

# Organisations Paysannes et Développement Rural au Sénégal

Rapport soumis par

Alain de Janvry et Elisabeth Sadoulet  
Université de Californie à Berkeley

à

la Banque mondiale  
Norwegian Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development

en satisfaction de la seconde phase du projet de recherche

**Impact analysis of programs to strengthen the capacities of producers organizations in Africa**

avec la collaboration de

Marie-Hélène Collion et Pierre Rondot  
Banque mondiale, Washington D.C.

Jean-Louis Arcand, Tanguy Bernard et Maguelonne Chanron  
Centre d'Études et de Recherches en Développement International  
Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand

Abdoulaye Diagne et Mouhamadou Lamine Dial  
CREA, Université Cheikh Anta Diop, Dakar

Drissa Sawadogo  
Université de Ouagadougou, Burkina Faso

El Hadj Adama Touré et Léopold Sarr  
Banque mondiale, Dakar

Janvier 2004

Cette étude est dédiée à la mémoire de

Abdourahmane Ndiaye

et

Sagué Ndiaye

morts accidentellement au cours de notre travail d'enquête.

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans leurs contributions, ni celle de toute l'équipe qui a participé de façon si efficace et enthousiaste au travail de terrain.

Nous espérons que leur excellent travail servira à améliorer la condition paysanne et le rôle des organisations comme facteur de développement au Sénégal.

Parmi tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude, nous voulons remercier spécialement les personnes suivantes :

Au CNCR : Marius DIA et Ousmane Ndiaye  
A la DPS : Mariama Fall, Mbaye Diouf, Thiécouta Ndiaye et Malik Diop,  
A l'ISRA : Cheikh Omar BA  
A la FONGS : Babacar N'Dao

Ainsi que l'ensemble des enquêteurs :

Diélène Ndiaye, Omar Diop, Mame Thiongaye, Yakhara Ndoye, Mbaba Sarr, Cheikh T Ndiaye, Massamaba Cisse, Ndiakhnate Gueye, Mame O Cisse, Alioun B Diagne, Aliou Ngome, Mbaye Diop, Gana Ndiaye, Amita Gueye, Khady Ndiaye, Mbene Mbaye, Mame F Ndiaye, Amy Sarr, Tabasky Diouf, Mamadou Camara, Abdou A Dia, Birahim Boye, Ndeye A Boye, Amadou Gaye, Moustapha Fall, Adjaratou Ndiaye, Aïssatou Sow, Ass M Faye, Moussa Diop, Ndiaga Mar, Maguette Thioub, Ousmane Gaye, Barka Mbodj, Amadou Diop, Mbah Fall, Léonce Agbotton, Ibrahima Mbodj, Rokhaya Kebe, Seynabou Ndiaye, Mame P Sarr, Saliou Faye, Ibrahima Diop, Serigne A Fall, Néné Dimbana, Mariétou Ndiaye, Ousmane Sarr, Mamadou Lamine, Rokhaya Sek, Amadou Diaw, Dieynaba Guisse, Oumy Ndiaye, Moussa Samb, Souleymane Diouf, Aliou Diop, Ndatté Fall, Clara Sadio, Samba Djinaly, Fatou Fofana, Lamine Badji, Massamba Cisse, Nafi Sall.

## **Plan de l'Étude**

### **Chapitre I. L'Investissement de la Banque mondiale dans les organisations paysannes (OP)**

1. Le contexte du rapport.
2. Les producteurs s'associent.
3. Un paysage institutionnel complexe.
4. L'investissement de la Banque mondiale dans les organisations de producteurs.
5. Conclusion.

### **Chapitre II. Historique des organisations de producteurs au Sénégal: Une construction en trois grandes étapes**

1. 1960-1980 : des organisations suscitées par l'état.
2. Les initiatives endogènes d'OP ou suscitées par les ONG, à partir du début des années soixante-dix.
3. 1984-1995 : Le désengagement de l'état.
4. A partir de 1993 : la création du CNCR et le partenariat avec l'état et les bailleurs de fonds.
5. Quelques remarques sur le CNCR et les organisations de producteurs faitières.

### **Chapitre III Le Projet Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP)**

1. Objectif et stratégie du PSAOP
2. La composante « Renforcement des capacités des organisations de producteurs ».

### **Chapitre IV. Le projet de recherche**

1. Stratégie de recherche.
2. Les études de cas.
3. L'échantillonnage pour l'enquête.
4. Objectifs de l'enquête.
5. Les questionnaires.
6. La particularité de l'enquête.
7. Définition des concepts fondamentaux.
8. Organisation de l'enquête.

### **Chapitre V. Quelques leçons des études de cas.**

1. Le contexte et l'émergence des OP
2. Types d'OP et relations entre OP
3. Gouvernance et dynamisme des OP
4. Participation des ménages aux OP
5. Les caractéristiques qui distinguent les leaders des autres membres de la communauté

### **Chapitre VI. Le paysage institutionnel des villages au Sénégal**

1. Classification des groupements: organisations communautaires, organisations de producteurs et organisations mixtes.
2. Niveau d'organisation des villages : analyse statique.
3. Analyse inter-temporelle: l'organisation évolue vers une exclusion croissante.
4. Paysage institutionnel : importance relative des OC et des OP.
5. Importance relative des OC et des OP selon la qualité du contexte.
6. Conclusions

## **Chapitre VII. La participation des ménages et la composition des groupements**

1. Participation différentielle des ménages et des individus – analyse descriptive.
2. Les actifs productifs déterminent la participation aux OP.
3. Composition des groupements: les membres s'apparient entre semblables.
4. Les OP sélectionnent davantage que les OC. La sélection permet l'efficacité.

## **Chapitre VIII. Structure organisationnelle et activités des groupements**

1. Caractérisation générale des groupements de l'échantillon
2. Caractérisation de la structure organisationnelle du groupement
3. Caractérisation des fonctions remplies par les groupements
4. Test cognitif
5. Corrélations entre indicateurs
6. Analyse du leadership
7. Comparaisons des dotations en actifs dans les groupements et dans les villages
8. Conclusions

## **Chapitre IX. Accès aux bénéfiques**

1. Inégalités dans la distribution des bénéfiques
2. Inclusion et distribution des bénéfiques.
3. Compétition entre groupements et distribution des bénéfiques
4. Capture des bénéfiques selon le type de bénéfice et le type de groupement.
5. Conclusions

## **Chapitre X. Conclusions**

1. Objectifs et organisation de l'étude
2. Résultats principaux

## Liste des acronymes

OP – organisations de producteurs (encore appelées indifféremment organisations paysannes ou groupements) sont des organisations créées par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes, les membres des organisations.

GIE – Groupement d'Intérêt Economique, forme légale pour les OP créée en 1984.

SRDR – Société Régionale de Développement Rural

GPF – Groupement de Promotion Féminine

ASC –

OI – organisation inclusive de tous les membres de la communauté ou de tous les membres d'une catégorie sociale de la communauté (femmes, jeunes, habitants d'un quartier du village, etc.)

OE – organisation exclusive, i.e., dont les membres sont sélectionnés sur une base individuelle.

OI pure : OI excluant aucun ménage du village des bénéficiaires de ses activités.

OE pure : OE restreignant le bénéfice de ses activités à ses propres membres.

OI / OE mixte : OI / OE qui n'est pas pure. Les OI mixtes incluent aussi les organisations sans activités

ONG – Organisation Non Gouvernementale

ASPRODEB – Association Sénégalaise pour la Promotion des Petits Projets de Développement à la Base

## Définitions

**Le carré:** Le carré (concession) est une unité d'habitation, c'est-à-dire un ensemble de cases ou de bâtiments à usage d'habitation localisés dans une même enceinte. Le carré (concession) est matérialisé physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

**Ménage :** Un ménage est un ensemble de personnes qui forment une même unité de consommation, c'est-à-dire un ensemble de personnes dont les repas sont organisés par une seule et même personne (le chef de ménage). Un ménage est donc une « unité de cuisine » constituée par un groupe de personnes dépendant pour leurs repas, d'une seule et même structure. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent dans le même carré (concession).

**Indicateur de richesse relative** (chapitre IV) : Cet indicateur est établi de la façon suivante. L'informateur doit classer tous les ménages du village en quatre catégories de pauvreté/richeesse. Chaque ménage se trouve d'abord de classer entre « parmi les plus pauvres » ou « parmi les plus riches » du village. Puis, au sein des pauvres, il est plus finement classé comme étant parmi les plus pauvres ou parmi les relativement moins pauvres de cette catégorie. Symétriquement, l'informateur doit répartir les ménages relativement aisés entre les « relativement moins riches » et les « relativement plus riches » du village. Ce classement résulte d'une perception subjective de la richesse de chaque ménage et reflète ainsi son statut social. Cette classification subjective n'est possible que parce que l'enquête ménages est complétée par un informateur unique.

**Fractionnalisation :** Cet indice est construit comme la probabilité que deux ménages tirés au hasard ne fassent pas partie de la même caste parmi les trois castes principales du village. Ainsi si chacune des 3 castes comprend un tiers des ménages, la probabilité que 2 ménages au hasard soit de la même caste est 1/3 et l'indice de fractionnalisation est égal à 0.67. Un village avec trois castes comprenant 40 %, 20 % et 18% des ménages respectivement a également un indice élevé de 0.68. Par contre si toute la population est de la même caste, l'indice de fractionnalisation est 0.

**Score de qualité de contexte** : Ce score est construit avec un système de points comme suit : Ce score est construit avec un système de points comme suit :

- des points de zones (1 pour le bassin arachidier, 2 pour la zone des Niayes, et 3 pour la zone du fleuve Sénégal),
- des points de proximité de la ville (1 si le village est à plus de 10 kms, 2 s'il est entre 5 et 10 kms et 3 s'il est à moins de 5 kms),
- et des points d'importance de l'emploi dans les services (1 si le pourcentage des ménages dont l'activité principale est dans les services est nul, 2 s'il est positif mais inférieur à 10 % , et 3 s'il est supérieur à 10 %).

**Score de force des OI** : Plus le score est élevé, plus l'OI pourra être qualifiée de forte. Le score de « force » est donné par le système de point suivant :

- 1 si l'OI a mené au moins une activité entre 1998 et 2003.
- 1 si le taux de participation des villageois à l'OI est supérieur à 20%
- 1 si l'OI a eu au moins un partenaire extérieur entre 1998 et 2001.
- 1 si l'OI a déjà mené au moins une activité avec un autre groupement du village.

## Chapitre I

### L'investissement de la Banque mondiale dans les organisations paysannes

#### Plan du chapitre

1. Le contexte du rapport
2. Les producteurs s'associent
3. Un paysage institutionnel complexe
4. L'investissement de la Banque mondiale dans les organisations de producteurs
5. Conclusion

#### 1. Le contexte du rapport

Le présent rapport constitue le résultat de la première phase, ou phase *ex-ante*, d'une étude d'impact de l'investissement de la Banque mondiale dans les organisations paysannes au Sénégal. Dans ce chapitre, nous passerons brièvement en revue les raisons générales de l'intérêt de la Banque mondiale pour les organisations paysannes.

#### 2. Les producteurs s'associent

Une des stratégies des producteurs pour améliorer leurs conditions de vie et leurs revenus, qu'ils soient agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants de ressources forestières ou vivant de la petite transformation des produits de l'agriculture ou de l'élevage, est de s'associer, pour mettre ensemble leurs ressources, leur moyens de production et leurs idées. En s'organisant, leurs objectifs sont :

- (i) Gérer de façon plus efficace les ressources auxquelles ils ont accès : les associations des usagers de l'eau, les associations d'éleveurs ou d'exploitants forestiers en sont de bons exemples.
- (ii) Accroître leur accès, ou défendre leurs droits d'accès, aux ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau, les pâturages.
- (iii) Accéder à des services, au crédit, ou à des marchés.
- (iv) Influencer les processus de prise de décision qui affectent l'allocation des ressources et des biens publics ou les politiques qui déterminent le contexte dans lequel ils vont produire, transformer, commercialiser, exporter ou importer les intrants dont ils ont besoin.

Ensemble, les producteurs peuvent avoir plus de poids pour influencer sur leur environnement socio-économique et politique, faire face à des défaillances de marché ou combler le retrait des services de l'Etat dans le cadre des politiques d'ajustement structurel.

Lorsque les producteurs ruraux s'associent pour les objectifs mentionnés plus hauts, les organisations ainsi formées sont différentes de celles qui, traditionnellement, régissent la vie des sociétés rurales. En effet, dans toute société rurale, des institutions existent pour faciliter l'action collective et organiser les relations entre les individus et les groupes, pour réduire les risques, en particulier ceux qui sont liés à la production agricole (aléas climatiques, déficit de main d'œuvre du fait de maladie ou décès) et pour réguler les conflits. Ces formes d'organisations traditionnelles sont essentiellement tournées vers l'intérieur : elles régissent les rapports à l'intérieur du groupe social, selon des pratiques et des usages traditionnels connus de tous. À l'inverse, les formes d'organisation qui nous intéressent ici sont tournées vers l'extérieur. Elles ont été créées pour organiser les relations entre le groupe, et son environnement économique ou politique.

Dans la réalité, cette distinction entre les deux formes d'organisation n'est pas toujours aussi nette. On a souvent affaire à des formes d'organisations hybrides, qui, tout en ayant été créées pour organiser les liens avec l'extérieur, reproduisent les pratiques sociales traditionnelles et assument également des fonctions de régulation à l'intérieur du groupe social. Ces formes organisationnelles hybrides ne sont pas statiques : elles évoluent dans le temps, plus ou moins rapidement selon le contexte ; elles peuvent se détacher petit à petit de l'emprise des règles de la société traditionnelle, qu'elles remplacent par des règles d'efficience et tendent à se focaliser sur les interactions entre le groupe et son environnement externe.

### 3. Un paysage institutionnel complexe

Les organisations de producteurs (encore appelées indifféremment organisations paysannes ou OP) sont des organisations créées par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes, les membres des organisations. Elles diffèrent des ONGs qui fournissent aussi des services, mais qui ne sont pas des associations à membres. La notion de "membres" qui bénéficient des services rendus par l'organisation est essentielle, pour faire la distinction entre les organisations de producteurs et les ONGs de services.

La diversité des OP, leur hétérogénéité rend le paysage institutionnel complexe, tant par leur forme légale (coopératives, associations, groupements formels ou non, c'est-à-dire non officiellement enregistrés), les fonctions qu'elles remplissent, le type de biens qu'elles produisent, et leur niveau d'agrégation (local, sous-régional, régional et national).

Les fonctions. On distingue globalement quatre catégories de fonctions, correspondant schématiquement à quatre formes d'organisation :

- (i) Une fonction de représentation et de défense des intérêts des producteurs : ce sont en général les syndicats (les « unions » en anglais).
- (ii) Une fonction économique et technique : ce sont généralement les coopératives ; ou fonction uniquement technique : les associations professionnelles.
- (iii) Une fonction de gestion des ressources naturelles : les associations d'utilisateurs de l'eau d'irrigation ou les associations d'éleveurs pour l'utilisation des pâturages collectifs ou les associations d'exploitants forestiers.
- (iv) Une fonction de développement social : les associations villageoises ou associations locales de développement.

À ces quatre fonctions correspondent trois types de biens fournis :

- (i) Les biens publics purs : c'est en général le type de bien fourni par les associations locales de développement. Par exemple, une action de reboisement ou de nettoyage du village, dont tous les habitants vont bénéficier, qu'ils soient membres ou non de l'association, producteurs ou non.
- (ii) Les biens « quasi publics » : correspondent à la fonction de défense des intérêts des producteurs : l'ensemble des producteurs bénéficie de ces services, qu'ils soient membres ou non du syndicat ; mais pas l'ensemble de la population rurale. C'est le cas par exemple d'un syndicat qui obtiendrait du gouvernement l'exonération des intrants agricoles.
- (iii) Les biens privés collectifs : C'est le cas par exemple des coopératives qui organisent l'accès aux intrants. Ces biens privés collectifs peuvent être de deux sortes : « exclusifs », si la coopérative réserve l'accès aux intrants à ses membres ; « inclusifs », si tous les producteurs peuvent y accéder, moyennant ou non un tarif différentiel.



Quelque soit l'objectif premier pour lequel une OP a été créée, lorsqu'elle fonctionne de façon satisfaisante pour ses membres et leur communauté d'appartenance, elle est souvent conduite à diversifier ses activités selon les besoins des membres, aussi bien dans le domaine des activités économique ou technique, que dans des activités de bien public. Par exemple, des femmes qui ont créé un groupement en support à leur activité d'embouche ovine peuvent également gérer une caisse d'épargne-crédit, qui ne servira pas exclusivement les besoins de l'embouche, ou financer la mise en place d'une pharmacie villageoise de produits vétérinaires dont l'ensemble de la communauté bénéficiera. Elles peuvent également, à partir du même groupement, organiser des sessions d'alphabétisation auxquelles toutes les femmes du village auront accès.

Les fonctions de développement local sont souvent exercées par les OP lorsqu'il n'y a pas de décentralisation et/ou que les services des gouvernement locaux sont inefficaces. Lorsque la décentralisation se met en place avec des élus locaux dotés d'un budget, beaucoup des fonctions de service public sont ensuite prises en charge par la commune rurale.

La diversité des niveaux d'agrégation n'est pas moins grande. Une OP peut se situer uniquement au niveau village. Ou bien elle peut appartenir à une union régionale ou sous-régionale d'organisations. Cette même union peut ou non appartenir à une fédération nationale. Certaines fonctions assumées par les organisations sont liées à leur niveau d'agrégation : par exemple, la fonction de représentation se situe souvent uniquement au niveau national. Une coopérative de cotonniers créée pour des fonctions économique et technique au niveau local, peut appartenir à une union des coopératives de cotonniers qui défendra au niveau national les intérêts des cotonniers. La fonction de développement se situe elle souvent au niveau local seulement.

Les organisations évoluent. Les OP ne sont pas statiques. D'une part, elles évoluent, comme on l'a vu plus haut, par rapport à leur contexte social, se démarquant des obligations liées aux structures de la société traditionnelle. Au départ, elles répondent, souvent au niveau village, à une grande diversité de besoins économiques dans plusieurs sous-secteurs et de développement social. Les OP efficaces tendent avec le temps à se spécialiser et se professionnaliser dans leurs fonctions économique et technique par rapport à un sous-secteur, tout en différenciant leurs activités dans ce sous-secteur.

Par exemple, une association villageoise qui au départ pouvait organiser une banque de céréales, des activités de reboisement et aider les membres à acquérir des animaux d'embouche, peut, par la suite se concentrer uniquement sur l'activité embouche et se professionnaliser, en diversifiant ses services pour les éleveurs (accès aux services vétérinaires avec la mise en place d'un assistant vétérinaire appartenant à l'organisation, constitution d'une pharmacie, etc.). Ses autres activités sont alors reprises par une association de développement local ou par la commune. Les organisations locales peuvent évoluer également en formant des unions puis des fédérations, et en entrant dans les processus de défense des intérêts de ses membres. Ce faisant, on trouve dans un même pays, des OP à des niveaux d'évolution parfois fort différents.

En conclusion, la diversité des OP rend le paysage institutionnel complexe. L'emprise de la société traditionnelle sur les OP est plus ou moins marquée suivant le contexte et l'organisation. Les fonctions sont diverses : fonction de représentation, fonctions économique et technique, de gestion des ressources ou de développement social ; les biens produits sont différents : publics, quasi-publics ou privés collectifs (exclusifs ou inclusifs) ; les organisations peuvent se trouver à différents niveaux d'agrégation (local, sous-régional, régional, national). Dans un même pays, on trouve des OP à différents niveaux d'évolution.

#### **4. L'investissement de la Banque mondiale dans les OP**

Les OP bénéficient depuis le début des années 1990, de soutien pour renforcer leurs capacités dans le cadre de projets divers de la Banque mondiale, en particulier, les associations d'usagers de l'eau d'irrigation (projets d'irrigation), les associations d'éleveurs ou d'exploitants forestiers (projets de gestion des ressources naturelles) ou les coopératives laitières (projets visant la promotion des productions animales). Plus récemment, (fin des années 1990), les organisations ont commencé à être impliquées dans la

préparation et/ou la mise en œuvre de projets de services agricoles. Elles ont aussi commencé à recevoir des financements dans le cadre de projets de type « fonds sociaux de développement » ou développement local participatif (*Community-Driven Development*).

L'investissement de la Banque mondiale dans les organisations de producteurs se justifie de plusieurs points de vue : (i) les organisations de producteurs sont un élément moteur du développement de l'agriculture, comme l'histoire du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés le montre ; (ii) les organisations de producteurs peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté ; (iii) elles contribuent au renforcement du capital social ; (iv) elles sont un des éléments d'une allocation plus efficace des biens publics ; (v) elles renforcent le fonctionnement de la décentralisation.

La contribution des OP au développement de l'agriculture. Le renforcement des capacités des OP s'inscrit clairement dans un contexte de recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes et de transfert des responsabilités aux acteurs du secteur privé (individuel ou collectif) et de la société civile. Lorsque l'Etat se retire de la provision directe de services, il peut le faire soit complètement dans le cas de la privatisation de ces services, soit partiellement lorsqu'il contracte l'exécution des services. Dans les deux cas, les OP sont des partenaires privilégiés.

Le cas des associations d'usagers de l'eau d'irrigation constitue un très bon exemple. L'Etat auparavant finançait et réalisait tous les investissements et l'entretien de l'ensemble des réseaux d'irrigation. A présent, dans nombres de pays, les projets réalisés avec la Banque mondiale prévoient que les investissements au niveau des réseaux tertiaires seront réalisés par les associations d'usagers de l'eau, avec un financement de l'Etat (partiel ou total) et que la gestion et l'entretien de ces mêmes canaux seront entièrement à la charge des associations qui collecteront les redevances dans ce dessein. Pour qu'elles puissent prendre en charge ces fonctions, un renforcement de capacités des associations d'usagers de l'eau est presque toujours nécessaire

Dans le cas de projets de services agricoles, ce sont des mécanismes de partenariats entre recherche, service de conseil agricole et OP qui sont mis en œuvre. Dans ce schéma, il est prévu que les OP développent leur capacité à faire le diagnostic de leurs contraintes, à se doter d'objectifs à atteindre pour lever ces contraintes et qu'elles soient capables de les présenter et de les discuter avec les chercheurs, les cadres des ministères et les conseillers agricoles. Là aussi, les capacités des OP à remplir ces fonctions ont besoin d'être renforcées. Capacité de diagnostic, d'agrégation et d'établissement de priorités, capacité également à communiquer, formuler et faire circuler de l'information, capacité à négocier, capacité enfin à demander des comptes à la recherche et aux services agricoles. Des OP fortes sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de la recherche et du conseil agricole et les aider à mieux répondre à la demande des producteurs. Elles sont aussi nécessaires pour aider les producteurs à adopter les innovations technologiques visant à améliorer la productivité, en facilitant l'accès aux intrants, au crédit et aux marchés.

La contribution des OP à la lutte contre la pauvreté rurale. Aujourd'hui une part très importante des populations défavorisées vit dans les zones rurales et, pour la majorité de ces populations, l'agriculture ou les activités liées à l'agriculture constituent une large part de leurs ressources. La pauvreté n'a pas qu'une dimension économique, elle n'est pas seulement une question de manque d'accès à des actifs. La pauvreté inclut une dimension de précarité : sont pauvres ceux qui ne peuvent pas résister aux chocs, qu'ils soient d'origines économiques, climatiques ou autres ; sont pauvres également, ceux qui ne peuvent pas faire entendre leur voix dans les processus de prise de décision, d'allocation des moyens ou des services ; sont pauvres également, ceux qui ne font pas partie de réseaux d'information ou d'entraide et qui n'ont pas accès aux services ni à l'information la plus élémentaire qui leur permettrait d'accéder à ces services

Investir dans les OP pour renforcer leurs capacités à (i) défendre les intérêts de leurs membres, (ii) faire en sorte que les services agricoles répondent mieux aux besoins des producteurs, (iii) accéder à l'information et à des opportunités économiques (accès aux marchés et aux facteurs de production) est un des axes de la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale. Bien évidemment, une telle stratégie suppose

que les plus défavorisés bénéficient directement ou indirectement des activités portées par les OP. Même si ce ne sont pas systématiquement les plus pauvres des producteurs qui sont membres d'organisations, nous verrons que dans le cas du Sénégal et du Burkina Faso, le renforcement des capacités des OP sera un des facteurs de développement des activités agricoles, au niveau des villages, qui induira des effets indirects dont les plus pauvres bénéficieront.

L'investissement dans le capital social. Les OP font partie du tissu de relations sociales d'un pays, dans la mesure où elles fournissent un cadre pour diffuser l'information, coordonner les activités, prendre des décisions collectives et agréer et formuler les besoins de milliers de familles de producteurs qui seraient sans cela, sans voix. Le renforcement des capacités des OP représente donc un investissement dans le capital social. Or celui-ci est nécessaire pour compléter et renforcer les effets des investissements dans les autres formes de capital. En effet, les évaluations de projets de la Banque mondiale ont montré que les investissements dans les autres formes de capital ont des effets plus durables si les projets ont contribué à renforcer le capital social en même temps.

Des OP fortes pour une allocation plus efficace des biens publics. La façon dont sont alloués les biens publics est le résultat d'une négociation entre différents groupes d'intérêt. Si certains groupes ont peu ou pas de pouvoir et sont sous-représentés dans les processus de négociation, les décisions en matière d'utilisation des biens publics seront moins efficaces et moins porteuses de croissance que lorsque tous les groupes d'intérêt sont impliqués dans les processus de prise de décision, avec une capacité égale à faire valoir leurs intérêts. Renforcer la capacité de négociation des OP contribue à une allocation plus efficace des ressources publiques aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Les OP et la décentralisation. Un des cas où se pose la question de l'allocation des ressources publiques est celui de la commune, dans le cadre de la décentralisation. La prise de décision est le fait des élus locaux. Des OP fortes au niveau des communes seront à même d'exercer un contre-pouvoir par rapport aux élus locaux ou d'autres groupes d'intérêt locaux, avec pour résultat une meilleure allocation des ressources de la commune et un meilleur établissement de priorités au niveau des plans locaux de développement.

Au niveau des communes rurales, des OP fortes sont un catalyseur pour le développement des activités agricoles. Bien que l'agriculture ne soit pas la seule source de revenus des ruraux, elle reste le moteur de l'économie rurale, de par ses liens avec les autres secteurs en amont et en aval de la production. En effet, les activités hors-agriculture trouvent un contexte favorable pour leur développement lorsque le secteur agricole est dynamique. De ce fait les sources de revenus et l'assise fiscale des communes seront augmentées, permettant une meilleure prise en charge des investissements publics et de leurs coûts récurrents.

## **5. Conclusion**

Depuis le début des années 1990, la Banque mondiale investit dans les OP dans le cadre de divers types de projets : par exemple dans le cadre des projets d'irrigation (associations d'usagers de l'eau), des projets de gestion des ressources naturelles (associations d'exploitations forestières ou d'éleveurs) ou des projets de services agricoles. L'investissement de la Banque mondiale dans les OP se justifie de plusieurs points de vue : (i) les OP peuvent être un élément moteur du développement de l'agriculture, comme l'histoire du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés le montre ; (ii) les OP peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté ; (iii) elles peuvent contribuer au renforcement du capital social ; (iv) elles peuvent être un des éléments d'une allocation plus efficace des biens publics ; (v) finalement, elles peuvent renforcer le fonctionnement de la décentralisation. Ce potentiel est un idéal bien évidemment difficile à réaliser, et il se donne des formes spécifiques et incomplètes dans chaque cadre particulier. Le but de notre étude est par conséquent d'analyser la structure, conduite et performance des OP dans le cadre du Sénégal et d'introduire les bases pour une évaluation d'impact des interventions en support de ces organisations financées par la Banque mondiale.

## Chapitre II

### Historique des organisations de producteurs au Sénégal : Une construction en trois grandes étapes<sup>1</sup>

#### Plan du chapitre

1. 1960–1980 : Des organisations suscitées par l'État.
2. Les initiatives endogènes d'OP ou suscitées par les ONG, à partir du début des années soixante-dix.
3. 1984–1995 : Le désengagement de l'État.
4. A partir de 1993 : La création du CNCR et le partenariat avec l'État et les bailleurs de fonds.
5. Quelques remarques sur le CNCR et les organisations de producteurs faitières.
6. Conclusions

#### 1. 1960–1980 : Des organisations suscitées par l'État

La construction du mouvement paysan sénégalais bénéficie d'un environnement socio-politique favorable dans la mesure où le principe du pluralisme démocratique est inscrit dans la constitution. De plus, dès l'indépendance, l'État sénégalais s'est engagé dans la promotion des coopératives pour structurer le monde rural, de la base (niveau village) au niveau national. Ce dispositif avait pour objectif de soutenir la modernisation de l'agriculture avec la mécanisation agricole, la distribution des intrants (semences sélectionnées et engrais), mais aussi d'aider les paysans en difficulté, avec la distribution de vivres de soudure.

Même si la promotion des coopératives concernait l'ensemble du monde agricole, elle a pris tout son sens par rapport au sous-secteur de l'arachide : en suscitant une structuration de la filière à partir des producteurs qui permettait d'organiser la distribution des intrants et la commercialisation, l'objectif de l'État était de démanteler l'économie de traite et d'aider les nationaux à prendre en main ce sous-secteur. L'Union Nationale des Coopératives du Sénégal (UNCAS), créée en 1978, est le résultat de ce processus. Cette stratégie a permis un essor considérable de la production arachidière dans les années soixante.

Dans les années 1970-80, l'État est également très présent à travers les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les grands projets qui suscitent la création de groupements pour organiser la production, distribuer les intrants et fournir le conseil

Parallèlement, à partir de 1968, l'État favorise l'émergence de Groupements de Promotion Féminine (GPF) en vue d'assurer l'encadrement des femmes rurales pour les activités domestiques aussi bien que de production, pour compenser le fait que les Sociétés Régionales de Développement Rural s'adressaient essentiellement aux hommes. À l'instar des coopératives, ces groupements étaient le véhicule pour acheminer les intrants, le crédit et le conseil technique. Ce processus a abouti à la création de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF). Du fait que la plupart des représentantes de groupements sont aussi des élues politiques, la FNGPF est exposée aux luttes de tendance et pratiques clientélistes, notamment au niveau du fonctionnement du bureau national.

Dès la fin des années soixante, les pratiques de mauvaise gestion, l'absence d'éducation coopérative, la cooptation des leaders par l'État et le clientélisme ont eu pour résultat la désaffection des paysans vis-à-vis du mouvement coopératif, et partant, son déclin. À partir de 1983, avec la Nouvelle Politique Agricole, l'État tente de redonner un dynamisme à ces structures dormantes à travers la réforme des coopératives, qui prévoit la création d'une coopérative par communauté rurale, et des sections villageoises, mais les résultats sont mitigés. Marquées par leur histoire, les coopératives continuent de souffrir de discrédit et restent peu

---

<sup>1</sup> Ce chapitre est un résumé d'informations extraites de Ba, Cheikh Oumar, Ousmane Ndiaye et Mamadou Lamine Sonko, 2002, « Le Mouvement Paysan Sénégalais (1960-2000) », et de Faye, Jacques, et Ousmane Ndiaye, 1998, « Formulation d'un Projet d'Appui Institutionnel aux Organisations Paysannes du Sénégal », CIRAD-Tera.

appropriées par les producteurs, malgré le renouvellement des instances dirigeantes en 1995. Depuis 1984, les coopératives sont de plus fortement concurrencées par une nouvelle forme légale d'organisation, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui permet à un petit groupe de personnes de s'associer pour des activités économiques sans avoir à être lié au mouvement coopératif, tout en offrant les mêmes avantages qu'une coopérative.

## **2. Les initiatives endogènes d'OP ou suscitées par les ONG, à partir du début des années soixante-dix**

Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence d'associations endogènes : (i) Les ONG internationales, arrivées dans le sillage de la grande sécheresse (1972-73) ; (ii) le « malaise paysan », suite à la désaffectation des producteurs pour les coopératives étatiques, le rejet de l'encadrement productiviste des SRDR et des politiques extractives de l'État envers le monde rural ; (iii) l'exode des jeunes vers les villes du fait de la grande sécheresse. Ceux-ci revenaient dans les villages avec des idées nouvelles et le désir de s'émanciper des aînés et allaient servir de catalyseurs.

Ces groupements, constitués en associations comme l'ASESCAW (Association Socio-économique, Sportive et Culturelle pour l'Agriculture du Walo), l'AJAC (Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance) ou l'Association de Bamba Thialène (Sénégal Oriental), ont vu le jour en dehors de l'encadrement étatique et non sans méfiance de la part de l'État. Leurs principales caractéristiques sont la formation, notamment en organisation, la mise en place d'animateurs pour promouvoir des structures démocratiques et transparentes, l'enracinement des leaders dans leur terroir et la prise en charge par les membres pour assurer l'autonomie des groupements. En 1976, une fédération de ces groupements est créée : La Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS).

## **3. 1984-1995 : Le désengagement de l'État**

Le début des années 1980 voit la fin de l'État providence, du fait de fortes contraintes budgétaires, obligeant l'État à discontinuer les subventions et changer de politique. Le désengagement de l'État promu par le Programme d'Ajustement Structurel met fin à la politique interventionniste. Cette politique est concrétisée avec l'adoption, en 1984, de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Si la NPA a entraîné la diminution, voire la suppression des subventions au monde rural notamment dans le domaine des intrants, elle a permis en même temps de libérer les initiatives du fait du retrait des services publics de nombre d'activités en amont et en aval de la production. La NPA facilite en même temps l'action collective économique avec la promulgation d'un texte de loi sur les Groupements d'Intérêt Économique. Avec la loi sur les GIE, les producteurs obtiennent la possibilité de s'organiser en sorte de mini-coopératives pour l'accès aux intrants, au crédit et aux débouchés.

## **4. À partir de 1993 : la création du CNCR et le partenariat avec l'État et les bailleurs de fonds**

En 1993, à l'initiative de la FONGS, neuf fédérations créent le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), sorte de confédération de fédérations. Le CNCR regroupe donc au départ : (a) des unions de coopératives, comme l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal, l'Union Nationale des Coopératives d'Éleveurs (UNCE) créée en 1982 et l'Union Nationale des Coopératives d'Exploitants Forestiers ; (b) des fédérations de GIE, comme la FNAGIEPêche, créée en 1990, la Fédération Nationale des GIE d'Horticulture (1991) et la Fédération des GIE d'Éleveurs (1987) ; (c) des fédérations d'associations, comme la FONGS (1976), ou de groupements, comme la Fédération Nationale de Groupements de Promotion Féminine (1987) ou la Fédération Nationale des Organismes d'Exploitants Forestiers qui regroupe des coopératives, des GIE et 3 sociétés. Lors de son Assemblée Générale de 2001, le CNCR s'élargit à 19 fédérations, incluant ainsi des fédérations qui se sont créées depuis 1993, ou qui ont des spécificités régionales, comme la Fédération des Périmètres Autogérés du

Fleuve Sénégal qui, comme son nom l'indique, concerne uniquement les périmètres irrigués de la Vallée du Fleuve<sup>2</sup>.

Le CNCR se veut « le représentant unique des mouvements et fédérations d'associations de paysans, assumant les fonctions d'interlocuteurs et de porte-parole face à l'État, à ses services et partenaires extérieurs sur les questions de développement rural ». En outre, le CNCR a également pour objectif de favoriser la réflexion et le partage des expériences, et la mise en commun des ressources, des capacités et des informations.

La création du CNCR correspond à un contexte particulier, celui de l'entrée en vigueur du Plan d'Urgence, décrété par l'État en 1993 : pour la première fois, l'État s'est vu contraint à réduire de 15 % les salaires des fonctionnaires et augmenter les prix. Le CNCR a alors engagé des études en vue de faire des propositions par rapport au plan d'urgence du gouvernement. Il met en place également à travers la FONGS un programme de formation des leaders paysans pour leur permettre de prendre part aux négociations sur le Programme d'ajustement du Secteur Agricole. La capacité des leaders paysans à participer aux processus de prise de décision est ainsi de plus en plus reconnue : en 1994, la Fédération Nationale des GIE de Pêcheurs participe pour la première fois aux négociations sur les accords de pêche entre le Sénégal et l'Union Européenne. À travers les négociations avec l'État dans le cadre de la relance de la production agricole, le CNCR obtient un moratoire pour les dettes des producteurs, la réduction des taux d'intérêt pratiqués par la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la détaxe des intrants importés et l'augmentation des prix au producteur pour l'arachide et le coton.

À partir de 1996, le CNCR devient un interlocuteur incontournable pour toute initiative en direction du monde rural. L'année 1996 est marquée par les difficiles négociations du Programme d'Ajustement Structurel Agricole, entre l'État, la Banque mondiale et le CNCR, sur fonds de divergences sur des questions fondamentales : libéralisation, privatisation, responsabilisation. Cette même année, le CNCR obtient de l'État la rétrocession du crédit de la Banque mondiale pour les Petits Projets de Développement à la Base. Pour gérer ce crédit, il crée avec l'Association des Présidents des Communautés Rurales (APCR), l'Association Sénégalaise pour la Promotion des Petits Projets de Développement à la Base (ASPRODEB). L'Association a pour vocation de gérer les financements que le CNCR obtiendrait au nom des producteurs. Outre le Projet des Petits Projets de Développement à la Base, financé par la Banque mondiale, l'ASPRODEB gère le financement du Programme de Sécurité Alimentaire de la FAO et le Programme Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP).

En 1996, démarre également la préparation du PSAOP : le CNCR en sera la clé de voûte. En effet, la vision du développement de l'agriculture, conçue sur un partenariat entre les organisations de producteurs et les services agricoles (recherche, conseil agricole et services du Ministère), est portée par le CNCR. Celui-ci interpelle les institutions de recherche, l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA), pour que leurs programmes répondent à la demande. Le CNCR s'implique dans la création du FNRAA (Fonds National de la Recherche Agricole et Agroalimentaire) et dans celle de l'ANCAR (Agence National de Conseil Agricole et Rural). Il obtient la présidence du conseil d'administration du premier, et une forte représentation des OP au sein du conseil d'administration du second, en se réservant la possibilité d'augmenter ses parts par la suite, ce qui aurait pour conséquence que l'État ne serait plus actionnaire majoritaire de l'ANCAR. Cette possibilité est

---

<sup>2</sup> Les dix fédérations qui sont entrées au CNCR en 2001 sont les suivantes :

- Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal (UNAS)
- Collectif National des Pêcheurs du Sénégal (CNPS)
- Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC)
- Fédération des Périmètres Auto-gérés (FPA)
- Union Nationale des Maraîchers du Sénégal (UNMS)
- Fédération des Groupements Maraîchers des Niayes ;
- Fédération des Producteurs de Tomate (FPT)
- Fédération des Producteurs de l'Anambé (FPA)
- Association NAMAREL
- Association Nationale des Pasteurs et Eleveurs du Sénégal (ANAPES)

inscrite dans le PSAOP comme objectif à atteindre en fin de première phase du projet. En 1999, le CNCR négocie le PSAOP au siège de la Banque mondiale à Washington pour la composante « Renforcement des capacités des OP » dont l'État lui rétrocède la mise en œuvre à travers l'ASPRODEB.

En 2002, le CNCR obtient de l'État, la création du Fonds National de Développement Rural, un outil de financement des actions en faveur du développement de l'agriculture qui a vocation à être cogéré par l'État et les organisations de producteurs.

À partir de 2000, le CNCR s'implique dans la constitution d'un mouvement paysan pour l'Afrique de l'Ouest afin de fournir une plate-forme de représentation des producteurs de la sous-région au niveau régional et international. Il suscite ainsi la création du ROPPA : Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

## **5. Quelques remarques sur le CNCR et les organisations de producteurs faïtières**

Le poids de l'État. Les services publics ont joué un rôle important dans la création des organisations faïtières, surtout pour les plus anciennes. Même celles qui se sont créées récemment ont été influencées par les institutions de tutelle. Les plus anciennes ont du mal à s'affranchir des pesanteurs administratives, sociales et politiques que leur a léguées leur passé. Les fédérations les plus récentes n'ont pas ces problèmes, mais elles doivent rester vigilantes dans les modalités du partenariat avec l'État.

La question de la représentativité. Le CNCR se veut le représentant unique des producteurs, pourtant nombre de groupements n'appartiennent à aucune fédération membre du CNCR. À part la FONGS, aucune fédération n'a de système lui permettant de connaître le nombre de ses adhérents. Cependant, il semble que le CNCR, à travers les nombreux réseaux traditionnels, sociaux et politiques des leaders de ces organisations faïtières ait une réelle capacité de mobilisation.

La question de la légitimité des leaders. Du fait de la tutelle exercée par l'État, il arrive que leaders soient cooptés. De ce fait, ceux-ci, auront tendance à se couper de leur base, à ne plus leur rendre de comptes. Les organisations ne renouvellent pas régulièrement leurs instances et ne respectent pas toujours les règles de fonctionnement qu'elles se sont données. L'information entre la base et le sommet a des difficultés à circuler. Ces pratiques affaiblissent la position des leaders vis-à-vis de leurs partenaires comme de leurs membres, car les positions qu'ils défendent peuvent ne pas toujours être le résultat de décisions prises au sein des instances de l'organisation.

## **6. Conclusions**

Le Sénégal a une longue trajectoire de développement d'organisations au niveau de ses populations paysannes. Dès l'aube de la décolonisation, l'État a pris en main la promotion de l'organisation paysanne pour la modernisation de la production du monde rural sous forme de coopératives, de Groupements de Promotion Féminine et de Sociétés Régionales de Développement Rural. Avec l'ajustement structurel et le désengagement de l'état au début des années 80, les organisations sont devenues endogènes à la vie villageoise (formation de Groupements d'Intérêt Economique) et se sont regroupées de leur propre initiative en fédérations (unions nationales corporatistes, FONGS) et en une fédération de fédérations (le CNCR). Le Sénégal est donc aujourd'hui un pays d'une grande richesse institutionnelle aussi bien au niveau des milliers de villages dispersés sur son territoire que de puissantes organisations nationales. Le but de notre étude est de comprendre la structure, conduite et performance de ces organisations et d'analyser la façon dont elles influencent et codifient le développement rural et la lutte contre la pauvreté.



## Chapitre III

### Le Projet Services Agricoles et Organisations de Producteurs

#### Plan du chapitre

1. Objectif et stratégie du Projet Services Agricoles et Organisations de Producteurs.
2. La composante « Renforcement des capacités des organisations de producteurs ».
3. Conclusions

#### 1. Objectif et stratégie du Projet Services Agricoles et Organisations de Producteurs

Mis en œuvre en mai 2000, le Projet Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) est la première des trois phases d'un programme sur 10 ans dont l'objectif à long terme est d'accroître de façon durable la productivité, la production et les revenus des petits producteurs à travers, entre autres, des changements technologiques qui prennent en compte la protection de l'environnement.

Le PSAOP a pour objectif de : (i) soutenir les réformes institutionnelles nécessaires pour que les services publics soient au service des producteurs ; (ii) mettre en place les mécanismes de partenariat ; et (iii) renforcer les capacités des OP à rendre les services pour lesquels leurs membres les ont créés. Pour atteindre cet objectif, la stratégie du projet est non seulement de renforcer les capacités des services agricoles (recherche, vulgarisations et services du Ministère de l'Agriculture), c'est-à-dire de façon classique le renforcement de l'offre mais, parallèlement, de : (i) renforcer les capacités des organisations de producteurs (renforcement de la demande) ; et (ii) mettre en place des mécanismes de concertation entre OP et de partenariat entre les OP et les services agricoles.

À l'origine de cette stratégie, il faut noter trois éléments déterminants :

- (a) Deux projets, le Projet de Recherche Agricole et le Projet de Vulgarisation Agricole terminés en décembre 1996, dont les performances ont été jugées décevantes du fait, entre autres, d'une prise en compte insuffisante des besoins des producteurs.
- (b) Une évolution du contexte institutionnel favorable à l'investissement dans les OP avec : (i) l'émergence d'organisations qui comptent de plus en plus dans le paysage institutionnel rural (voir chapitre 2) ; (ii) le retrait de l'Etat d'un certain nombre de services de type productif et le transfert de responsabilités à la société civile et le secteur privé ; (iii) la mise en place de la décentralisation, avec les communes rurales et les conseils ruraux.
- (c) Une reconnaissance grandissante au niveau de la Banque mondiale du rôle des OP dans le développement agricole et rural (voir chapitre 1), avec deux hypothèses de base :
  - L'une des conditions d'un développement agricole durable qui réduise la pauvreté est que les producteurs s'organisent et que, à travers leurs organisations, ils soient des partenaires effectifs, capables de faire entendre leurs voix dans les instances de prise de décision et de fournir à leurs membres les services qui leur permettront d'améliorer leur production.
  - Les services publics se mettront effectivement au service des producteurs si ceux-ci ont la capacité d'exercer une influence à travers leur capacité technique à exprimer leurs besoins et à financer ou participer au financement de ces services.

Les objectifs spécifiques du PSAOP sont donc les suivants :

- (a) Établir un système national de recherche agricole et agroalimentaire effectif, capable de répondre aux besoins des clients et utilisant au mieux les ressources disponibles à travers la mise en place du Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire (FNRAA).
- (b) Améliorer les performances de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA), en améliorant leurs capacités scientifique et de gestion, réhabilitant leurs infrastructures et apportant de nouveaux équipements.
- (c) Établir un service de conseil agricole, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural, comptable de résultats envers les producteurs et répondant à leurs besoins en matière de conseil, à travers des arrangements contractuels entre les organisations de producteurs et l'Agence.
- (d) Renforcer la capacité des OP à fournir des services à leurs membres pour accéder aux intrants, au crédit et aux marchés et à faire entendre leur voix dans les processus de prise de décisions.
- (e) Recentrer le ministère sur ses fonctions régaliennes - définition des politiques de suivi et de contrôle - et déconcentrer ses services dans les régions.

## **2. La composante « Renforcement des capacités des organisations de producteurs »**

Cette composante du projet finance la formation, les moyens de communication et les moyens logistiques des OP. Elle a pour objectif de renforcer leurs capacités, aussi bien techniques que de gestion, d'organisation et de négociation, pour qu'elles soient mieux à même de : (i) fournir des services aux producteurs, les aider à accéder aux intrants, au crédit et aux marchés ; (ii) participer à la recherche-développement ; (iii) diffuser l'information sur les technologies, la production et la commercialisation ; et (iv) devenir des partenaires effectifs des services agricoles : capacité de diagnostic des contraintes, d'agrégation et de hiérarchisation des besoins.

Le Gouvernement sénégalais a confié la mise en oeuvre de la composante à l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB). L'ASPRODEB est une ONG créée par le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) pour la gestion des financements destinés aux OP (voir chapitre 2). L'ASPRODEB gère un financement mis à disposition par le projet, qui permet aux OP : (i) d'accéder aux conseils techniques et de gestion susceptibles de les aider à exécuter leurs activités économiques (par exemple, compétences techniques agricoles spéciales, préparation de la documentation nécessaire pour accéder au crédit, gestion des micro entreprises) ; (ii) d'entreprendre des activités de R&D conjointement avec les chercheurs et les conseillers agricoles et ; (iii) d'accéder à des fonds de démarrage (« start-up funds ») destinés à faciliter l'adoption des innovations techniques.

Au niveau de la commune rurale, la mise en oeuvre de la composante est basée sur la création d'un forum de concertation des OP : le Cadre Local de Concertation des OP (CLCOP). Les OP intéressées par le projet préparent des petits projets de formation, d'échanges entre OP, de recherche-développement, ou d'appui à l'adoption d'innovation technologique. Au niveau des CLCOP, les représentants des OP se réunissent pour sélectionner les projets à financer en priorité sur la base de critères de sélection et d'un manuel de procédures. Une fois approuvé par le CLCOP, un contrat est signé entre l'OP qui a présenté le petit projet et l'ASPRODEB. L'ASPRODEB transfère le montant du contrat dans le compte de l'OP pour lui permettre de réaliser les activités du petit projet. L'OP est responsable de la mise en oeuvre des activités y compris la sélection du fournisseur de services, à partir d'une banque de fournisseurs de services reconnus par le Ministère de l'Agriculture, et de la bonne gestion des fonds. Chaque année, l'ASPRODEB confie à une agence indépendante l'audit technique et financier d'un échantillon de petits projets pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

Une ONG facilitatrice recrutée par l'ASPRODEB aide les organisations des communes rurales à former leur CLCOP à travers : (i) une information systématique sur les objectifs du projet et de la composante ; (ii) l'organisation d'une première assemblée générale des OP intéressées à participer pour l'élection d'un bureau exécutif ; (iii) un appui au bureau pour la rédaction d'un règlement intérieur, l'analyse et la sélection des petits projets et le suivi de la réalisation des petits projets. Les organisations peuvent recourir à des personnes-ressource de leur choix pour les aider à formuler leurs petits projets.

Le manuel de procédures présente les modalités de mise en oeuvre. Il stipule les rôles de chacun et les différents niveaux de responsabilités en matière de décision d'allocation des fonds et de gestion des financements, les critères d'éligibilité des petits projets, le cycle de préparation et d'approbation des projets, les modalités de décaissement, de suivi et évaluation et les audits.

Au départ, une ONG a été recrutée pour tester cette approche dans deux régions, la région de Tambacounda et celle de Kolda. Sur la base de ce pilote, les procédures de mise en oeuvre ont été affinées, et le manuel de procédures de la composante élaboré, en collaboration avec les CLCOP pilotes, le CNCR et l'ASPRODEB. Depuis le début de l'année 2002, cette procédure a été étendue à toutes les régions du Sénégal, avec un calendrier de mise en oeuvre visant à couvrir toutes les communes rurales à l'horizon 2005.

### **3. Conclusion**

La stratégie de développement rural poursuivie par le Sénégal donne un rôle fondamental à l'action collective par les OP. Le renforcement des capacités de ces OP est donc une condition nécessaire au succès de l'approche. Une des composantes du PSAOP financé par la Banque mondiale est donc de renforcer les capacités des OP en leur facilitant l'accès à des financements pour accéder au conseil technique et de gestion, participer à des activités de R&D et obtenir des fonds de démarrage de projets. Les activités de soutien sont organisées de façon décentralisée et sont tirées par la demande dans la tradition des CDD (Community Driven Development) où des forums locaux de consultation des organisations (les CLCOP), assistés par une ONG (l'ASPRODEB), reçoivent, sélectionnent, et recommandent le financement de projets orientés à des activités de renforcement des capacités des organisations. C'est l'impact de cette approche sur le développement rural et la réduction de la pauvreté que se propose notre étude par le biais de ses deux phases : une première phase, maintenant terminée, pour établir une ligne de base et comprendre la structure, conduite et performance des OP ; suivie d'ici deux ans d'une deuxième phase d'observation pour mesurer l'impact du projet sur la capacité des OP, leurs membres et les communautés.

## Chapitre IV

### Le projet de recherche

#### Plan du chapitre

1. Stratégie de recherche
2. Les études de cas
3. L'échantillonnage pour l'enquête
4. Objectifs de l'enquête
5. Les questionnaires
6. Enquêtes directe et indirecte
7. Définition des concepts fondamentaux.
8. Organisation de l'enquête.

#### 1. Stratégie de recherche

Le dispositif CLCOP (Cadre Local de Concertation et des Organisations de Producteurs) vise à renforcer les capacités des OP par un cadre de concertation dans lequel les OP pourront communiquer, s'entraider et accéder à des financements pour des projets de formation (voir chapitre 3) Ce dispositif en est à sa phase expérimentale. Il est prévu que l'ensemble des communautés rurales du pays en fassent partie dans les trois ou quatre années à venir.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente étude. Il s'agit dans une première année (2003) de construire une situation de référence qui pourra être comparée, quelques années plus tard, à la situation des communautés rurales qui auront bénéficié du dispositif CLCOP. L'étude d'impact du dispositif CLCOP consistera alors à évaluer l'effet net du dispositif CLCOP sur les OP et sur les ménages. Les questions principales qui se poseront sont les suivantes :

- Le dispositif CLCOP renforce-t-il effectivement la capacité des OP et sous quelles conditions ?
- Peut-on améliorer la performance du CLCOP, en particulier par des programmes complémentaires ?
- Dans quelle mesure ce renforcement des OP contribue-t-il à augmenter le bien-être des ménages ?

La présente phase d'analyse se donne par ailleurs comme objectif une description de la situation organisationnelle des villages du Sénégal, une compréhension des mécanismes d'émergence des OP, et une caractérisation de la participation des ménages aux OP.

La construction de la situation de référence est partie d'études de cas de communautés rurales qui se sont déroulées en janvier-février 2002. L'information recueillie par le biais de ces études de cas a permis l'élaboration des questionnaires pour l'enquête qui a été menée en juillet-août 2002. Cette enquête a été précédée de pré-tests pour la validation des questionnaires. Le travail s'est fait en collaboration avec les OP et les faïtières. Une série de réunions a permis en particulier de définir les hypothèses pour l'étude et la définition d'un ensemble d'indicateurs qui permettront de mesurer l'impact du CLCOP.

Dans ce chapitre, nous présentons la méthodologie utilisée pour les études de cas et l'organisation de l'enquête. La raison pour laquelle le détail un peu fastidieux de ces procédures est présenté est pour servir de guide à l'enquête de suivi qui serait faite d'ici deux ou trois ans.

## 2. Les études de cas

Le but des études de cas est de bien comprendre les organisations de producteurs (OP) au Sénégal et le rôle des CLCOP sur les OP, y compris dans ses dimensions sociales, administratives, et politiques. Ces observations permettront ainsi de cerner les indicateurs à utiliser pour l'enquête. Ont été utilisées pour les études de cas, certaines OP qui ont participé au programme pilote du CLCOP pour évaluer de façon qualitative l'impact de ce type d'intervention sur les OP, ainsi que d'autres n'ayant pas eu accès au CLCOP.

Afin de saisir l'impact net du dispositif CLCOP sur les OP, il était important, lors de l'enquête de référence, de saisir, autant que possible, l'ensemble des caractéristiques propres de chaque OP étudiée. Pour cela, un certain nombre d'indicateurs devaient être mis en place.

Les études de cas ont eu comme objectif de permettre, par l'observation du terrain et par les entretiens avec les différents acteurs de chaque village :

- De formuler les hypothèses pour l'étude d'impact.
- D'identifier les différents niveaux de causalité :
  - Comment s'explique l'émergence d'OP, intense dans certains villages et plus rare dans d'autres ?
  - Qu'est-ce qui justifie les activités des OP ?
  - Quelles sont les motivations des ménages à adhérer à ces organisations ?
- De formuler des indicateurs pour l'enquête.
- De tester la méthode d'enquête et de saisir les informations nécessaires à la formulation du questionnaire.

### 2.1. Sélection des études de cas

Il a été convenu, en accord avec le comité scientifique, qu'une première sélection de dix villages pouvait permettre de répondre aux objectifs. Il était envisageable de compléter ces dix études de cas par la sélection de villages supplémentaires, si l'équipe de recherche estimait que les objectifs n'étaient pas atteints.

La sélection des dix villages faisant l'objet d'une étude de cas s'est faite en deux étapes. La première étape a consisté en un tirage aléatoire de trois cents villages susceptibles de constituer l'échantillon pour l'enquête. La deuxième étape a consisté à sélectionner 10 villages parmi ces 300, sur la base de critères que nous décrivons plus loin.

Lors de la réunion du 7 décembre 2001 au PNIR (Programme National d'Infrastructures Rurales), les différents acteurs ont insisté pour que la sélection des villages faisant l'objet des études de cas se fasse sur la base d'un tirage similaire à celui qui sera utilisé lors de l'enquête.

Le premier échantillonnage devait donc comporter trois sous-échantillons de 100 villages, tenant compte de la présence ou non du dispositif CLCOP. Cet échantillon comportait alors :

- 100 villages déjà couverts par le dispositif CLCOP, dans les communautés rurales de Fissel, Koul (Région de Thiès) et de Lambaye (Région de Diourbel).
- 100 villages dans les régions de Thiès et Diourbel, appartenant aux communautés rurales qui ne sont pas encore couvertes par le dispositif CLCOP.
- 100 villages des régions de Louga, Fatick et Kaolack où il n'existe, à l'heure actuelle, aucun CLCOP.

Sur la base de la liste des villages du Recensement National Agricole (RNA), il a été possible de procéder à un tirage aléatoire de ces trois groupes de cent villages.

Une fois ces trois sous-échantillons identifiés, une classification des villages s'est faite selon trois critères supplémentaires :

- Un critère géographique. Les études de cas devant couvrir l'ensemble des régions concernées par le dispositif CLCOP, au moins un village par région a été sélectionné.
- Un critère de représentativité des différentes fédérations. Le RNA recense, par village, les groupements selon leur statut juridique (GIE, GPF, ASC, Section Villageoise de Coopérative), mais n'indique pas, pour les GIE, leur domaine d'activité. Sachant que la plupart des fédérations rassemblent des GIE, les villages sélectionnés devaient être dotés d'au moins un GIE, afin de maximiser les chances de rencontrer des groupements dans toutes les activités. Dans la même logique, un village côtier a été sélectionné, pour tenter d'assurer la représentativité des pêcheurs.
- La présence ou non du PNIR. En effet, lors de la réunion du 7 décembre 2001, la Banque mondiale avait insisté sur la nécessité d'inclure la composante PNIR dans les études de cas. Ainsi, au moins un village devait appartenir à une communauté rurale couverte par ce programme.

Le croisement de l'ensemble de ces critères a permis d'établir une liste de dix types de villages. Dans le cas où deux villages ou plus seraient encore présents dans une catégorie, le choix s'est fait sur la base du nombre d'OP présentes dans le village, dans l'optique de rentabiliser au mieux les études de cas.

## *2.2. Liste des villages sélectionnés*

À l'issue de cette procédure de sélection, les villages suivants ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de cas.

Groupe A : sur les 100 villages sélectionnés dans les communautés rurales où il existe à l'heure actuelle un CLCOP, ont été retenus :

- Le village de Khandane (communauté rurale de Koul).
- Le village de Mbalamson (communauté rurale de Fissel).
- Le village de Mbadiane Samba Awa (communauté rurale de Lambaye).

Groupe B : sur les 100 villages sélectionnés dans les régions où il existe des CLCOP, mais dans des communautés rurales sans CLCOP, ont été retenus :

- Le village de Keur Bara Khaïre (région de Thiès, communauté rurale de Notto).
- Le village de Dombe (région de Diourbel, communauté rurale de Ngohe).
- Le village côtier de Poponguine (région de Thiès, communauté rurale de Diass).

Groupe C : sur les 100 villages sélectionnés dans les trois régions où il n'existe pas de CLCOP, ont été retenus :

- Le village de Goweth Waden (région de Fatick, communauté rurale de Ourour).
- Le village de Keur Ablaye Marame (région de Kaolack, communauté rurale de Keur Baka).
- Le village de Sine Dieng (région de Louga, communauté rurale de Mbédiene).
- Le village de Ndiatby Ndialla (région de Louga, communauté rurale de Dealé où il existe un programme pilote du PNIR).

Pour la plupart de ces villages, l'ASPRODEB a été en mesure de contacter une personne capable, grâce à sa connaissance du village, d'apporter une aide efficace au travail de terrain. Ces informateurs étaient, pour certains, ressortissants du village étudié, pour d'autres, animateurs d'une fédération locale intervenant dans le village.

### 2.3. Méthode et emploi du temps

Dans chaque village, la démarche adoptée a été similaire. Deux jours ont été consacrés à chaque village afin de saisir de manière approfondie l'environnement des OP et de permettre, si nécessaire, de rencontrer plusieurs fois certains interlocuteurs.

Par chacun de ces villages, le temps de travail a été réparti entre :

- Une discussion d'ordre générale, sur la place publique, avec le chef du village et d'autres villageois. Ces entretiens visaient à caractériser le village au travers de ses habitants, de ses infrastructures, de ses activités, et de ses partenaires extérieurs.
- Des entretiens avec les responsables et membres des OP du village. Ceci a permis, pour chaque OP étudiée, de comprendre son origine, ses membres, ses activités, son mode de fonctionnement interne, et ses partenaires extérieurs.
- Des rencontres individuelles avec certains ménages, apportant des informations sur les caractéristiques du ménage (taille, composition, éducation, activités, richesse etc.) et la stratégie que le ménage met en œuvre pour saisir les opportunités offertes par les OP du village.

Selon les villages étudiés et les questions relevées au fur et à mesure des études de cas, plus ou moins de temps a été alloué à chacun de ces trois types d'entretien. Pour les deux premiers, la démarche a consisté à ouvrir la discussion au public le plus large possible, afin de permettre les interventions de la majorité des villages.

Les études de cas ont été complétées par une visite du village. Cela a permis de cerner de manière visuelle quelques indicateurs relatifs à la qualité et la disponibilité des infrastructures du village et des OP, ainsi que certaines caractéristiques des exploitations agricoles locales. Cette démarche est conforme aux suggestions de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARF).

Les principales conclusions de ces études de cas font l'objet du chapitre suivant. Le document complet est en annexe de ce rapport.

### 3. L'échantillonnage pour l'enquête

Au départ, l'enquête devait être faite sur le bassin arachidier. Cependant à la suite des résultats des études de cas, elle a été élargie à d'autres zones afin de prendre en considération les activités les plus importantes qui sont menées par les OP. L'idée était donc de tenir compte dans l'échantillonnage, de quatre types d'activités qui nous semblaient bien représenter les différentes formes d'activités orientées vers la génération de revenu dans le milieu rural Sénégalais, être intéressantes du point de vue des organisations de producteurs, et être susceptibles d'évoluer, en raison de facteurs exogènes, sur la période considérée (entre les deux enquêtes).

Ces activités étaient :

- L'embouche, dans le bassin arachidier, la réforme du secteur de l'arachide pouvant inciter certains ménages de cette région à chercher d'autres sources de revenu agricole ;
- La gestion de périmètres irrigués dans la vallée du fleuve, où les producteurs ont dû faire face à une réduction importante des crédits alloués par la Caisse Nationale de Crédit Agricole ;
- La pêche, activité très organisée au Sénégal au travers de la FENAGIE-pêche ;
- Le maraîchage, culture particulièrement risquée en périmètres collectifs du fait de la forte probabilité des éventuelles contaminations entre les parcelles.

L'échantillonnage visait donc à représenter ces activités dans leurs contextes spécifiques. Ainsi, trois zones ont été définies :

- La vallée du fleuve Sénégal.
- Le bassin arachidier.

- La zone des Niayes (à forte activité maraîchère).

On trouve dans ces deux dernières zones des accès à la mer et donc des villages de pêcheurs.

L'échantillonnage devait également tenir compte du plan de déploiement du dispositif CLCOP du PSAOP afin de pouvoir, lors d'un second passage, mesurer l'impact de ce dispositif. Cependant, il n'a pas été possible de connaître en avance le plan de déploiement des CLCOP ; un échantillonnage aléatoire à l'intérieur des trois zones a alors été utilisé.

Dans chaque zone ont ainsi été sélectionnées (de manière aléatoire) sept Communautés Rurales (six pour la zone des Niayes) et, dans chaque Communauté Rurale, 14 villages ont été tirés au sort.

L'échantillon peut donc être décrit comme suit :

- 3 strates (correspondant aux zones).
- 20 grappes (correspondant aux Communautés Rurales)
- 280 unités (villages)

Certaines difficultés intervenues au cours de l'enquête ont ramené l'échantillon à 19 Communautés Rurales et 250 villages.

#### **4. Objectifs de l'enquête**

L'enquête sur les organisations de producteurs comporte trois opérations de collecte : la collecte d'informations sur les ménages, les organisations de producteurs, et le village y compris le plan du village.

L'enquête a été conçue pour permettre de collecter, sur chaque village retenu dans l'échantillon, des informations concernant l'environnement socio-économique dans lequel évolue les OP ainsi que des informations sur les infrastructures sociales et productives ou les institutions en rapport avec le bien-être des populations. Plus précisément, ces informations portent sur :

- Les infrastructures (sociales et productives), les équipements, les institutions socio-économiques, les unités de production desservant le village.
- Les sources d'approvisionnement en eau du village.
- Les activités lucratives ou non de transformation des produits agricoles ou des produits de l'élevage.
- Les organisations de producteurs dans le village.

Au niveau des ménages, l'enquête a permis de collecter des informations de manière exhaustive sur plusieurs caractéristiques des chefs de ménage, des ménages et des activités des ménages dans le domaine de la production végétale et animale.

Enfin, l'enquête a permis de collecter des informations sur les caractéristiques propres de chaque organisation de producteurs des villages enquêtés et ses activités.

#### **5. Les questionnaires**

Les données sont collectées au moyen de 10 questionnaires :

- Le questionnaire village.
- Le questionnaire ménages.
- Le questionnaire général OP.
- Les questionnaires spécialisés sur certaines activités spécifiques des OP : commerce, embouche, champ collectif, caisse d'épargne et de crédit, maraîchage, périmètres irrigués, pêche.



Ces questionnaires sont accompagnés du plan du village.

### *5.1. Le questionnaire village*

Les questions 2 à 13 du questionnaire se rapportent aux éléments d'identification du village. Ces éléments sont la région, le département, l'arrondissement, la communauté rurale et le village.

Les questions 14 à 25 portent sur la caractérisation du village au travers de sa taille et de sa composition. Les villages sont plus ou moins grands, ce qui implique des différences dans leurs atouts (par exemple, leurs ressources humaines) et leurs besoins (par exemple, leurs infrastructures). La structure sociale et géographique permet de saisir les éventuelles bases traditionnelles sur lesquelles se créent les OP.

Les principales activités (question 26) menées par les villageois pourront contribuer à déterminer le paysage d'OP dans la mesure où il peut exister des gains à la collaboration dans certaines activités (rendements d'échelle). Par ailleurs, les activités ne sont pas exposées aux mêmes types de risques exogènes. Cette information reflète donc également un des besoins potentiels du village (assurance).

Les infrastructures sont un indicateur de la qualité de vie dans le village. Parce qu'elles nécessitent souvent la mise en place d'une gestion, elles peuvent également être à l'origine d'un besoin d'organisation. Les infrastructures sociales et productives sont observées aux questions 27 à 45.

Le degré d'enclavement reflète la facilité d'accès aux informations extérieures au village. Une manière d'appréhender cet enclavement (ou intégration au marché) est de comparer les prix de certaines denrées de base (riz et poisson) entre les villages. Les questions 46 à 52 ont permis de saisir le degré d'enclavement de chaque village.

La présence dans le village d'intervenants extérieurs (questions 53 et 54) : ONG, Etat, bailleurs de fonds donne une idée du degré de dépendance externe du village.

Les questions 55 et 56 ont permis de recenser toutes les OP existantes qui seront enquêtées par la suite, et de savoir si certaines OP ont disparu.

Les questions 57 à 107 recensent les sources d'approvisionnement en eau du village et les modalités de gestion des forages principalement.

### *5.2. Le questionnaire ménages*

Les objectifs de la collecte des données sur les ménages visent à connaître certaines caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage, des ménages ainsi que des caractéristiques de la production végétale et animale pour les ménages. De plus, l'enquête ménages devra permettre de comprendre les choix d'adhésion d'un ménage face au paysage d'OP de son village et de saisir, au second passage, l'évolution de son bien-être.

Le ménage est identifié par le numéro de son carré, par le nombre de ménages dans le carré, par le numéro du ménage dans le carré et les noms et prénoms du chef de ménage (questions 1 à 7).

Les questions 8 à 25 donnent des informations sur la composition par sexe et âge et le niveau d'instruction ou d'alphabétisation du ménage. La structure par âge du ménage détermine les personnes potentiellement membres d'une OP. Certaines OP sont inclusives d'un genre particulier ; la structure par genre du ménage permet de saisir les opportunités d'appartenance à de telles OP.

La question 17 donne aussi des informations sur l'appartenance ou non des ménages à l'élite traditionnelle du village.

L'information sur l'existence de liens familiaux avec des personnes résidant en ville ou à l'étranger (questions 26 et 27) permet de saisir les réseaux extérieurs du ménage et les éventuels transferts (positifs ou négatifs).

Les différents types d'activités (questions 28 à 37) exercées par le ménage donneront de l'information sur la contrainte de temps du ménage, sa richesse, par sa dotation en terre et en bétail, et le type d'OP auxquelles il est susceptible d'adhérer. Par ailleurs, le suivi dans le temps du type d'activités menées permettra de saisir d'éventuels changements dus aux OP.

La propriété de biens durables/habitation (question 38 à 43) permet de saisir une partie de la richesse du ménage et de la comparer dans le temps.

La question 44 définit un **indicateur de richesse relative**. Cet indicateur est établi de la façon suivante. L'informateur doit classer tous les ménages du village en quatre catégories de pauvreté-richesse. Chaque ménage se trouve d'abord de classer entre « parmi les plus pauvres » ou « parmi les plus riches » du village. Puis, au sein des pauvres, il est plus finement classé comme étant parmi les plus pauvres ou parmi les relativement moins pauvres de cette catégorie. Symétriquement, l'informateur doit répartir les ménages relativement aisés entre les « relativement moins riches » et les « relativement plus riches » du village. Ce classement résulte d'une perception subjective de la richesse de chaque ménage et reflète ainsi son statut social. L'indicateur a donc quatre niveaux :

- Parmi les plus pauvres
- Parmi les moins pauvres
- Parmi les moins riches
- Parmi les plus riches

Cette classification subjective n'est possible que parce que l'enquête ménages est complétée par un informateur unique.

L'adhésion des différents membres du ménage aux différentes OP du village (questions 45 à 48) contribue à caractériser la stratégie du ménage. L'évolution de cette appartenance peut être un indicateur de dynamisme (attraction) de certaines OP. Pour chaque adhésion, l'accès à un projet à intéressement individuel ou de formation permet de saisir une dimension directe de la contribution de l'OP au bien-être du ménage.

### *5.3. Le questionnaire général OP*

Ce questionnaire est complété pour chacune des OP recensées dans le questionnaire village. Dans les très grands villages, il n'a été rempli que par les OP du quartier sélectionné. L'OP est identifiée par son nom et son numéro dans le village (questions 1 et 2).

Les questions sur l'origine de l'OP (3 à 52) permettent d'identifier les besoins nécessitant sa création. Cette partie permet en outre de saisir les caractéristiques des leaders à la création et des leaders actuels. Ces leaders sont caractérisés par leur appartenance à l'élite traditionnelle qui leur confère une certaine légitimité, leur niveau d'instruction, leur niveau d'actifs qui leur permet de prendre certains risques et leurs connaissances extérieures

La partie sur la composition de l'OP (questions 53 à 80) vise à caractériser les OP par leurs membres. Elle comprend les critères d'inclusion (définis dans le règlement). Cette information pourra être comparées avec participation effective des ménages de la communauté observée dans l'enquête ménages. Sont incluses les différentes formes de participation financières demandées aux membres.

Les questions (81 à 96) permettent de saisir les stratégies que les OP mettent en œuvre pour avoir des ressources propres. Ces ressources peuvent être les droits d'adhésion et les cotisations qui renforcent le sentiment d'appartenance à l'OP. Les amendes caractérisent également la gestion des ressources humaines de l'OP. Ces informations permettront aussi d'appréhender en partie le degré d'autonomie de l'OP.

Les questions sur les relations extérieures (97 à 108) permettent de saisir la participation des organisations de producteurs aux instances de décision locales au niveau des autres institutions de la communauté rurale.

Ces informations permettent aussi de saisir les relations qui existent entre les organisations de producteurs à l'échelle intra-village et à l'échelle inter-village.

Les questions sur les organes de gouvernance (109 à 138) permettent d'appréhender le fonctionnement des groupements. Ces informations, mises en perspective avec la performance des OP et la participation des membres, permettront d'identifier le degré de représentation des intérêts des membres de l'OP. Ces informations renseignent aussi sur les formations dont l'OP a bénéficié.

Les questions 139 à 146 donnent des informations sur les mécanismes de prise de décision afin de voir s'il y a des phénomènes d'accapement de l'OP par les présidents. Par ailleurs, elles permettent aussi de voir si les mécanismes de prise de décision sont directs (par les membres) ou indirects (par délégation à des responsables).

Les questions (147 à 164) donnent des informations sur les outils de gouvernance mis en place par les organisations de producteurs. En effet, la possibilité d'accéder à l'ensemble des informations du groupement peut jouer sur la motivation des membres. Elle peut alors jouer favorablement sur le dynamisme de l'OP.

Les questions sur les infrastructures, activités de l'OP et les partenaires extérieurs (165 à 171) permettent de recenser les liens entre les activités de l'OP, les partenaires extérieurs de l'OP et la gestion des bénéficiaires de ces activités. En effet, si les activités de l'OP contribuent à sa caractérisation, leur gestion permet de saisir l'intérêt potentiel des membres. L'éventuelle aide extérieure informe du degré d'autonomie de l'organisation. Les infrastructures, parce qu'elles impliquent un système de gestion, contribuent à définir le rôle de chaque membre dans l'OP.

Les questions (172 à 179) visent à caractériser l'OP par son opportunisme, et sa capacité à faire face à une situation nouvelle. Ceci doit permettre d'appréhender « l'esprit d'entreprise » de l'OP.

#### *5.4. Les questionnaires activités spécifiques*

Les questionnaires activités spécifiques sont au nombre de 7 : commerce, emboûche, caisse d'épargne et de crédit, périmètres irrigués, champ collectif, maraîchage, pêche.

Les questions posées permettent de saisir des informations sur :

- Les caractéristiques de chaque activité spécifique menée par une OP
- Les infrastructures et les équipements possédés par l'OP pour mener cette activité
- Les stratégies d'approvisionnement en intrants mises en œuvre par l'OP
- La commercialisation des produits de chaque activité
- Les prix auxquels les produits sont vendus
- Les formations spécifiques à chaque activité menée dont a bénéficié l'OP
- Les transformations de certains produits avant d'être vendus
- Les crédits mis à la disposition des membres pour mener certaines activités.

#### *5.5. Le plan du village*

Il s'agit, avec la plus grande précision possible, de reporter sur ce plan la délimitation des différents quartiers, la localisation des différentes infrastructures du village et la localisation de toutes les concessions / carrés du village.

Ainsi, l'informateur a procédé, sur la feuille quadrillée, aux étapes suivantes :

- Dans un premier temps, se repérer par rapport aux points cardinaux pour situer précisément le Nord sur la feuille quadrillée.

- Dans un second temps, délimiter le contour du village sur la feuille par rapport aux repères cardinaux. Ceci permettra d'avoir un plan vierge du village.

Ces deux premières étapes sont destinées à aider l'informateur à se repérer. Ces informations n'intéressent pas directement l'enquête. Cependant, l'informateur avait le choix de procéder autrement selon ses préférences (placer non pas le nord, mais l'ouest ou un autre point de repère en haut de la carte).

- La troisième étape a consisté à tracer les différentes routes et pistes principales du village. Ceci a permis d'avoir une première idée de la division du village en zones ou en quartiers.
- La quatrième étape a consisté à placer les différentes infrastructures par les symboles équivalents définis sur la feuille. Cela a servi de repères pour placer les différentes concessions. Il s'agit donc de situer les places publiques, les lieux de cultes (églises, mosquées, temples), le marché, les bornes-fontaines, les puits, les forages, l'école...
- La cinquième étape a consisté à placer les concessions / carrés des personnes influentes du village : celle du chef du village et sa famille, des chefs religieux ou de leaders quelconques.
- Enfin, l'informateur a placé les autres concessions à partir de ces concessions de référence (concession du chef). Chaque concession est représentée par un carreau de la feuille quadrillée.

Sur la feuille associée au plan du village, l'enquêteur a recensé le nom des chefs de concession / carré et le numéro de concession / carré associé.

## 6. Enquêtes directe et indirecte

La collecte d'information combine une enquête directe classique et une enquête indirecte. L'enquête directe classique consistait à interroger directement l'unité sur laquelle on veut recenser ou collecter des informations. L'enquête indirecte consistait à collecter des informations sur l'unité enquêtée par le biais d'une tierce personne communément appelée informateur. Il était censé connaître toutes les informations sur l'unité enquêtée.

L'enquête indirecte a été utilisée pour administrer :

- Le questionnaire village.
- Le questionnaire ménages.
- Le plan du village.

L'enquêteur a interrogé, pour ces questionnaires, un informateur qui est censé connaître les informations sur le village et ses différents ménages. Afin d'assurer la fiabilité des informations fournies par l'informateur, l'enquêteur l'a interrogé publiquement ou l'a fait assister par d'autres personnes du village.

L'enquête directe était utilisée pour administrer :

- Le questionnaire groupement
- Les questionnaires activités spécifiques : commerce, maraîchage, caisse d'épargne et crédit (CEC), embouche, périmètres irrigués, pêche, champ collectif.

L'enquêteur a interrogé directement les groupements après les avoir tous recensés à travers le questionnaire village. Pour chaque groupement, l'enquêteur a administré les questionnaires aux dirigeants de l'OP entourés de quelques membres si possible.

Pour les questionnaires liés aux activités spécifiques, l'enquêteur n'a appliqué le questionnaire que si le groupement a mené l'activité ces deux dernières années. Cette information était obtenue à travers le recensement exhaustif des activités dans le questionnaire général OP.

## **7. Définition des concepts fondamentaux.**

Quelques concepts et définitions utilisés dans l'enquête sont présentés ci-après.

### *7.1. Le carré*

Le carré (concession) est une unité d'habitation, c'est-à-dire un ensemble de cases ou de bâtiments à usage d'habitation localisés dans une même enceinte. Le carré est matérialisé physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

### *7.2. Le ménage*

Un ménage est un ensemble de personnes qui forment une même unité de consommation, c'est-à-dire un ensemble de personnes dont les repas sont organisés par une seule et même personne (le chef de ménage). Un ménage est donc une « unité de cuisine » constituée par un groupe de personnes dépendant pour leurs repas, d'une seule et même structure. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent dans le même carré (concession).

Des exemples de ménage sont :

- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant.
- Un homme avec son épouse ou ses épouses avec leurs enfants non mariés et ses parents.
- Un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne).
- Un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres.
- Un homme ou une femme veuf(ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfants.
- Une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considérée comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires.
- Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

La mise en œuvre du concept de ménage ne se fait pas sans difficulté et des décisions relatives à son aménagement sont prises pour ne pas confondre regroupement de famille et ménages différents, ne pas confondre carré/concession et ménage, se rappeler qu'un même ménage peut, selon sa taille, habiter plusieurs logements voisins.

### *7.3. Le groupement (OP)*

Dans cette enquête, on recensait l'ensemble des OP du village, qu'ils aient ou non une reconnaissance juridique. Ces OP sont aussi communément appelés « groupements » par les villageois eux-mêmes. L'OP est définie comme une organisation créée par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes, les membres des organisations. Elle diffère des ONGs qui fournissent aussi des services, mais qui ne sont pas des associations à membres. La notion de « membres » qui bénéficient des services rendus par l'organisation est essentielle, pour faire la distinction entre OP et ONG de service. Ainsi n'ont pas été considérées comme des OP les associations traditionnelles fondées sur l'entraide mutuelle, c'est-à-dire les tontines et les caisses d'entraide.

### *7.4. L'intervenant extérieur*

L'intervenant extérieur est ici défini comme toute personne physique ou morale, étatique ou privée qui a mené des actions dans le village. Il ne s'agit donc pas seulement des ONG et autres bailleurs de fonds mais aussi des structures étatiques, des organisations faitières et autres intervenants privés.

## **8. Organisation de l'enquête.**

### *8.1. Personnel de terrain*

L'enquête a été conduite par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). Le personnel était organisé en quatre équipes de terrain, sous l'égide d'une équipe de coordination composées de 2 personnes. Chaque équipe de terrain était composée de 14 enquêteurs sous la direction d'un contrôleur principal et d'un contrôleur adjoint. Le recrutement de ces enquêteurs et contrôleurs a été fait par la DPS à l'issue d'une formation théorique et pratique (par simulation) de trois jours. L'enquête a donc nécessité 56 enquêteurs, 4 contrôleurs principaux, 4 contrôleurs adjoints et 2 coordinateurs.

Les contrôleurs ont participé à la sensibilisation des autorités et des populations aux objectifs de l'enquête. Chaque contrôleur se trouvait toujours auprès des équipes pour observer leur travail et faisait part aux enquêteurs de toute nouvelle directive de l'encadrement. Ses fonctions consistaient donc à faciliter la logistique, assurer les contacts dans les villages, et vérifier la bonne qualité des questionnaires remis par les enquêteurs. Les contrôleurs étaient joignables à tout moment dans le chef-lieu de la communauté rurale où travaillait l'équipe.

Les enquêteurs travaillaient en binôme dans chaque village, à raison de deux jours par village. Le binôme avait donc en charge l'administration de l'ensemble des questionnaires. Ainsi dans chaque village, le binôme commençait toujours par administrer le questionnaire-village et faire le plan du village. Ensuite il passait au questionnaire ménages pour terminer avec celui des groupements et leurs activités. Les deux personnes associées en binôme travaillaient ensemble tout au long de l'enquête et avaient un numéro de binôme. Les deux enquêteurs étaient co-responsables de la qualité du travail fourni.

### *8.2. Le plan de déploiement de l'enquête*

Dans une première phase, tous les enquêteurs, superviseurs et l'équipe de coordination étaient présents dans la zone du bassin arachidier. Ce regroupement dans une zone a permis de recenser tous les problèmes inhérents au commencement d'une enquête. À la fin de cette première phase, une réunion d'évaluation s'est tenue pour faire les derniers réglages de l'enquête.

Ensuite dans la deuxième phase, chacune des quatre équipes d'enquêteurs a été envoyée séparément dans les communautés rurales qu'elle devait enquêter l'une après l'autre.

### *8.3. Les contacts dans le village*

Dans chaque village, un informateur était contacté avant l'arrivée des enquêteurs. Ce choix était fait sur leur niveau de connaissances du village. Il était en charge de l'organisation des différents rendez-vous avec les responsables des groupements. L'informateur était rémunéré pour son travail, aussi il était pleinement disponible pendant les deux jours d'enquête.

Le questionnaire village, le plan du village et le questionnaire ménage étaient administrés à l'informateur par l'enquêteur.

### *8.4. Les vérification et correction des questionnaires*

Pour s'assurer de la fiabilité des données recueillies par les enquêteurs, deux types de vérification et correction des questionnaires a été mis en œuvre. D'abord, les contrôleurs faisaient une première vérification et correction des questionnaires au fur et à mesure que les questionnaires étaient remplis par les enquêteurs. Ils pouvaient ainsi leur demander de retourner sur le terrain pour un complément d'informations sur les réponses incomplètes. Ensuite, l'équipe de coordinateurs effectuait une seconde vérification et correction des questionnaires par des visites ponctuelles sur le terrain pour s'assurer d'un bon déroulement de l'enquête et donner de nouvelles instructions à chaque fois que le besoin se présentait.

C'est seulement à la suite de ces deux types de vérification et correction qu'un questionnaire était accepté comme étant fiable.

#### *8.5. La saisie des données et le scannage des questionnaires*

La saisie des données s'est faite dans les locaux du CREA. Elle a nécessité la mobilisation de quatre opérateurs de saisie surveillés par deux superviseurs et de l'informaticien qui a mis en place le programme de saisie. Les opérations de saisie ont duré 45 jours. Après cela, les données ont été nettoyées par l'informaticien. Afin de faire face aux problèmes de saisie qui pouvaient être détectés au moment de l'analyse des données, il fallait mettre en place un système permettant de faire les corrections à posteriori. Ainsi, les questionnaires ont été scannés et gravés sur CD-ROM pour l'équipe de recherche.

## Chapitre V

### Leçons dérivées des études de cas

#### Plan du chapitre

1. Le contexte et l'émergence des OP
2. Types d'OP et relations entre OP
3. Gouvernance et dynamisme des OP
4. Participation des ménages aux OP
5. Les caractéristiques qui distinguent les leaders des autres membres de la communauté

Les études de cas nous ont conduits dans 10 villages choisis en grande partie pour leur diversité de contexte dans le dessein même de confronter cette diversité pour soulever les hypothèses qui seront ensuite soumises à l'analyse statistique et préparer les questionnaires de l'enquête. Il n'est donc pas question de chercher de grandes régularités dans cette étape du travail, mais plutôt d'être à l'affût de cas particuliers suggestifs.

#### 1. Le contexte et l'émergence des OP

Un premier point important de cette étude consiste à comprendre l'émergence des OP. Il ne fait pas de doute que celle-ci est de façon importante conditionnée par le contexte du village. Les villages que nous avons visités diffèrent par leurs caractéristiques structurelles, leur développement passé, et leur situation socio-économique actuelle notamment concernant leurs défaillances et atouts principaux. Ces aspects sont de façon évidente reliés entre eux.

##### *1.1. Les caractéristiques structurelles des villages*

Les villages varient notamment par leur taille, leur isolement, leur contexte géophysique, et leur structure sociale. Nous avons observé des villages dont la taille variait de moins de 300 habitants à 1500 et même 3000 habitants. Ce facteur est clairement apparu comme important, les grands villages ayant plus de ressources humaines, plus de besoins et plus d'opportunités pour former une ou plusieurs OP. Nous n'avons pas sélectionné pour ces études de cas de villages beaucoup plus petits encore qui n'auraient pas d'OP, un phénomène que nous retrouverons par contre dans l'enquête.

L'isolement d'un village peut être caractérisé directement par son éloignement par rapport aux principaux axes routiers ou au marché. Nous avons aussi retenu comme indicateur d'isolement le prix des denrées de base, et notamment du riz, qui résume non seulement la distance mais tous les autres facteurs (fréquence du marché, intensité des échanges, etc.) d'intégration du village aux marchés. Cette expérience a suggéré l'incorporation du relevé du prix du riz dans l'enquête. A priori, l'isolement peut jouer soit en faveur de l'organisation du village, dont la population n'a pas facilement de solutions extérieures à ces besoins, soit en défaveur car à l'isolement correspond souvent aussi un moins grand développement des opportunités à saisir. Aucune régularité n'est apparue dans le rôle de la distance.

La structure sociale du village est un élément important de son organisation spatiale que l'on peut saisir par la dispersion des habitations et le nombre de quartiers et de places centrales. Dans les villages Wolofs, les habitations sont relativement concentrées, et les champs tout autour ; dans les villages Sérères, le champ familial se situant à côté du carré, les habitations sont plus espacées ; dans les villages Peuls, enfin, les habitations sont plus dispersées, du fait du besoin d'espace pour les troupeaux. Dans certains villages, les familles d'une même caste ou d'une même ethnie se regroupent par quartiers. Quand les quartiers sont espacés, il existe un arbre à palabres par quartier, et pas de place centrale à tout le village. Cette structure spatiale est importante pour l'analyse des OP. D'une part, on peut facilement imaginer que le facteur de dispersion des habitations est défavorable à l'organisation, car il augmente les coûts de réunion et communication et correspond aussi de façon générale à une plus grande indépendance des unités familiales.



Les études de cas nous ont révélé un beaucoup moins grand niveau d'organisations des villages Peuls en comparaison des autres ethnies. Cependant, dans la mesure où cette disposition spatiale correspond de façon importante à l'éthnicité dominante du village, il ne sera pas possible de distinguer le rôle de cet aspect spatial de toutes les autres différences potentielles entre ethnies. Il sera donc important d'être vigilant dans l'analyse statistique.

Par contre, l'existence de quartiers dans les gros villages a des conséquences plus claires. En effet, là où les quartiers sont bien définis, il est fréquent d'observer des OP par quartiers. Cela nous conduira, lorsque l'enquête portera sur des villages trop gros pour être complètement saisis dans le temps imparti à cette observation, de procéder à la sélection d'un quartier comme unité d'analyse pour recueillir l'information exhaustive sur toutes les organisations et les ménages. Ce découpage n'est pas parfait, car il n'est pas exclu que certains ménages appartiennent à une organisation d'un autre quartier, mais il permettra quand même une meilleure analyse de la participation et de l'appariement des ménages que ne le ferait un tirage au hasard de sous-échantillons d'OP et de ménages. Notons aussi, que lorsqu'une OP est inclusive de tout son quartier, elle sera considérée comme inclusive, comme le serait une OP inclusive de tout le village dans le contexte d'un plus petit village. Et ceci par contraste avec une OP qui sélectionne ses membres de façon individuelle.

L'importance du contexte géophysique (bassin arachidier, vallée du Fleuve, zone côtière) est révélée par l'hétérogénéité des activités des OP. Cette hétérogénéité pose un problème pour l'analyse quantitative car elle rend difficile la comparaison entre villages de régions différentes. Soucieux d'avoir une institution commune à tous les villages qui puisse servir d'étalon du niveau et de la qualité organisationnels du village, nous avons donc décidé d'analyser dans tous les villages enquêtés la gestion de l'eau.

### *1.2. Le développement économique du village*

Les villages observés présentent une très grande hétérogénéité d'infrastructure et de développement économique. Dans la mesure où certaines de ces infrastructures sont financées ou promues par des agents extérieurs (état ou ONG), le niveau d'équipement d'un village révèle aussi le choix de ces institutions extérieures. Les infrastructures sociales, écoles et postes sanitaires, typiquement financées par des agents extérieurs, ont une influence importante sur le capital humain du village. On a observé cependant que leur présence peut être « endogène », par exemple due à une personne influente dans la politique locale qui a su obtenir une école. Dans le cas des cases de santé, elles ont souvent été mises en place par des ONG. Un problème important néanmoins est celui de leur entretien et fonctionnement au retrait de cette aide extérieure.

Tous les villages ont une infrastructure hydraulique, mais elles sont de types divers, forages, quelquefois inter villageois, ou puits. Lorsque le village possède plusieurs puits, leur gestion est souvent décentralisée par zone géographique.

Malgré la diversité du contexte géographique, nous avons relevé dans tous les villages des activités d'agriculture, d'élevage, et de petit commerce. En revanche, la présence d'activités de maraîchage, d'artisanat, ou de pêche varie d'une région à l'autre, ou même d'un village à l'autre. Dans le dessein de l'analyse statistique, nous espérons donc retrouver dans l'enquête des groupements de producteurs autour de ces trois activités (agriculture, élevage, et petit commerce) dans beaucoup de villages. Cela s'est confirmé pour le commerce, mais par contre l'activité d'embouche si importante dans nos études de cas, ne s'est pas retrouvée avec autant de poids dans l'enquête.

### *1.3. Les principales défaillances et les atouts des villages*

Cette analyse du contexte villageois nous a amené à caractériser les villages selon leurs principales défaillances, en particuliers telles qu'exprimées par les villageois comme désirs prioritaires. L'idée poursuivie était que ces besoins, mis en perspective avec les atouts dont disposent le village, peuvent amener à la création d'une OP.

Nous avons relevé six types de défaillances : besoin d'infrastructures (équipement hydraulique, banque de céréales, boutique), besoin de structure financière, besoin d'éducation et de renforcement des capacités, besoin de représentation interne et externe (certains quartiers veulent acquérir leur indépendance, certains villages veulent participer à des activités inter-villageoises), un besoin très marqué dans certains villages de freiner l'exode des jeunes (par le développement d'activités pendant la saison sèche), et un besoin de renforcement de la cohésion sociale. Il n'est pas difficile de tirer de ces besoins la justification et le rôle que pourraient jouer des OP.

Cependant, les villages varient aussi beaucoup dans leur capacité à répondre à ces besoins. Cette capacité dépend essentiellement de la présence de leaders et de leurs liens avec l'extérieur. Nous avons observé le rôle prédominant de la présence d'une personnalité politique, d'un animateur, d'un membre d'une fédération, d'un ancien fonctionnaire, d'un ancien migrant, ou plus généralement d'une personne ayant ou ayant eu des contacts avec des organisations extérieures au village qui facilite l'intervention d'une ONG ou d'un autre bailleur de fonds dans le village.

Les leaders d'organisation ont une double fonction de coordination et d'accès à l'information. Leur capacité de coordination dépend de la légitimité qu'ils ont à l'intérieur de la communauté et de leur capacité à rassembler un groupe particulier de villageois en une organisation. Leur fonction d'information dérive du fait qu'ils ont souvent une connaissance particulière d'opportunités extérieures. Cette connaissance dérive d'expériences préalables et de contacts personnels avec des agents extérieurs à la communauté. Leur capacité de rassemblement repose sur leur capacité particulière dans la gestion d'une organisation. Cette capacité est d'autant plus exigeante que l'organisation cherche à générer des revenus dans des activités liées à des marchés compétitifs.

#### *1.4. L'émergence d'une OP*

Alors que l'on peut facilement caractériser les besoins spécifiques du village et les conditions ponctuelles qui ont donné lieu à l'émergence d'une OP en réponse à ces besoins, il est difficile de vraiment déterminer les causalités profondes et même le degré d'endogénéité de la création d'une OP. En quelque sorte les besoins eux-mêmes sont partiellement la conséquence du niveau d'organisation (ou manque d'organisation) du village. Il nous est apparu cependant que la présence de personnes éduquées et en lien avec l'extérieur permet à la fois au village de mieux identifier ses besoins et de mieux y répondre. Les villages en général identifient assez bien si l'idée originale de la formation du groupement est venu du village ou de l'extérieur. En effet, les ONG qui veulent octroyer de l'aide à des villages ne peuvent le faire qu'à travers une organisation formelle. Beaucoup de groupements sont ainsi créés quasiment à l'initiative des ONG. C'est donc une information qui sera systématiquement relevée dans l'enquête.

Le défi de l'analyse empirique faite sur la base de l'enquête consiste en l'identification des conditions vraiment exogènes au village (risque et opportunité) qui ont conduit aux besoins et atouts, et en fin de compte à la création d'OP. Il restera toujours un élément important dû au hasard, comme en particulier la présence au moment opportun d'un leader capable de mener à bien cette réalisation, mais il semble quand même que les conditions structurelles sont des facteurs importants.

## **2. Types d'OP et relation entre OP**

Ces OP que nous avons jusqu'alors traitées de façon non différenciée sont en fait très variées. Nous retenons en particulier deux grands axes de différenciation selon que l'OP est inclusive ou exclusive, et selon que l'OP mène des activités de type bien public ou bien privé.

### *2.1. Inclusion/exclusion*

On a distingué différents types d'OP quant à la définition de leurs membres. Beaucoup d'OP sont par nature « inclusives », dans la mesure où elles sont ouvertes à tous les membres du village, ou tous les membres d'un genre, d'une classe d'âge, ou d'un quartier. C'est dire que la sélection des membres n'est

pas individuelle, mais selon des critères généraux. On retrouve typiquement dans cette catégorie les groupements de jeunes ou les groupements de quartier.

D'autres groupements se définissent par l'activité première qu'ils proposent : groupement d'embouche, de pêcheurs, de maraîchers, et de plus n'incluent pas automatiquement tous les membres du village dédiés à cette activité. On retrouvera donc typiquement plusieurs groupements de pêcheurs dans un même village, plusieurs groupes d'embouche, plusieurs groupes de maraîchage, en plus de la présence de maraîcher individuels n'appartenant à aucun groupe. Comment se fait la sélection des membres ? Cette information s'avère difficile à obtenir dans les entretiens, mais on peut faire l'hypothèse que les membres s'auto-sélectionnent sur la base de leurs aspirations productives. Nous référerons à ces groupes comme étant « exclusifs ».

## 2.2. Activités.

Les activités des groupements peuvent être classées selon qu'elles bénéficient aux seuls membres du groupement ou à l'ensemble du village.

Parmi les activités de bien public, bénéficiant à l'ensemble du village, on note :

- Activités de nettoyage du village
- Activités de protection de l'environnement, notamment activités de reboisement.
- Gestion d'une infrastructure : boutique villageoise, case de santé, entretien des bâtiments de l'école
- Organisation de sessions de formations : alphabétisation en français ou en wolof, techniques de gestion, techniques artisanales, techniques agricoles.

D'autres activités concernent la gestion d'un bien de club, dont les bénéfices sont réservés aux seuls membres du groupement :

- Infrastructures et outils de production : un métier à tisser, la mise en place d'un puit exclusif pour le groupement, la gestion d'un moulin.
- Systèmes d'assurance et de crédit : banque de céréales du groupement, caisse de crédit et d'épargne du groupement, tontines.
- Champ collectif dont le produit est versé à la caisse du groupement

Enfin, les OP sont souvent un moyen pour leurs membres d'avoir accès à des financements pour réaliser des activités individuelles. Les OP gèrent quatre grands types d'activités d'intérêt privé pour ses membres :

- Embouche (fourniture d'un jeune ovin ou bovin qui n'est payé que lorsque l'animal a été élevé et vendu)
- Activités agricoles (fourniture d'intrants et d'outils à payer au moment de la récolte)
- Activités d'artisanat (fourniture d'intrants que les membres ne payent qu'au moment de la vente de leur produit)
- Activités de petit commerce (prêt pour permettre l'achat d'un stock initial)

Nous notons aussi que certaines de ces activités sont menées de façon collective, c'est-à-dire avec la participation simultanée de tous les membres du groupement. C'est le cas du champ collectif, du nettoyage du village, et des activités de reboisement. Ces activités collectives ont un double objectif de socialisation, renforcement de la cohésion du groupe, et d'obtention du résultat de l'activité elle-même.

## 2.3. Correspondance entre inclusion et bien public ?

Notre hypothèse initiale était que les OP inclusives seraient probablement plus orientées vers l'offre de biens publics, les fonctions de cohésion villageoise, d'assurance, et d'entraide, et que les organisations qui se donnent comme objectif la génération de revenus individuels seraient de type exclusive, avec une sélection des membres selon l'objectif du groupement. Cette correspondance est partiellement vraie, mais n'est pas aussi stricte que nous le pensions. Nous avons en effet trouvé d'une part des organisations a priori inclusives qui ont développé des activités d'embouche par exemple, dont les fruits ne concernent

qu'un petit nombre de membre. Dans certains cas, on peut parler d'une inclusion ex-ante mais d'une exclusion ex-post des bénéfiques. A contrario, on a trouvé des organisations exclusives qui prennent en charge des activités de biens publics comme la gestion d'infrastructure (caisse d'épargne et de crédit, banques de céréales), assure l'entretien de bâtiment public (comme l'école), etc.

Une hypothèse serait que dans des contextes très traditionnels ou très risqués où la différenciation pourrait être néfaste à l'ensemble du village, les élites résistent à l'émergence de groupements exclusifs, et les activités exclusives se développent au sein même d'une organisation inclusive. Un autre modèle serait que des organisations qui veulent se créer exclusives pour une meilleure gestion de leur activité productrice contribuent au bien de l'ensemble du village ou achètent leur légitimité en fournissant des services publics.

#### 2.4. Concurrence ou complémentarité des OP ?

Nous avons observé des cas de complémentarités entre OP au niveau des activités qu'elles proposent (protection de l'environnement, artisanat, crédit). Dans d'autres cas, des OP exclusives sont complémentaires en termes des membres, mais, parce qu'elles offrent la même activité, par exemple l'embouche, elles se trouvent en compétition pour les fonds extérieurs.

### 3. Gouvernance et dynamisme des OP

Un des objectifs des études de cas était de définir une grille d'analyse du fonctionnement et de la performance des organisations qui pourrait ensuite être appliquée à l'enquête. La diversité même des activités de ces groupements rend très difficile l'établissement de critères communs. Nous rapportons ici un tronc commun d'indicateurs définis sur le fonctionnement institutionnel des groupements.

Cette partie de l'enquête a deux objectifs. D'une part, essayer de comprendre ce qui détermine le dynamisme et la bonne performance d'un groupement. Il serait illusoire cependant de penser déterminer des causalités entre ces différents indicateurs de gestion et entre eux et des critères de performance. Mais des corrélations seraient intéressantes. C'est ce que nous poursuivrons avec les résultats de l'enquête de base. D'autre part, dans la mesure où un des objectifs du CLCOP est le renforcement du fonctionnement des groupements, ces mêmes indicateurs de fonctionnement devraient servir à mesurer, lors d'un passage ultérieur, l'effet du CLCOP.

Les indicateurs que nous avons retenus sont regroupés en :

#### 3.1 Règles d'appartenance, démocratie et transparence. Cette catégorie inclut :

- Les modalités de choix des dirigeants (mise en place du bureau par nomination, cooptation ou élection, renouvellement de fait du bureau),
- Les règles gérant la participation aux activités collectives du groupement (existence ou non de règles de présence, existence ou non de sanctions, et le cas échéant, forme et importance de ces amendes),
- Le mode d'attribution des bénéfiques individuels (aux groupes de dirigeants, aux membres les plus compétents, par tirage aléatoire, par un système respectant une certaine représentativité des différents sous-groupes, ou par auto-sélection par les membres eux-mêmes en fonction de l'intérêt qu'ils portent à l'activité offerte par le groupement)
- Et l'accès à l'information pour tous les membres afin qu'ils puissent assurer le contrôle du groupement (tenu de cahiers des comptes, registres relatant les activités et réunions, un système prévenant les risques de fraude). Nous avons noté qu'alors que la plupart des groupements se dotent de ces outils, ils ne sont pas systématiquement consultables.

#### 3.2. Compétence technique du bureau. Cette catégorie inclut l'éducation et les relations extérieures des membres du bureau.

#### 3.3. Structure financière. La participation financière des membres prend des formes assez diverses : droits d'adhésion, cotisation, pénalités pour les adhérents tardifs sous forme de cotisations rétroactives ou

pénalité forfaitaire. Les groupements dépendent aussi fréquemment de ressources extérieures. Il est important que le groupement assure des ressources financières stables.

Bien qu'il soit difficile d'observer des régularités sur le petit échantillon d'études de cas, il nous est apparu que les règles de bon fonctionnement participent au dynamisme même du groupement, et que les groupements anciens (de plus de 15 ans) toujours actifs sont souvent ceux qui ont su se doter, dès leur origine, de règles de fonctionnement claires. On a observé dans certains cas une évolution où l'OP prend initialement ses décisions sur une base administrative, avec une forte dominance du leader, pour s'ouvrir peu à peu à des formes plus démocratiques quand les membres de l'OP apprennent à participer à la gestion de l'organisation.

#### **4. Participation des ménages aux OP**

L'objectif de cette section est de comprendre les éléments de décision des ménages qui choisissent de participer à l'une ou l'autre des OP qui existent dans leur village.

On peut faire l'hypothèse que les ménages comparent coûts et bénéfices espérés de l'adhésion à une OP. L'adhésion à un groupement comprend des coûts non négligeables (coûts financiers et coût en temps). Certaines OP offrent des bénéfices financiers (lorsqu'elles offrent des services pour la production individuelle). L'adhésion peut aussi conférer des bénéfices sociaux (réputation du ménage dans le village, renforcement des liens sociaux). Les autres bénéfices éventuels proviennent de l'échange d'information, et du renforcement des capacités par la formation ou bien la simple participation au groupement.

Nous avons aussi rencontré chez certains une inquiétude face à cette participation : risque de perte des cotisations (si la caisse est détournée), risque aussi d'échouer dans une opération d'emprunt qui mettrait en jeu la réputation du ménage.

Dans un contexte de multiplicité d'OP spécialisées et de ménages à plusieurs adultes, les ménages développent des stratégies de portefeuille d'adhésions. Dans ce cas, l'appartenance d'un membre de la famille à une organisation particulière dépend de l'appartenance des autres membres aux différentes organisations. Parmi les ménages interviewés, nous avons rencontré des cas d'adhésions multiples à des OP différentes offrant les mêmes activités dans le dessein de s'assurer qu'au moins l'une d'entre elles pourvoit au bénéfice escompté. Nous avons rencontré aussi des cas de minimisation d'adhésion pour éviter les coûts. Nous avons rencontré des cas de décisions prises par les différents membres du ménage, et d'autres cas dans lesquels le chef de ménage « allouait » les adultes du ménage à différentes OP selon un plan global. Nous avons rencontré aussi des cas où plusieurs membres du ménage appartenaient à la même OP dans le dessein de s'assurer une plus forte probabilité pour le ménage dans son ensemble de bénéficier de projets à intéressement individuel. Il ne se dégage pas de stratégie dominante dans ces études de cas, mais plutôt des stratégies très diverses.

Il est clair aussi que les coûts et les bénéfices varient d'un ménage à l'autre, en fonction de leurs actifs de capital humain, leurs choix d'activités et leur place sociale dans le village. Il semblerait que les ménages les plus riches soient moins attirés par les OP dans la mesure où leurs besoins en termes de prêt ou support aux activités individuelles dépassent ce que les OP peuvent leur offrir.

#### **5. Les caractéristiques qui distinguent les leaders des autres membres de la communauté**

Les études de cas montrent que les caractéristiques qui distinguent les leaders sont en général les suivantes :

- Un niveau d'instruction plus élevé qui leur donne en particulier un accès privilégié à l'information.
- L'appartenance à l'élite traditionnelle du village qui leur donne une légitimité particulière à l'intérieur de la société villageoise.

- Un niveau de contrôle sur des actifs productifs plus élevé que les autres, ce qui leur donne une incitation particulière à promouvoir l'organisation et une capacité supérieure à prendre des risques.
- Des contacts avec l'extérieur qui sont source d'information et de négociation avec des agents extérieurs à la communauté.

## 6. Conclusion

En conclusion :

- Les OP se créent en profitant d'opportunités pour répondre à des besoins ressentis par la population. Leur émergence requiert cependant l'initiative d'un leader.
- Ces leaders d'organisations ont une double fonction : celle de coordination et celle d'accès à l'information.
- On distingue clairement les OP inclusives de la population du village (ou d'un groupe démographique) et les OP exclusives, c'est-à-dire que les membres sont individuellement sélectionnés.
- Les OP se distinguent aussi par le type d'activités qu'elles proposent, biens publics pour la communauté ou biens privés pour les membres. On a décelé une certaine correspondance entre inclusion et biens publics, mais il y a aussi beaucoup d'OP mixtes.
- Les OP peuvent être en compétition ou s'étayer mutuellement.
- Les décisions au sein d'une OP peuvent être prises sur une base administrative (en particulier sous l'autorité du leader-fondateur de l'organisation) ou sur une base plus démocratique et participative. On observe souvent une évolution selon laquelle l'OP prend initialement ses décisions sur une base administrative, avec une forte dominance du leader, pour s'ouvrir peu à peu à des formes plus démocratiques quand les membres de l'OP apprennent à participer à la gestion de l'organisation.
- Dans un contexte de multiplicité d'OP spécialisés, les ménages développent des stratégies de portefeuille d'adhésions régis par une évaluation interne des coûts et bénéfices de l'adhésion.

Ces conclusions dérivées des études de cas ont été importantes pour la formulation d'hypothèses à vérifier par l'utilisation des données d'enquête. Les études de cas ont aussi servi à formuler le questionnaire d'enquête qui suit. Les études de cas nous donnent aussi de l'information pour l'interprétation des résultats des analyses économétriques.

## Chapitre VI

### Le paysage institutionnel des villages au Sénégal

#### Plan du chapitre

1. Vue d'ensemble sur la présence des OP
2. Classification des groupements : inclusifs/exclusifs, pourvoyeurs de biens publics/privés
3. Niveau d'organisation des villages : analyse statique.
4. Analyse inter-temporelle : l'organisation évolue vers une exclusion croissante.
5. Paysage institutionnel : importance relative des OI et des OE.
6. Importance relative des OI et des OE selon la qualité du contexte.
7. Conclusions

Dans ce chapitre et les trois suivants, nous analysons les résultats de l'enquête. Dans ce premier chapitre, nous étudions les OP communément appelées « groupements » par les villageois eux-mêmes. Rappelons que ces OP ou groupements sont « formels », c'est-à-dire dotés d'un bureau (le plus souvent, président, secrétaire, trésorier) par opposition aux « organisations villageoises traditionnelles », comme celles qui sont en charge de l'organisation des cérémonies, celles qui sont en charge de la gestion des conflits, ou les tontines. Ils ne sont par contre pas nécessairement légalement enregistrés. Nous avons vu dans l'histoire de l'évolution des groupements au niveau des villages (Chapitre II) que les organisations communautaires au service de tous les membres du village font de plus en plus place à des organisations de producteurs spécialisées dans des tâches particulières et fondées sur la sélection de nouveaux membres par l'organisation. C'est cette évolution que l'on documente et analyse dans ce chapitre. Plus spécifiquement, nous appuyons l'analyse sur la dichotomie entre d'une part les organisations exclusives (OE) et d'autres part les organisations inclusives (OI). Les paysages institutionnels diffèrent fortement entre villages en termes de densité d'organisations et de structure organisationnelle. L'hypothèse sous-jacente à cette étude est que si les OE sont relativement plus orientées à la génération de valeur que les OI, leur émergence sera un facteur de diminution de la pauvreté, mais aussi de différenciation sociale. Les OI, en revanche, peuvent être les gardiens de la sécurité sociale, ce qui devrait être d'autant plus important que le contexte villageois est moins favorable et plus risqué. Il est donc important de comprendre pourquoi les paysages institutionnels diffèrent tellement entre villages, avec certains contextes averses à l'émergence d'OE, et d'autres où OI et OE semblent se renforcer mutuellement. Le but de ce chapitre est de caractériser ces différentes institutions et d'identifier certains déterminants de leur présence et de leur coexistence.

#### 1. Vue d'ensemble sur la présence des OP

Rappelons que l'enquête consiste en un échantillon aléatoire stratifié de 250 villages dans trois zones : le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal, et les Niayes. Nous avons exclu de l'analyse de ce chapitre cinq villages de plus de 500 ménages, leur taille étant considérablement supérieure à la taille moyenne des villages et ces villages ressemblant plus de ce fait à des villes, restreignant donc l'échantillon à 245 villages, relativement répartis entre les trois zones (Tableau 1). Toute l'analyse faite dans ce chapitre utilise les pondérations correspondantes au schéma de stratification ; les résultats représentent donc les statistiques sur la population totale des villages des zones étudiées.

Le Tableau 1 donne un aperçu d'ensemble sur la présence de groupements. Sur l'ensemble de la région étudiée, 65 % des villages ont au moins un groupement. Les deux zones des Niayes et de la vallée du fleuve sont plus organisées que le bassin arachidier avec environ 70 % des villages ayant au moins un groupement. Le nombre de groupements varie beaucoup entre villages, et notamment beaucoup de villages n'ont qu'un seul groupement. En moyenne, on retrouve 1.62 groupement par village, ce qui correspond à 2.49 groupements par village ayant au moins un groupement. La zone de la vallée du fleuve possède à la fois plus de groupements que les autres zones, et aussi des groupements beaucoup plus nombreux. Il faut

rattacher ce phénomène au fait qu'il s'agit d'une région de terres irriguées dont les exploitants font nécessairement partie d'un groupement pour la gestion de la distribution de l'eau.

**Tableau 1. Statistiques générales sur la présence de groupements**

	Ensemble de la région	Zone 1 Bassin arachidier	Zone 2 Niayes	Zone 3 Vallée du fleuve
Ensemble des villages de la région				
Taille de l'échantillon	245	74	84	87
% ayant au moins un groupement	65.1	63.9	69.2	70.6
Nombre moyen de groupements	1.62	1.67	1.15	2.11
Villages possédant au moins un groupement				
Nombre moyen de groupements	2.49	2.62	1.67	3.00
% ayant au moins une OI	75.5	77.9	64.0	76.3
% ayant au moins une OE	51.2	52.4	45.4	51.2
Nombre moyen de OI <sup>1</sup>	1.42	1.51	0.88	1.77
Nombre moyen de OE <sup>1</sup>	1.06	1.11	0.79	1.24
Taille moyenne des groupements (nombre de membres)				
Tous groupements	70.8	55.5	112.4	170.5
OI	77.7	61.9	119.6	190.2
OE	61.7	46.8	104.3	145.2

<sup>1</sup>calculé sur la base de la proportion d'OI et OE dans l'échantillon enquêté

## 2. Classification des groupements : inclusifs/exclusifs, pourvoyeurs de biens publics/privés

Comme nous l'avons vu dans les études de cas, ces groupements sont très hétérogènes quant à l'inclusion des habitants du village dans leurs activités. Nous reprenons ici la classification proposée après les études de cas selon les règles de l'organisation en termes des modalités d'appartenance au groupement et d'accès aux bénéfices de celui-ci. Les deux critères de classification sont donc les suivant :

### *i) Modalités d'appartenance*

L'organisation est-elle inclusive de tous les membres de la communauté ou de tous les membres d'une catégorie sociale de la communauté (femmes, jeunes, habitants d'un quartier du village, etc.), ou au contraire sélectionne-elle ses membres sur la base de leurs caractéristiques productives ? Une organisation inclusive n'introduit donc pas de sélection individuelle. Elle peut en revanche se fonder sur l'appartenance à une catégorie de la communauté (age, genre, caste). Cette variable a été construite sur la base de la perception par le groupement (le bureau auquel le questionnaire a été administré) d'inclure au moins un membre de chaque ménage du village. Une vérification ex-post de la cohérence de cette réponse avec le nombre de ménages dans le village a permis de valider ce critère d'inclusion.<sup>1</sup>

### *ii) Règles d'accès aux bénéfices*

Les membres et les non-membres bénéficient-ils de la même manière des services rendus par le groupement ? Le principe général de classification des bénéficiaires des services du groupement est fondé sur une taxonomie à trois composantes : (i) une partie des membres seulement bénéficie des services, (ii) tous les membres bénéficient des services, (iii) l'ensemble des villageois bénéficie des services. À titre d'exemple, les groupements qui ont des activités de commerce, de champ collectif et d'embouche par définition offrent des services uniquement à leurs membres. Pour le commerce, il s'agit essentiellement du crédit offert aux membres, pour l'embouche, de la fourniture d'animaux à certains membres, pour le champ collectif, de travail en équipe et de connaissances agricoles partagées

<sup>1</sup> La variable est construite à partir des questions go69 et go70 du questionnaire groupement.



entre participants. En revanche, des groupements menant des activités de maraîchage, de périmètres irrigués, de CEC ou de pêche peuvent offrir ou non des services qui bénéficient à tous les villageois aux mêmes conditions qu'aux membres.<sup>2</sup> Un certain nombre de groupements offrent à la fois certains services seulement à leurs membres et d'autres services à tout le village.

Ces deux critères nous donnent une classification des groupements en sept catégories dans le Tableau 2 comme suit :

**Tableau 2. Classification des groupements**

Règles d'accès aux bénéfices	Modalités d'appartenance (Numéro de la catégorie) et pourcentage des groupements	
	Exclusif OE	Inclusif OI
Seulement les membres (OE) ou un sous-ensemble de membres (OI)	OE pures (1) 31.3%	(2) 14.4%
Tout le village	(3) 1.5%	OI pures (4) 13.4%
Les deux	(5) 10.3%	(6) 3.3%
Sans activité depuis 2 ans	(7) 25.8%	

Ainsi, les groupements de type 1 sont à la fois exclusifs en termes de critères d'appartenance et de répartition des bénéfices. Ils sont les plus proches de ce que l'on pourrait appeler des organisations professionnelles. Par contraste, les groupements de type 4, inclusifs et bénéficiant à l'ensemble de la communauté qui la compose, pourrait être définis comme organisations communautaires. Ainsi que nous l'avions observé dans les études de cas, nous retrouvons bien une fraction importante des groupements dans ces deux catégories pures d'exclusion et d'inclusion, mais les autres catégories mixtes sont aussi importantes. On notera un nombre important de groupements dans la catégorie 2, inclusifs de l'ensemble d'une communauté, mais dont les services ne bénéficient qu'à une partie de ses membres. Enfin de nombreux groupes offrent plusieurs activités, certaines bénéficiant à l'ensemble de la communauté et d'autres à un groupe sélectif de ses membres, et ceci qu'ils soient inclusifs au niveau de l'appartenance (catégorie 6) ou exclusifs au niveau de l'appartenance (catégorie 5). Cette classification souligne que si la modalité d'appartenance (et donc la dichotomie inclusif / exclusif) est une caractéristique bien claire du groupement, le critère d'allocation d'accès aux bénéfices est une caractéristique propre à chacune des activités du groupement.

Pour l'analyse empirique du paysage institutionnel des villages, nous distinguons donc deux grands types de groupements :

- **Les organisations exclusives (OE)** de certains membres de la communauté (catégories 1, 3 et 5 dans le Tableau 1). Elles représentent 43 % de tous les groupements, 31.3% d'entre eux étant des OE pures réservant le bénéfices de toutes leurs activités à leurs seuls membres.
- **Les organisations inclusives (OI)** de l'ensemble de la communauté (catégories 2, 4, 6 et 7 dans le Tableau 1). Elles représentent 57% de tous les groupements (dont presque la moitié

<sup>2</sup> La variable est construite à partir du Tableau go169 du questionnaire groupement, et des questionnaires spécifiques activités.

est inactive). Parmi elles, seulement 13% sont des OI pures dont toutes les activités bénéficient à l'ensemble du village sans restriction.

Nos hypothèses de travail sont que les OE mènent davantage d'activités génératrices de revenus et que l'on observera une plus forte présence de ces groupements dans des contextes caractérisés par la présence d'opportunités économiques. La réalisation d'économies d'échelle dans ces activités requiert souvent l'organisation en groupement. Plusieurs autres facteurs devraient également être associés ou nécessaires à la rentabilité de ces activités. La proximité de la ville serait donc un facteur important, ainsi que la dotation en actifs de ses membres. Il semblerait aussi que la fractionnalisation des villages par castes, souvent liées à la spécialisation économique, soit aussi un élément d'émergence d'OE.

Pour les OI, il nous semble que la non-exclusion découle de leur gestion de services de type public comme l'assurance mutuelle, les ressources communautaires et le développement du village en général. Ainsi, les contextes moins favorables où le risque contraint l'activité économique seraient plus propices au développement des OI. Le besoin de provision décentralisée de biens publics dans un contexte de défaillance de l'État et de pauvreté renforcerait également le rôle potentiel joué par les OI. Toutefois, comme noté plus haut, une OI, par définition inclusive ex-ante, peut exclure ex-post sur la base de la répartition des bénéficiaires (catégories 2 et 6 du Tableau 1).

### 3. Niveau d'organisation des villages: analyse statique

Pour tester certaines de ces propositions, nous analyserons de façon successive :

- L'existence de groupements, OI ou OE, et les facteurs qui y sont associés
- La densité de groupements et les facteurs qui y sont associés
- Le taux d'appartenance des ménages aux groupements, OI ou OE, et les facteurs qui y sont associés
- La présence d'intervenants extérieurs dans les villages et les facteurs qui y sont associés

#### 3.1. Existence de groupements villageois

Les villages qui ont des groupements ont en moyenne 65 ménages, par contraste à ceux qui n'ont pas de groupements qui ont en moyenne 16 ménages. Parmi les 56 villages de l'échantillon sans groupements, 29 ont moins de 20 ménages. Il s'en suit que les petits villages seraient désavantagés dans le développement des organisations formelles. Il est possible que les liens de parenté et de clan étouffent l'émergence d'organisations formelles. Une autre interprétation est qu'un petit village serait, en lui-même, une organisation assimilable à un groupement. Enfin, il est important de noter que les ménages issus de petits villages peuvent éventuellement participer aux organisations des plus grands villages avoisinant.

**Tableau 3 : Taille du village et paysage institutionnel.**

	Ensemble de la région	Zone 1 Bassin arachidier	Zone 2 Niayes	Zone 3 Vallée du fleuve
Nombre de villages	245	74	84	87
Nombre moyen de ménages par village :	47.6	44.0	51.5	85.4
Nombre moyen de ménages par village ayant :				
Aucun groupement	15.8	14.1	16.9	40.6
Au moins un groupement	64.7	61.0	66.9	104.0
Au moins une OI	65.0	64.1	58.2	90.5
Au moins une OE	91.6	88.8	79.5	154.1

D'une manière générale, il semble que les OE se trouvent dans des villages plus grands que les OI. Ceci tend à indiquer que la présence d'OE est tirée par l'existence d'opportunités reflétées par la taille du village, avec éventuellement une multiplicité d'OE dans un même village.

Les régressions reportées dans le Tableau 4 (colonnes 2, 3 et 4) cherchent à identifier les variables associées à la présence de groupements, d'OI et d'OE dans les villages enquêtés. Les valeurs présentées correspondent aux effets marginaux sur la probabilité d'observer au moins un groupement dans un village, calculé à la moyenne des autres variables explicatives, à l'issue de l'estimation d'un modèle logit. Dans la mesure où les observations sont en coupe transversale, ces résultats ne doivent être interprétés qu'en termes de corrélations partielles, étant donné l'ensemble des variables incluses dans la régression.

**Tableau 4. Variables associées à l'existence de groupements, d'OI et d'OE (logit)**

	Existence d'un groupement	Existence d'une OI	Existence d'une OE
Nombre de ménages dans le village (en log)	0.103***	0.025	0.365***
Activité principale des ménages (référence : activité agricole et commerciale)			
% des ménages dans élevage, maraîchage ou services	0.154	0.116	0.093
% des ménages dans la pêche	0.537	-0.007	0.584**
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage (en log)	0.049*	0.176***	0.064
Nombre moyen de caprins par ménage (en log)	-0.014	0.128***	-0.064
Nombre moyen de bovins par ménage (en log)	-0.068***	-0.194***	-0.016
Fractionnalisation <sup>1</sup> par caste	0.214*	0.214	0.528***
Groupe ethnique dominant (référence : Wolof)			
Sérère	0.054	0.105	-0.025
Toucouleur	0.006	0.070	-0.071
Peuhl	-0.071	-0.329***	-0.051
Autres	-0.053	-0.283***	0.248
Distance à la ville (référence : moins de 1km)			
1-5kms	-0.969***	-0.852***	-0.713***
5-10kms	-0.982***	-0.929***	0.846***
>10kms	-0.640***	-0.960***	-0.983***
Nombre d'observations (villages)	245	245	245
Prob > F	0.000	0.000	0.000

Les valeurs reportées sont les effets marginaux calculés à la valeur moyenne des variables explicatives

Paramètres sous-jacents significatifs à 5 % (\*\*\*), à 10 % (\*\*), à 15 % (\*)

<sup>1</sup> Défini comme la probabilité que 2 ménages dans le village ne fassent pas partie de la même caste.

Les variables retenues comprennent les activités principales et la valeur moyenne des actifs des ménages, l'ethnie dominante, la distance à la ville, et un indice de fractionnalisation par caste. Cet indice est construit comme la probabilité que deux ménages tirés au hasard ne fassent pas partie de la même caste parmi les trois castes principales. Ainsi si chacune des 3 castes comprend un tiers des ménages, la probabilité que 2 ménages tirés au hasard soit de la même caste est 1/3 et l'indice de fractionnalisation est égal à 0.67. Un village avec trois castes comprenant 40 %, 20 % et 18% des ménages respectivement a également un indice élevé de 0,68. Par contre si toute la population est de la même caste, l'indice de fractionnalisation est 0. Les castes les plus importantes sont les Guers (qui sont majoritaires dans 95% des villages et représentent de 50 à 100% des ménages), les Forgerons et les Griots. Dans notre échantillon, l'indice de fractionnalisation varie de 0 à 0.68 avec une moyenne à 0.09 (écart standard 0.01).

Les résultats présentés dans la colonne 1 montrent que l'existence de groupements dans un village est positivement associée à la taille du village, au nombre moyen d'hectares cultivés par ménage et à la fractionnalisation sociale. À un doublement de la taille du village correspond une augmentation de 10 % d'observer au moins un groupement, à un doublement de la terre cultivée une augmentation de 5 % d'observer un groupement. Le résultat reporté en colonne 1 montre que lorsque la fractionnalisation passe du minimum de 0 au maximum de 0.68, la probabilité conditionnelle d'observer un groupement augmente

de 15 %. L'effet distance doit être analysé avec précaution. En effet il n'y a que 2 villages parmi les 245 qui sont à moins de 1 km d'une ville, 8% des villages sont entre 1 et 5 kms, 24% sont entre 5 et 10 kms et 67% sont à plus de 10 kms. Il faut donc concentrer l'analyse sur un contraste éventuel entre ces 3 catégories de villages. Les résultats du Tableau 4 montre que la probabilité d'observer un groupement dans les villages à plus de 10 kms est 34% plus élevée que dans un village plus proche. L'enclavement favoriserait l'existence de groupements.

Les colonnes 2 et 3 présentent les effets marginaux sur l'existence d'une OI (colonne 2) et d'une OE (colonne 3). Les contrastes principaux entre ces deux types de groupements sont :

- Une forte association positive entre la taille du village et l'existence d'OE qui n'existe pas avec les OI.
- Une forte association positive entre la présence de l'activité de pêche et l'existence d'OE. Un village dont tous les ménages auraient la pêche comme activité principale aurait une probabilité conditionnelle de 58% plus élevée d'avoir au moins une OE qu'un village sans pêcheurs.
- Une forte association positive entre la fractionnalisation par caste du village et l'existence d'OE.
- Une forte association positive entre la possession de terre et caprins et l'existence d'OI. L'association négative entre têtes de bovins et présence d'OI est probablement due à la très forte corrélation entre l'importance de l'ethnie des Peuhls (même non dominante) et la taille des troupeaux.
- Une forte association négative entre l'ethnie des Peuhls et l'existence d'OI. Ici encore il n'est pas possible de distinguer le caractère attaché à l'ethnie Peuhl qui est responsable de cette association. On ne saurait dire si cela tient à leur habitat dispersé (noté dans les études de cas), à des traditions de nomadisme et donc d'absences prolongées du village, ou à des raisons économiques attachées à leur activité d'élevage.
- En termes de distance à la ville, il semble y avoir une légère baisse de la probabilité de voir une OI à mesure que l'on s'éloigne. Les OE par contre se développe tout particulièrement dans le rayon des 5-10 kms de la ville.

### *3.2. Densité de groupements par ménages*

La densité est ici définie comme le nombre moyen de groupements par ménages du village. Elle donne une mesure de l'intensité du niveau d'organisation dans le village. Comme le montrent les résultats dans le Tableau 5, la taille du village est négativement associée à la densité de groupements, ce qui suggère l'existence d'économies d'échelles dans l'organisation. Les autres résultats sont similaires à ce que nous avons obtenu pour l'existence de groupements. La dominance par l'ethnie Peuhls et le nombre de bovins sont négativement associés à la densité des organisations. La fractionnalisation et l'activité de pêche sont au contraire positivement associées à la densité de groupements. Il existe une relation en U entre la taille moyenne des parcelles du village et la densité de groupements. Le point de retournement est à environ 7 hectares. Au-dessus de ce seuil, la densité de groupements augmente avec cet actif naturel.

**Tableau 5 . Densité de groupements**

	<b>Densité de groupements</b>
Nombre de ménages dans le village (en log)	-0.0116***
Activité principale des ménages (référence activité agricole et commerciale)	
% de ménages dans élevage, maraîchage ou services	0.0006
% de ménages dans la pêche	0.0662***
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	-0.0058*
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage (au carré)	0.0008***
Nombre moyen de caprins par ménage (en log)	0.0657
Nombre moyen de bovins par ménage (en log)	-0.0190***
Fractionnalisation par caste	0.0459***
Groupe ethnique dominant (référence : Wolof)	
Sérère	0.0024
Toucouleur	-0.0085
Peuhl	-0.0320***
Autres	-0.0060
Distance à la ville (référence : moins de 1km)	
1-5kms	-0.0077
5-10kms	0.0139
>10kms	0.0132
Constante	0.0679
Nombre d'observations (villages)	245
Prob>F	0.000

Estimation par MCO. Paramètres significatifs à 5 % (\*\*\*), à 10 % (\*\*), à 15 % (\*)

<sup>1</sup> Défini comme la probabilité que 2 ménages dans le village ne fassent pas partie de la même caste.

### 3.3. Taux d'appartenance formelle de la population

On procède dans le Tableau 6 à l'analyse de l'appartenance aux groupements sur un échantillon ne comprenant que les 189 villages où il existe au moins un groupement (colonne 1), un échantillon de 138 villages où il existe au moins une OI (colonne 2) et un échantillon de 98 villages où il existe au moins une OE (colonne 3). L'estimation est une régression par les moindres carrés ordinaires.

On utilise ici successivement, pour la variable dépendante, le rapport du nombre de ménages appartenant à au moins un groupement, au moins une OI, au moins une OE, au nombre de ménages enquêtés dans les sous-échantillons correspondants. On obtient alors un taux d'appartenance formelle moyen par village de presque 85 %.

La taille du village est négativement associée au taux d'appartenance général et au taux d'appartenance aux OI. On peut imaginer que, plus le village est grand, moins il y aura de personnes pour représenter le ménage dans l'OI. Le pourcentage de ménages dont l'activité principale n'est ni l'agriculture ni le commerce ni la pêche, est négativement associé à toutes les formes d'appartenance. Ainsi, plus le village est « développé », moins les personnes s'investiraient dans des groupements ? Ou bien serait-ce un effet caste ? En termes de l'effet de proximité de la ville, on retrouve le fait d'une plus forte participation aux OE dans un rayon de 5 à 10 kms autour des villes.

**Tableau 6. Taux d'appartenance formelle de la population à un groupement, une OI, ou une OE**

	Tx d'appart. à un groupement	Tx d'appart. à une OI	Tx d'appart. à une OE
Nombre de ménages dans le village (en log)	-0.044***	-0.105***	0.040
Activité principale des ménages (référence activité agricole et commerciale)			
% des ménages dans élevage, maraîchage ou services	-0.330*	-0.448***	-0.762**
% des ménages dans la pêche	0.063	-0.069	0.156
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage (en log)	-0.113	-0.179*	-0.211
Nombre moyen de caprins par ménage (en log)	-0.022	0.014	0.021
Nombre moyen de bovins par ménage (en log)	0.006	0.013	-0.006
Fractionnalisation <sup>1</sup> par caste	0.015	-0.402***	0.085
Groupe ethnique dominant (référence : Wolof)			
Sérère	-0.278*	-0.416**	-0.372***
Toucouleur	0.040	0.150***	-0.150**
Peuhl	0.020	0.014	-0.045
Autres	0.047	0.040	0.071
Distance à la ville (référence : moins de 1km)			
1-5kms	0.003	0.305***	0.189
5-10kms	-0.039	0.352***	0.314***
>10kms	-0.067	0.308***	0.159***
Nombre d'observations (villages)	189	138	98
Valeur moyenne de la variable dépendante	84.75%	75.62%	65.75%
Prob>F	0.009	0.023	0.000

Estimation par MCO. Paramètres significatifs à 5 % (\*\*\*), à 10 % (\*\*), à 15 % (\*)

<sup>1</sup> Défini comme la probabilité que 2 ménages dans le village ne fassent pas partie de la même caste.

### 3.4. Rôle des intervenants extérieurs

Pourquoi certains villages ont-ils bénéficié d'au moins un intervenant extérieur? On suppose ici que les variables explicatives que nous utilisons ne sont pas influençables (du moins à court terme par les actions de ces intervenants). On présente, dans le Tableau 7, les effets marginaux à la moyenne d'une régression en log ayant comme variable dépendante : au moins un intervenant extérieur est venu dans le village.

Les résultats dans le Tableau 7 montrent que la taille du village favoriserait les intervenants extérieurs, ces derniers étant naturellement intéressés par les grands villages afin de toucher le plus de ménages possible. Les Peuhls étant souvent nomades, il est difficile pour les intervenants extérieurs de les toucher facilement. Enfin, la probabilité d'observer un intervenant extérieur dans le village est 40 % plus élevé dans les villages qui sont à plus de 10 kms.

**Tableau 7 . Intervenants extérieurs dans le village (logit)**

	<b>Intervenant extérieur</b>
Nombre de ménages dans le village (en log)	0.121***
Activité principale des ménages (référence activité agricole et commerciale)	
% des ménages dans élevage, maraîchage ou services	0.277
% des ménages dans la pêche	-0.085
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage (en log)	0.002
Nombre moyen de caprins par ménage (en log)	0.069***
Nombre moyen de bovins par ménage (en log)	-0.010
Fractionnalisation <sup>1</sup> par caste	0.407**
Groupe ethnique dominant (référence : Wolof)	
Sérère	0.076
Toucouleur	0.069
Peuhl	-0.202***
Autres	-0.005
Distance à la ville (référence : moins de 1km)	
1-5kms	-0.962***
5-10kms	-0.976***
>10kms	-0.560***
Taille de l'échantillon (en nombre de villages)	245
Valeur moyenne de la variable dépendante	0.595
Prob>F	0.000

Les valeurs reportées sont les effets marginaux calculés à la valeur moyenne des variables explicatives.

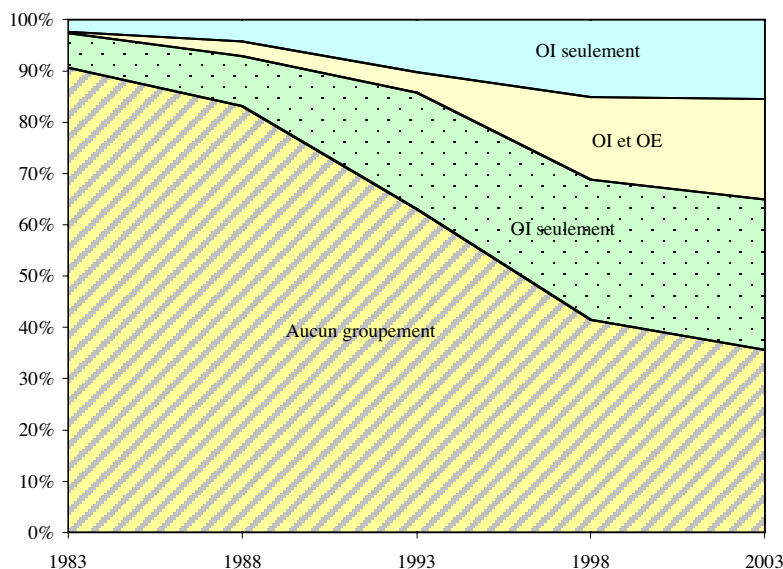
Paramètres sous-jacents significatifs à 5 % (\*\*\*), à 10 % (\*\*), à 15 % (\*)

<sup>1</sup> Défini comme la probabilité que 2 ménages dans le village ne fassent pas partie de la même caste.

#### 4. Analyse inter-temporelle: l'organisation évolue vers une exclusion croissante

La Figure 1 et le Tableau 8 reporte l'évolution des OP dans la population de villages de la région étudiée.

**Figure 1. Évolution du paysage institutionnel entre 1983 et 2003**



**Tableau 8. Évolution des groupements entre 1983 et 2003**

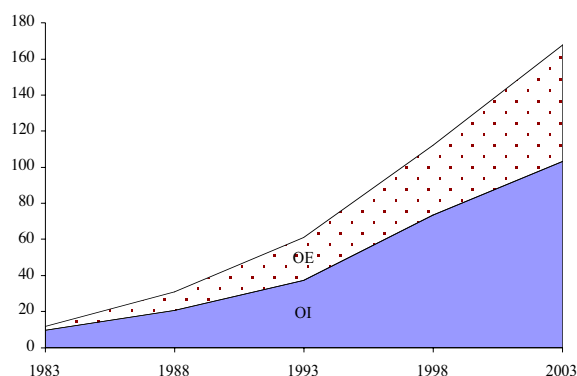
	Village n'ayant aucun groupement (%)	Villages ayant au moins une OE parmi les villages ayant au moins un grpt (%)		Nombre de groupements	Part des OE dans les groupements (%)
1983	90.6	2.7	29.0	0.10	28.1
1988	83.1	7.2	42.6	0.23	39.9
1993	63.1	14.2	38.4	0.55	39.5
1998	41.4	31.2	53.2	1.11	43.3
2003	34.9	33.3	54.5	1.62	43.6

On constate :

- Un développement rapide de groupements, quel que soit leur type. Les villages sans groupements sont de moins en moins nombreux. Compte tenu des pondérations qui permettent d'extrapoler l'échantillon à l'ensemble des villages de la région, le pourcentage des villages sans groupement tombe de 91 % à 35 % pendant la période.
- En 1983, la majorité des villages ayant au moins un groupement n'étaient dotés que de groupements de type OI. En 2003, la majorité des villages ayant au moins un groupement ont au moins une OE (54.5%).
- La catégorie OE & OI représente une part importante de l'échantillon. En 2003, 19% des villages possédaient les deux types d'OP (contre 0.4 % en 1983). Cela suggère qu'il existe une complémentarité entre ces deux types d'organisations dans bon nombre de villages. La nature de cette complémentarité sera analysée plus loin.

La Figure 2 montre que la participation aux OE, relativement à celle aux OI, a nettement évolué pendant les vingt dernières années. On comptait, en 1983, un membre d'OE pour cinq membres d'OI. En 2003, on compte trois membres OE pour cinq membres d'une OI.

**Figure 2. Évolution du nombre moyen de membres par village, pour les OI et les OE**

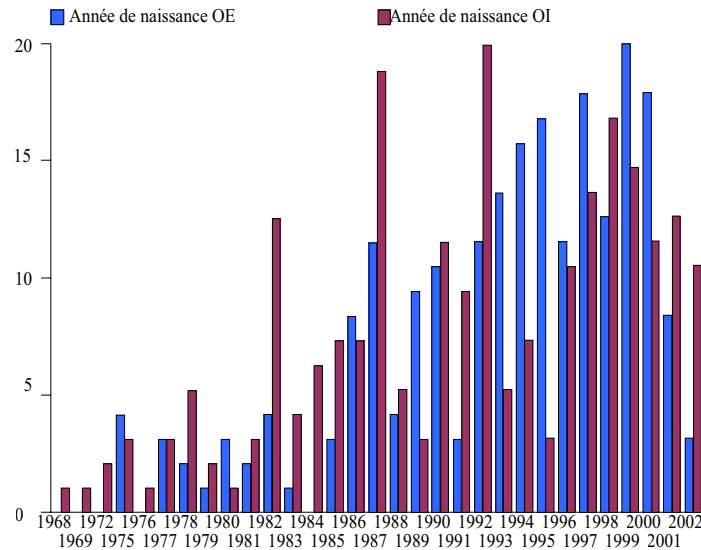


Ces deux graphiques tendent à confirmer la double hypothèse selon laquelle ces 20 dernières années sont caractérisées par une forte augmentation de la coopération formelle, à l'intérieur de laquelle la coopération exclusive prend de plus en plus de poids.



La Figure 3 qui donne les années de naissance des OI et des OE observées dans les 250 villages confirme cette tendance. D'une manière générale, on voit que les OI sont plus vieilles que les OE. Dans les années récentes, la tendance a clairement été plus à la création d'OE que d'OI.

**Figure 3. Année de naissance des organisations**



### 5. Paysage institutionnel : importance relative des OI et des OE

Nous testons ici la relation entre les OI et les OE en coupe transversale. Le Tableau 9 rapporte les résultats d'une régression de la part des OE ou des OI dans l'ensemble des groupements. Ces deux variables sont directement complémentaires l'une de l'autre. Nous reportons cependant les résultats de cette façon pour faciliter l'interprétation, en mettant tantôt l'accent sur les OE tantôt sur les OI.

Les résultats de la première estimation montrent qu'il existe une relation positive et significative entre le pourcentage d'OE dans le paysage institutionnel et le nombre de groupements dans le village. À mesure que se développent les institutions « formelles » du village, elles deviennent de plus en plus exclusives.

Pour tester l'hypothèse selon laquelle la force des pressions redistributives dans un village favorise les OI, on introduit dans la deuxième estimation deux nouvelles variables caractérisant cette pression redistributive:

- Les « pressions traditionnelles » : Elles sont mesurées par moins de confréries différentes et moins de fractionnalisation (plus d'homogénéité sociale).
- La pauvreté : Le poids des ménages de la classe des « relativement plus pauvres » selon l'indicateur de richesse relative dans la population du village.

La variable endogène est maintenant la part des OI dans l'ensemble des groupements.

**Tableau 9. Importance relative des OI et des OE**

	Nb OE/ Nb gpts	Nb OI/ Nb gpts
Nombre de ménages dans le village (en log)	0.321***	-0.227***
% de ménages dont l'activité principale n'est ni agricole ni commerciale	-0.160	0.069
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	-0.071	0.070*
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage (au carré)	0.004	-0.005
% de la population dans la classe « relativement plus pauvre »		-0.196**
Fractionnalisation <sup>1</sup> par caste	0.169	-0.044
Nombre de groupements par village (en log)	0.295***	-0.082
Nombre de confréries dans le village		-0.113***
Groupe ethnique dominant (référence : Wolof)		
Sérère	0.018	-0.020
Toucouleur	-0.250**	0.109
Peuhl	0.078	-0.185*
Autres	0.519	-0.324**
Distance à la ville (référence : moins de 1km)		
1-5kms	-0.319	0.084
5-10kms	-0.131	-0.170
>10kms	-0.102	-0.107
Taille de l'échantillon (en nombre de villages)	187	187
Valeur moyenne de la variable dépendante	0.380	0.619
Prob>F	0.000	0.000

Remarque : estimation en tobit bornée des deux côtés.

Paramètres sous-jacents significatifs à 5 % (\*\*\*), à 10 % (\*\*), à 15 % (\*)

<sup>1</sup> Défini comme la probabilité que 2 ménages dans le village ne fassent pas partie de la même caste.

Les résultats sont conformes à l'hypothèse selon laquelle plus de pression traditionnelle favorise la présence d'OI : Le nombre de confréries est significatif et a le signe attendu. Par contre, le pourcentage de la population classée comme « relativement plus pauvre » est négativement associé avec la probabilité d'observer une OI (comme on pourrait supposer que plus il y a de pauvres dans le village, plus la pression à la redistribution est forte, ce dernier résultat est quelque peu contre-intuitif). On note également qu'il existe ici une relation en cloche entre le nombre d'hectares cultivés par ménage et le rapport OI/total des groupements. Ceci signifierait qu'un niveau moyen de dotation en terre favoriserait les OI, et qu'un niveau élevé favoriserait les OE.

## 6. Importance relative des OI et des OE selon la qualité du contexte

Des OI fortes peuvent faciliter l'émergence d'OE dans un contexte villageois favorable en termes d'opportunités abondantes et de faibles risques. Dans ce cas, OI et OE sont complémentaires. Au contraire, les OI peuvent freiner le développement des OE dans un contexte adverse où les opportunités de génération de revenus sont faibles et les risques élevés. Dans ce cas, elles sont en compétition. On cherche ici à vérifier cette hypothèse, d'abord en dimension temporelle puis en coupe transversale.

On construit pour cela un « score de qualité de contexte » sensé caractériser le risque et les opportunités de l'environnement des villages de l'échantillon. Ce score est construit avec un système de points comme suit :

- des points de zones (1 pour le bassin arachidier, 2 pour la zone des Niayes, et 3 pour la zone du fleuve Sénégal),
- des points de proximité de la ville (1 si le village est à plus de 10 kms, 2 s'il est entre 5 et 10 kms et 3 s'il est à moins de 5 kms),

- et des points d'importance de l'emploi dans les services (1 si le pourcentage des ménages dont l'activité principale est dans les services est nul, 2 s'il est positif mais inférieur à 10 %, et 3 s'il est supérieur à 10 %).

Plus le score est élevé, plus le contexte pourra être jugé favorable. Il varie de la valeur 3 pour un village du bassin arachidier, à plus de 10 kms d'une ville et sans ménage principalement employé dans les services, à 9 pour un village à moins de 5 kms d'une ville dans la zone du fleuve Sénégal et avec au moins 10 % des ménages dans les services. Sa valeur moyenne est de 4.4 (écart standard de 0.13).

Par ailleurs, on construit un « score de force des OI » à l'échelle du village. Plus le score est élevé, plus l'OI pourra être qualifiée de forte. Le score de « force » est donné par le système de point suivant :

- 1 si l'OI a mené au moins une activité entre 1998 et 2003.
- 1 si le taux de participation des villageois à l'OI est supérieur à 20%
- 1 si l'OI a eu au moins un partenaire extérieur entre 1998 et 2001.
- 1 si l'OI a déjà mené au moins une activité avec un autre groupement du village.

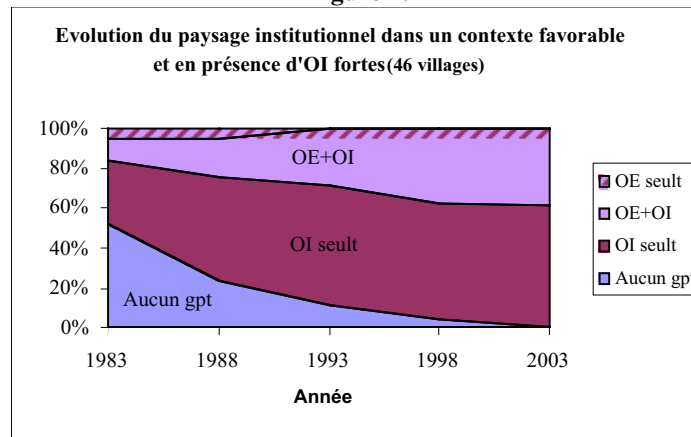
### 6.1. Relation en temporel

Dans l'échantillon complet, on ne garde que les villages ayant, au moment de l'enquête, au moins une OI et une OE. On ne retient que les 91 villages avec des OI fortes et on les classe en deux sous-échantillons :

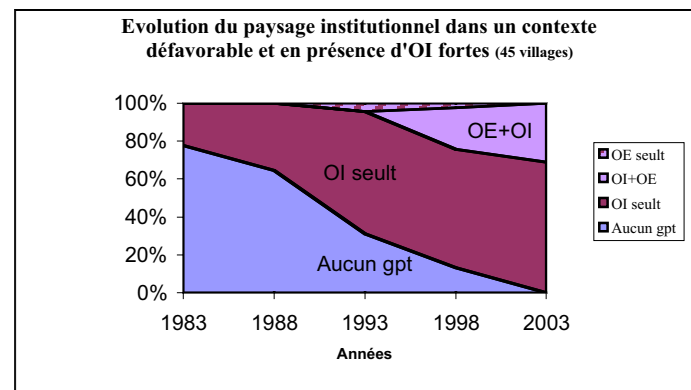
- Un sous-échantillon de villages au contexte plutôt favorable (46 villages).
- Un sous-échantillon de villages au contexte plutôt défavorable (45 villages).

L'évolution du paysage institutionnel dans ces deux sous-échantillons est schématisée par les deux graphiques suivants :

**Figure 4.**



**Figure 5.**



Les deux graphiques montrent que :

- Les organisations formelles émergent plus rapidement dans un contexte favorable (Figure 4) que défavorable (Figure 5).
- Dans un contexte défavorable, les OE émergent beaucoup plus tardivement que dans un contexte favorable.
- La part des villages avec des OE est beaucoup moins importante dans un contexte défavorable que dans un contexte favorable.

On peut donc conclure à un « effet de contexte » en présence d'OI fortes : il semble exister un phénomène de frein des OE par les OI lorsque le contexte est plus adverse en termes de risque et d'opportunités. Il existerait donc, dans un contexte défavorable, de fortes pressions pour le maintien de l'OI, avec ses fonctions sociales de protection et de partage, et contre l'émergence d'OE, avec leurs implications pour la différenciation sociale et l'affaiblissement perçu de l'OI.

## 6.2. Relation en coupe transversale

Dans cette dernière section, nous travaillons uniquement sur les villages ayant au moins une OI, soit 139 villages. Nous séparons ensuite les villages de cet échantillon selon leur contexte. Nous établissons des relations partielles entre le rapport du nombre d'OE sur le nombre d'OI du village et le score de force des OI du village. Nous regardons si, en coupe transversale, l'importance des organisations de type OE dans un village est corrélée avec la force des OI du village.

**Tableau 10. Importance relative des OE et des OI selon la qualité du contexte**  
Tobit (résultats partiels)

	Coefficients	Valeur de p	Nombre d'observations	Valeur moyenne de la variable	Valeur min de la variable	Valeur max de la variable
<b>Variable dépendante :</b>				Favorable : 0.34	0	4
Rapport OE / OI				Défavorable: 0.54	0	5
<b>Contexte favorable</b>						
Score de force des OI	-0.047	0.860	60	2.790	0	4
<b>Contexte défavorable</b>						
Score de force des OI	-0.401	0.119	79	1.560	0	4

Les deux résultats partiels dans le Tableau 10 montrent que, dans un contexte défavorable, la force des OI joue négativement sur l'importance relative des OE et des OI (avec un paramètre de  $-0.40$  marginalement significatif seulement). Dans ce contexte où les organisations inclusives sont importantes pour la protection sociale, une OI forte empêche l'émergence d'OE qui pourraient diminuer sa force. Ceci peut être mis en lien avec l'hypothèse de la répression des initiatives d'entrepreneurs pour sauvegarder l'intégrité des organisations traditionnelles, une relation analysée par Hayami et par Abrahms et Platteau comme un des facteurs de blocage de la différenciation sociale. Par contraste, l'hypothèse de cette répression des OE par les OI est rejetée dans un contexte favorable, laissant plus libre cours à l'émergence de l'entreprise et à la différenciation sociale qui en résultera.

## 7. Conclusions

Les villages que nous avons observés sont remarquablement riches en organisations formelles. Nous avons classifié ces organisations en OI et OE. L'analyse historique des dernières 20 années montre qu'il s'est produit une densification des organisations de tout genre, mais que les OE se sont développées beaucoup plus rapidement que les OI. Le paysage organisationnel des villages devient donc de plus en plus exclusif et orienté à la fourniture de services à des sous-coalitions particulières de ménages. La taille d'un village favorise l'émergence d'OE. La fractionnalisation en castes de la société villageoise pousse aussi à

l'émergence d'OE. En termes de distance, les OI se concentrent dans un rayon de 5 à 10 kms des villes. Finalement, nous avons mis en évidence le fait que la force des valeurs sociales traditionnelles (niveau de cohésion sociale, moins de confréries différentes, moins de fractionnalisation par caste) jouent en faveur du développement des OI. Se pose donc la question de la relation entre OI et OE. Nous avons vu que, dans un contexte défavorable, avec peu d'opportunités de génération de revenu et un niveau élevé de risque, les OI fortes ont tendance à bloquer l'émergence d'OE. Ce n'est pas le cas dans des contextes villageois qui offrent plus d'opportunités de génération de revenu et moins de vulnérabilité. Dans ce cas, les OI et les OE apparaissent comme complémentaires au lieu d'être perçues comme des rivales.

## ANNEXE AU CHAPITRE VI

### STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES UTILISEES DANS LES REGRESSIONS

	<b>Définition</b>	<b>Nb d'obs</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Ecart-type</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
existG	Existence d'un gpt	245	0.650	0.108	0	1
existOE	Existence d'une OE	245	0.333	0.066	0	1
existOI	Existence d'une OI	245	0.491	0.090	0	1
densG	Densité de gpts	245	0.038	0.007	0	0.291
logvi16	Log du nb de ménages	245	3.278	0.203	1.609	6.214
txserv	% de ménages dont l'activité principale n'est ni agr ni com	245	0.066	0.015	0	0.909
frac_caste	Fractionnalisation par caste	245	0.090	0.008	0	0.677
loghapm	Log du nb d'ha par ménage	245	1.691	0.111	0	2.724
logmoutpm	Log du nb de caprins par ménage	245	1.676	0.079	0.027	4.549
logvachepm	Log du nb de bovins par ménage	245	1.085	0.050	0	3.938
txpech	% de ménages dont l'activité principale est la pêche	245	0.019	0.017	0	0.923
txs1	%de ménages catégorisés comme les plus pauvres	245	0.492	0.046	0	1
teduc	Tx d'éduc moyen des chefs de ménage	245	0.027	0.007	0	0.428
batpm	Nb moyen de bâtiments en dur par ménage	245	0.773	0.115	0	5.35
txcohesion	Ratio d'appartenance à une menage tradi	245	0.565	0.075	0	1

Note : les variables précédées de « log » ont subi la transformation suivante  $\log x = \log(1+x)$

## Chapitre VII

### La participation des ménages et la composition des groupements

#### Plan du chapitre

1. Données utilisées dans ce chapitre
2. Participation différentielle des ménages et des individus – analyse descriptive.
3. Composition des groupements : les membres s'apparient-ils entre semblables ?
4. Conclusions

#### 1. Données utilisées dans ce chapitre

Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, 35 % des villages des trois zones couvertes par l'enquête ne sont dotés d'aucun groupement. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons uniquement sur les villages qui disposent d'au moins un groupement et dont la taille est inférieure à 500 ménages. L'échantillon de l'enquête comprend 189 villages qui répondent à ces critères, avec de l'information sur 6955 ménages de ces villages. Le choix que nous avons fait de n'appliquer le questionnaire ménages que pour un quartier des villages qui étaient trop grands pour que cette information soit recueillie dans les deux jours octroyés pour chaque village fait que nous n'avons d'informations sur l'ensemble des ménages que pour 118 de ces 189 villages. Pour certaines analyses, nous ne pourrions utiliser que ces villages, qui rassemblent 4477 ménages.

Nous disposons de deux sources d'information concernant la participation des ménages aux groupements :

- Par le questionnaire groupement. Les responsables de ces organisations ont répondu aux questions du type : « combien y a-t-il de membres dans le groupement? », « y a-t-il un représentant de chaque ménage dans le groupements ? » ...
- Par le questionnaire ménage. Rappelons que ce recensement des ménage a été couvert par une enquête indirecte. C'est un informateur unique (aidé par d'autres villageois) qui a indiqué, pour chaque ménage, s'il appartenait à tel ou tel groupement du village, et quelle catégorie de membre du ménage en faisait partie.

Il se peut qu'il existe des divergences entre ces deux sources de données, la première reflétant la participation telle que présentée par les groupements (que l'on pourrait appeler participation formelle), la seconde la participation effective des ménages. Une analyse des données sur le sous-échantillon des villages avec au moins un groupement et pour lesquels nous disposons d'une information exhaustive sur les ménages tend à confirmer le fait que les groupements sur-estiment leur taille (la différence entre la participation formelle et la participation effective est positive et significative, que l'on travaille sur l'ensemble des groupements, sur les OI seulement, sur les OE seulement).

Note : Nous ne disposons pas, dans notre base de données, de l'information concernant le nombre de membres du ménage appartenant à un groupement. Aussi, le différentiel entre le nombre de membres déclaré par le groupement et l'information que nous obtenons par le questionnaire ménage pourrait-il en principe provenir de cette différence, le groupement déclarant le nombre de personnes, alors que l'enquête de ménages nous révèle le nombre de ménages participants à un groupement particulier. Toutefois, les observations de terrain nous incitent à penser que cette différence n'est pas très importante. Elle l'est cependant davantage pour les organisations de type OI que les organisations de type OE. Dans le tableau suivant, nous reportons la moyenne de l'écart entre la participation formelle et la participation effective, pour les OI et pour les OE.

**Tableau 1. Différence entre participations formelle et effective selon le type de groupement**

Nombre de membres	Le groupement est une OI	Le groupement est une OE	Différence
Différence entre participation formelle et participation effective	55.7	16.7	39 Significative à 1 %

Le test ci-dessus indique que la surévaluation du nombre de membres par les responsables des groupements est d'autant plus forte que le groupement est une OI. Par la suite, la plupart des analyses s'appuieront sur la définition « effective » de la participation.

## **2. Participation différentielle des ménages et des individus – analyse descriptive.**

On se place ici d'un point de vue ménage : « Qu'est ce qui fait qu'un ménage participe ou non à un groupement ? ». On peut classer les déterminants de la participation de ce ménage entre :

- Des caractéristiques du ménage lui-même (actifs, structure démographiques, etc.).
- Les caractéristiques du groupement (en particulier les conditions d'adhésion)
- Les relations entre le ménage et le groupement (notamment les liens sociaux entre le chef et les autres membres ou le bureau du groupement)

### *2.1. Taux de participation des ménages en fonction de leurs actifs.*

Dans le Tableau 2 nous reportons les résultats d'une série de tests de différence visant à mieux comprendre l'importance des caractéristiques propres du ménage dans la décision de participation aux différents types de groupements. Pour cela, nous classons les actifs des ménages en 4 catégories : capital naturel (nombre d'hectares cultivés), capital physique et financier (nombre de bovins et de caprins), capital humain (nombre de membres actifs dans le ménage et éducation, par genre) et capital social (caractérisé par l'existence d'un lien familial du ménage avec les autorités traditionnelles du village). Nous utilisons aussi un indice agrégé de ces actifs, construit par une analyse en composantes principales. Nous retenons enfin l'indicateur de richesse relative du ménage. Rappelons qu'il catégorise les ménages en 4 classes : « parmi les plus pauvres », « parmi les moins pauvres », « parmi les moins riches » et « parmi les plus riches ».

Les contrastes entre participants et non-participants sont établis sur des échantillons spécifiques :

- Les villages ayant au moins un groupement pour le contraste entre participants et non-participants à un groupement
- Les villages ayant au moins une OI, pour le contraste entre participants et non-participants à une OI
- Les villages ayant au moins une OE, pour le contraste entre participants et non-participants à une OE

Il ne s'agit donc pas de contrastes qui pourraient être corrélés à la présence ou non de groupements, mais bien d'une analyse en termes de « choix » de participation des ménages aux groupements.

On note que, d'une manière générale, les ménages participant aux groupements semblent mieux dotés dans l'ensemble des catégories d'actifs, et ils proviennent en plus grand nombre des deux classes relativement plus riches que des deux classes relativement plus pauvres.

Il existe des différences significatives dans les actifs associés à la participation aux OI et à la participation aux OE. Le nombre d'hectares cultivés est davantage associé à la participation aux OI, tandis que la taille des cheptels bovins et ovins est davantage associée à la participation aux OE. Une interprétation de ce résultat peut être que le capital naturel représente le statut traditionnel du ménage dans le village (la terre n'est pas vendable, elle a été obtenue de manière héréditaire et peut être une proxy de l'ancienneté de la présence des familles dans le village). Les animaux représentent quant à eux, à la fois l'épargne (relativement liquide) et les actifs productifs du ménage ; leur association positive avec la participation aux OE se justifie donc plus. En termes de classes de richesse relative, les OI incorporent plus de ménages des



classes extrêmes, les plus pauvres et les plus riches, tandis que les OE incorporent plus de ménages de la classe des moins riches au détriment de la classe des moins pauvres.

Enfin, on note que la participation est fortement corrélée avec les liens avec l'élite traditionnelle dont dispose le ménage, particulièrement au sein des OI.

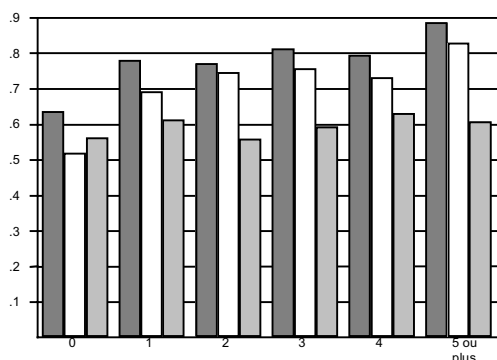
**Tableau 2. Contraste entre participants et non-participants aux groupements**

	Participation à une OI			Participation à une OE			Participation		
	Oui	Non	p-value	Oui	Non	p-value	Oui	Non	p-value
<b>Capital naturel</b>									
Nombre d'hectares cultivés	5.10	3.79	<b>0.00</b>	4.24	3.97	0.82	4.64	4.05	0.50
<b>Capital physique et financier</b>									
Nombre de bovins	1.91	0.93	<b>0.02</b>	1.87	1.17	<b>0.04</b>	1.98	1.45	0.07
Nombre de caprins	5.29	3.51	<b>0.00</b>	4.62	3.79	<b>0.09</b>	5.20	3.82	<b>0.00</b>
<b>Capital humain</b>									
Nombre d'hommes actifs	3.38	2.45	<b>0.00</b>	3.30	2.79	<b>0.01</b>	3.36	2.79	<b>0.00</b>
Nombre de femmes actives	3.93	3.01	<b>0.00</b>	4.93	7.99	0.14	4.44	6.61	0.16
Éducation du chef de ménage	0.58	0.65	0.24	0.41	0.45	<b>0.40</b>	0.53	0.46	<b>0.03</b>
Éducation des épouses	0.27	0.26	0.75	0.23	0.32	<b>0.06</b>	0.27	0.30	<b>0.01</b>
<b>Capital social</b>									
Lien autorités traditionnelles	0.47	0.29	<b>0.00</b>	0.43	0.34	<b>0.07</b>	0.48	0.35	<b>0.00</b>
<b>Indice agrégé des actifs</b>	-0.12	-0.27	<b>0.00</b>	-0.12	-0.15	<b>0.62</b>	-0.11	-0.16	0.40
<b>Richesse relative dans le village</b>									
Parmi les plus pauvres	37.1	31.7	<b>0.00</b>	36.2	34.1	0.17	35.6	39.1	<b>0.01</b>
Parmi les moins pauvres	35.4	44.1	<b>0.00</b>	38.7	44.8	<b>0.00</b>	37.3	40.4	<b>0.02</b>
Parmi les moins riches	20.4	19.9	0.68	18.9	14.9	<b>0.00</b>	20.3	15.1	<b>0.00</b>
Parmi les plus riches	7.0	4.1	<b>0.00</b>	6.0	5.8	0.82	6.8	5.4	<b>0.05</b>
<b>Nombre d'observations</b>	4767			3911			6955		
<b>Taux de participation (%)</b>	80.4			66.9			80.5		

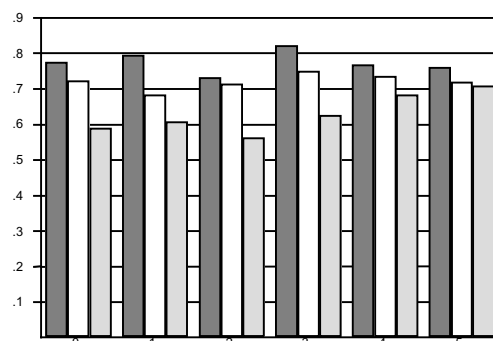
Observations sur les ménages provenant des villages où le type de groupement existe  
Les p-values en gras indiquent une différence significative à 5%.

Ci-dessous, nous représentons graphiquement les relations les plus frappantes du Tableau 2. Les trois barres représentent respectivement la participation d'une manière générale (en noir), la participation aux OI (en blanc), la participation aux OE (en gris), dans cet ordre.

**Hectares cultivés**

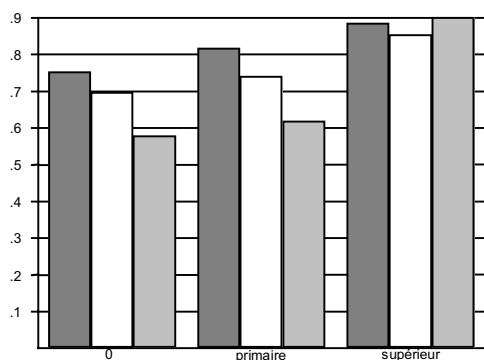


**Nombre de bovins**

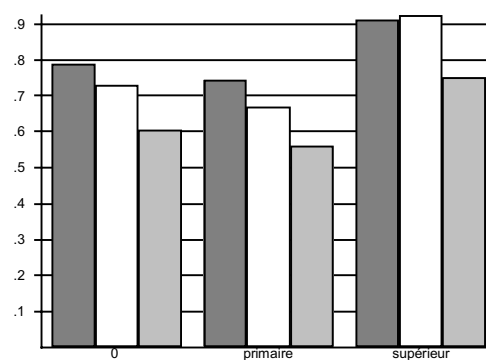


0=0 animaux, 1=entre 1 et 5, 2=entre 5 et 10, 3=entre 10 et 20, 4=entre 20 et 50

**Éducation du chef de ménage**

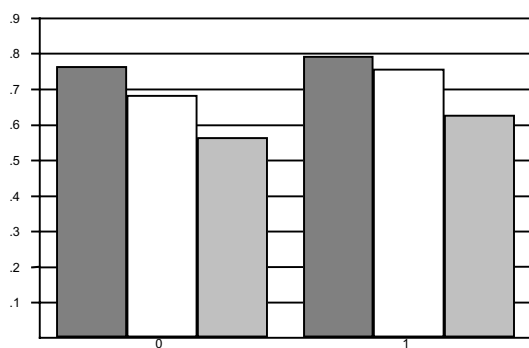


**Éducation maximale des épouses**

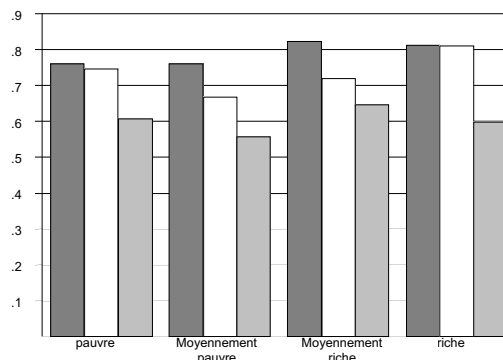


Note : 3 épouses dans tout l'échantillon ont une éducation supérieure.

**Liens avec l'élite traditionnelle**



**Richesse relative dans le village**



Afin de tenir compte des éventuelles interactions entre ces variables, ainsi que des caractéristiques des villages non prises en compte ici, nous analysons dans le Tableau 3 la participation aux groupements par une estimation logit (les échantillons sont les mêmes que ceux qui nous ont servi à tester les différences de moyennes plus haut). Afin d'éviter les problèmes d'endogénéité nous n'avons pas introduit ici de variable concernant les petits ruminants (il est fréquent qu'une des activités du groupement soit de procurer ce type d'animaux à ses membres).

**Tableau 3. Participation des ménages à un groupement ou plus, par type de groupement dans les villages où le type de groupement existe.**

	Participation	Participation OI	Participation OE	Position de leader
<b>Capital naturel</b>				
Nombre d'hectares cultivés	<b>0.025</b>	<b>0.272</b>	<b>0.013</b>	<b>0.009</b>
<b>Capital physique et financier</b>				
Nombre de bovins	- 0.0003	0.0005	- 0.0003	<b>0.0012</b>
<b>Capital humain</b>				
Nombre d'hommes actifs	<b>0.016</b>	0.009	<b>0.025</b>	<b>0.008</b>
Nombre de femmes actives	<b>0.012</b>	<b>0.007</b>	0.004	<b>0.003</b>
Éducation du chef de ménage	0.004	0.014	0.007	<b>0.018</b>
Éducation des épouses	-0.027	-0.099	0.028	0.014
<b>Capital social</b>				
Liens autorité traditionnelle	<b>0.074</b>	<b>0.133</b>	<b>0.055</b>	<b>0.039</b>
LR chi2(125)	1946	1993	1342	576
Prob > chi2	0.00	0.00	0.00	0.00
Nombre d'observations	4676	3239	3204	4448
Nombre de villages				
Taux de prédictions correctes	82.3 %	84.7 %	77.2 %	74.6 %

Estimations logit avec effets fixes par village. En gras, les coefficients significatifs au seuil de 5 %. Les valeurs reportées sont les effets marginaux à la moyenne des variables indépendantes.

Ces résultats confirment le rôle de l'accès à la terre pour la participation à un groupement, et cela de façon plus importante pour l'appartenance à une OI qu'à une OE. Le nombre d'hommes actifs est plus important pour l'appartenance à une OE, alors que le nombre de femmes actives est plus important pour l'appartenance à une OI. Finalement, les liens avec les autorités traditionnelles sont fortement associés avec l'appartenance à un groupement, particulièrement avec l'appartenance à une OI.

## 2.2. Analyse du choix de participation du ménage aux groupements existants dans son village : Choix entre plusieurs groupements.

Parmi les 189 villages qui ont au moins un groupement, 74 villages n'ont qu'un seul groupement. Dans cette section, nous restreignons aux villages avec au moins 2 groupements, afin de pouvoir étudier les choix des ménages dans leur participation aux groupements. Nous travaillons donc sur une base de 115 villages avec 5065 ménages. Le Tableau 4 donne les principales statistiques concernant ces villages et la participation des ménages dans ces villages.

**Tableau 4. Participation des ménages selon le nombre de groupements dans le village**

Nombre de groupements par village	Pourcentage des villages	Pourcentage des ménages	% des ménages participant à ...			
			0 groupement	1 groupement	2 groupements	3 ou plus
2	22.4	28.1	20.2	15.4	64.1	.
3	7.9	12.7	18.5	19.5	41.6	20.2
4	1.6	3.2	8.9	62.1	13.6	15.2
5 ou plus	8.5	20.0	20.3	54.9	14.1	10.5

Dans le Tableau 5, nous cherchons à analyser les déterminants de la participation des ménages à chacun des groupements disponibles. Les observations sont composées de l'ensemble des combinaisons possibles entre chaque ménage et les groupements de son village. Ainsi, s'il existe 5 groupements dans le village et que le village est composé de 20 ménages, nous obtenons 100 observations de choix de participation.

La participation d'un ménage  $i$  à un groupement  $j$  est fonction de :

- Les actifs principaux du ménage.
- « La sélectivité » du groupement. Les groupements étant plus ou moins sélectif, il est probable que plus le groupement est ouvert, plus la probabilité que le ménage participe sera forte, toutes choses égales par ailleurs. Nous utilisons ici les critères d'admission au groupement qui nous paraissent jouer le plus fortement sur le choix de participation du ménage, c'est-à-dire les coûts directs (cotisation et droit d'adhésion) et les bénéfices économiques directs, que nous appréhendons par le critère d'activité du groupement.
- Les liens existants entre le ménage et le groupement. La coopération nécessitant de prendre certains risques, nous nous attendons ici à ce que les variables de « proximité sociale » entre le groupement et le ménage, jouent favorablement sur la probabilité d'appartenance de ce ménage à ce groupement.

La variable dépendante est «  $P_{ij}$  », égale à 1 si le ménage  $i$  appartient au groupement  $j$ , 0 sinon.

Sur cet échantillon, cette variable est distribuée de manière relativement égale entre les « 0 » et les « 1 ».

**Tableau 5. Participation des ménages à des groupements spécifiques**

	Moyennes	Effets marginaux
<b>Caractéristiques du ménage</b>		
<i>Capital humain</i>		
Niveau d'éducation du chef de ménage	.415	-.008
Nombre d'épouses du chef de ménage	1.45	<b>.033</b>
Niveau d'éducation de l'épouse la plus éduquée	.125	<b>.029</b>
Nombre d'autres hommes (> 12 ans)	2.27	<b>.014</b>
Nombre d'autres femmes (> 12 ans)	3.32	.001
<i>Capital naturel</i>		
Nombre d'hectares cultivés	2.63	<b>.011</b>
<i>Capital physique et financier</i>		
Nombre de bovins	1.78	-.001
<i>Capital social</i>		
Liens avec les autorités traditionnelles du village (0 / 1)	.455	<b>.040</b>
<b>Caractéristiques du groupement (degré d'exclusivité)</b>		
Montant du droit d'adhésion (en milliers de FCFA)	2319	1.93e-06
Montant annuel de la cotisation (en milliers de FCFA)	5433	7.20e-08
Existence d'un critère d'activité (0 / 1)	1.77	-.031
<b>Liens entre le ménage et le groupement</b>		
Le ménage est de la même catégorie de richesse relative que le président du groupement (0 / 1)	.282	<b>.053</b>
Le ménage est du même carré (concession) que le président (0 / 1)	.027	<b>.283</b>
LR chi2(122)		5115
Prob > chi2		0.00
Nombre d'observations 15745 (5079 ménages de 115 villages avec une moyenne de 3.1 choix par ménage)		

Estimations logit Les valeurs reportées sont les effets marginaux à la moyenne des variables indépendantes.

En gras, les coefficients significatifs au seuil de 5 %, en italique, les coefficients marginalement significatifs.

Les signes des variables significatives sont ceux qui sont attendus. On note, en particulier, l'effet positif et significatif des variables de « liens » entre le ménage et le groupement. Cette relation semble indiquer que coexistent une stratégie de maximisation des gains et une stratégie de minimisation des coûts de transaction par l'association avec « des personnes de confiance ». On note cependant la non significativité des caractéristiques des groupements. Seule la variable de critère d'activité est marginalement significative.

### 2.3. Taux de participation des chefs et des épouses

L'objet de cette partie est de mieux comprendre la participation des ménages aux groupements, en analysant qui, dans le ménage, participe à ces groupements, et quels sont ces groupements. En effet, les observations de terrain nous ont permis de comprendre l'existence de stratégies de ménages dans l'appartenance aux groupements, le chef de ménage répartissant souvent les membres de sa famille dans les différents groupements. Nous distinguerons ici essentiellement la participation des chefs de ménage et celle des épouses.

#### *i) Qui participe le plus, les chefs ou les épouses ?*

L'analyse de la participation des chefs et des épouses pose le problème de l'éventuel non-disponibilité de groupement qui leur soient accessibles dans le village. En d'autres termes, il est possible que dans un village, seules les femmes participent car il n'existe pas de groupements mixtes ou de groupements d'hommes. La participation des femmes est alors favorisée par la disponibilité de groupement féminin dans le village. Nous pouvons également nous attendre à des situations inverses. Afin d'éviter ce biais, nous analyserons la participation des chefs de ménages, uniquement dans les villages où au moins 1 chef participe à un groupement (ce qui signifie qu'il existe dans le village au moins un groupement masculin ou un groupement mixte). De la même manière, nous analyserons la participation des femmes, uniquement dans les villages où au moins une femme participe à un groupement (ce qui signifie qu'il existe dans le village au moins un groupement féminin ou un groupement mixte).

Le Tableau 6 indique que, lorsque l'on tient compte de la possibilité d'adhérer ou non à un groupement, plus de 70 % des épouses adhèrent à des groupements, quand seulement 53.1 % des chefs de ménage adhèrent eux-mêmes. Cela permet de conclure que les épouses participent nettement plus aux groupements que les chefs de ménage.

**Tableau 6. Participation aux groupements par genre**

	Pourcentage des villages	Pourcentage des ménages	Taux de participation	
			des chefs	des épouses
Villages avec au moins un groupement ouvert aux hommes	45.9	62.8	53.1	
Villages avec au moins un groupement ouvert aux femmes	59.7	77		70.4
Parmi lesquels il n'y a pas de groupement exclusivement féminin	78.8	18		64.1
Parmi lesquels il existe des groupements exclusivement féminins	21.2	82		71.8

Dans la suite de l'analyse, nous ne tiendrons compte que des villages où les chefs de ménage ont la possibilité d'adhérer à des groupements et des villages où les épouses ont la possibilité d'adhérer, respectivement.

ii) *Le bien-être du ménage favorise-t-il la participation aux groupements ?*

Nous utilisons ici l'indicateur de richesse relative du ménage, pour caractériser son niveau de bien-être. Dans le tableau suivant, nous distinguons l'effet de cette richesse sur la participation des chefs de ménage et de leurs épouses aux groupements :

**Tableau 7. Niveau de richesse et participation à un groupement**

	totale	Part dans la population		Différence
		des non-participants	des participants	
<b>Chefs de ménage</b>				
Parmi les plus pauvres	0.38	0.36	0.39	0.38
Parmi les moins pauvres	0.34	0.33	0.34	0.63
Parmi les moins riches	0.22	0.22	0.21	0.66
Parmi les plus riches	0.05	0.06	0.04	0.06
<b>Epouses</b>				
Parmi les plus pauvres	0.38	0.41	0.37	0.04
Parmi les moins pauvres	0.34	0.30	0.35	<b>0.07</b>
Parmi les moins riches	0.22	0.24	0.21	0.39
Parmi les plus riches	0.05	0.03	0.05	<b>0.09</b>

Conclusions : Les ménages dont les chefs participent à au moins un groupement ouvert aux hommes sont, en moyenne, significativement plus pauvres que ceux dont les chefs ne participent pas. À l'inverse, les ménages dont les épouses participent à au moins un groupement ouvert aux femmes sont, en moyenne, significativement plus riches que ceux dont les épouses ne participent pas.

Note : en différenciant selon qu'il s'agisse de groupements de type OE ou de groupements de type OI, on trouve les mêmes relations, sauf pour la participation des chefs de ménage aux OI qui ne semble pas être significativement corrélée au niveau de richesse relative.

Ces résultats pourraient être interprétés par une sorte d'effet de classe moyenne déterminant l'appartenance des chefs de familles aux groupements, et plus spécifiquement aux OE. Passé un certain niveau de richesse relative, les chefs de ménage ne participeraient plus *directement* à ces groupements, mais *indirectement*, au travers leurs épouses (ou des autres membres du ménage). Toutefois, dans le tableau suivant, il ne nous est pas possible de confirmer une telle hypothèse.

On se place dans l'échantillon des villages qui ont au moins un groupement accessible aux hommes et au moins un groupement accessible aux femmes : il s'agit de 115 villages dans lesquels se répartissent 4385 ménages.

**Tableau 8. Relation entre participation du chef de ménage et des épouses à un groupement**

Taux de participation (en %)	Participation du chef de ménage			À un groupement masculin
	Non	Oui	Différence	
Participation des épouses				
Non	40.2	25.7	14.5***	44.1
Oui	59.8	74.3	-15.0***	77.4
Différence				-33.3***
À un groupement féminin	68.2	69.3	-1.15	
À un groupement mixte	43.3	70.5	-27.2***	

L'information dans le Tableau 8 indique qu'il semble exister ici une relation de complémentarité entre la participation des chefs et la participation des épouses. Cette complémentarité est d'autant plus vérifiée que la participation des épouses s'oriente vers des groupements mixtes. Ainsi, il est probable que lorsque le chef de ménage fait partie d'un groupement, son(ses) épouse(s) appartiennent au même.

Dans le Tableau 9, nous reportons les résultats de la participation des chefs et des épouses, suivant qu'il s'agisse d'OE ou d'OI. Il semble ici que la complémentarité observée au-dessus soit d'autant plus forte que le chef participe à une OI.

**Tableau 9. Relation entre participation du chef de ménage et des épouses à une OI ou OE**

Participation des épouses	Participation du chef de ménage (en %)		
	Non	OI	OE
Non	46.2	30.4	28.2
OI	28.5	44.3	25.8
OE	31.3	41.6	26.9

Au total, les deux tableaux précédents indiquent qu'il existe une certaine complémentarité dans la participation aux groupements des chefs et des épouses. Cette complémentarité semble en fait se concentrer sur les mêmes groupements (i.e. les chefs et leurs épouses sont membres de la même organisation), et ces groupements sont plus probablement des OI. Ceci semble indiquer que plusieurs membres d'un même ménage peuvent être représentés dans une OI.

*iii) Quels sont les déterminants de la participation des individus aux groupements ?*

Jusqu'ici, nous avons vu que les épouses participent plus aux groupements, lorsqu'ils existent, et qu'il semble exister une substituabilité, à mesure que le bien-être relatif du ménage augmente, entre la participation des chefs de ménages et la participation de leurs épouses. Nous essayons, ci-dessous, de préciser les déterminants individuels de la participation aux groupements, pour les chefs de ménage et leurs épouses respectivement.

Toutes ces estimations sont les résultats de logit avec des effets fixes pour les villages. Les coefficients sont les effets marginaux à la moyenne. En gras, les coefficients significatifs au seuil de 5 %. Avec une étoile les coefficients significatifs au seuil de 10 %.

- Le Tableau 10 confirme les résultats obtenus plus haut pour l'effet de la richesse relative du ménage sur la participation individuelle aux groupements ; cette variable influence significativement et positivement la participation des épouses aux OI et négativement celle des chefs de ménage aux groupements en général et aux OE en particulier.
- L'âge du chef de ménage joue négativement sur la participation aux groupements ; cette relation est d'autant plus significative que le groupement est une OE. De manière intéressante, l'âge du chef de ménage joue positivement sur la participation des épouses aux groupements. Il est possible qu'il existe ici une relation de substitution entre le chef et les épouses, à mesure que l'âge de celui-ci augmente.
- De manière surprenante, l'éducation semble favoriser l'appartenance des chefs de ménages aux groupements (plus précisément aux OI), tandis qu'elle joue négativement sur la propension des épouses à participer  
Note : à titre indicatif, 76 % des épouses n'ont pas d'instruction, 60 % pour les chefs de ménage.
- Les actifs en capital humain jouent ici un rôle ambigu. On peut néanmoins retenir que le nombre d'épouses favorise la participation de cette catégorie aux groupements.

- Le nombre d'hectares cultivés est positivement lié à la participation en général ; il est négativement lié à la participation des épouses aux OE.

**Tableau 10. Probabilités de participation des chefs de ménage et des épouses aux groupements**

	Participation des chefs de ménage			Participation des épouses		
	Général	OI	OE	Général	OI	OE
<b>Capital naturel</b>						
Nombre d'hectares cultivés	.019	.012	.013	.011	.010	-.008
<b>Capital physique et financier</b>						
Nombre de bovins	-.0006	-.0000	.0005	.0005	.0019*	.0024*
<b>Capital humain</b>						
Age du chef de ménage	-.003	-.002	-.004	.001	.001	.002
Éducation du chef de ménage	.094	.078	.090	.036	.031	.006
Nombre d'épouses	.012	-.020*	.040	.085	.045	.074
Éducation des épouses	-.017	.002	-.001	-.064	-.112	.018
Nombre d'autres hommes actifs	-.010	.001	-.003	-.002	-.004	.012
Nombre d'autres femmes actives	-.002	-.003	-.007	.001	-.007	-.002
<b>Capital social</b>						
Liens autorité traditionnelle	.008	.002	.029*	.004	.069	-.005
<b>Richesse relative dans le village</b>						
	-.039	-.008	-.044	.000	.021	-.013
<hr/>						
Nombre d'observations	5132	3605	3123	6270	4429	3526
LR chi2 (10)	221	84	160	266	182	84
Prob > chi2	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000

Conclusion : Nous retrouvons donc ici la relation de substitution entre les chefs et les épouses, liée à la richesse relative du ménage. La plupart des coefficients de ces estimations sont stables lorsque l'on modifie un peu les spécifications.

#### 2.4. Est ce que la participation du ménage à une OI favorise la participation à une OE

La base obtenue ici est relativement petite, puisqu'elle ne comporte que les 1904 ménages habitant dans des villages où il existe au moins une OE et au moins une OI. Nous testons dans le Tableau 9 la relation entre la participation du ménage à une OI et la participation du ménage à une OE, à l'aide d'un test de différence de moyennes.

**Tableau 11. Relation entre participation à une OI et OE**

	Participation du ménage à une OI		Différence
	Non	Oui	
Nombre d'observations	521	1383	
% de ces ménages qui participent à une OE	65.06	67.31	2.25

La différence n'est ici pas significative.



Le test indique donc qu'il n'existe pas de relation significative entre l'appartenance aux OE et l'appartenance aux OI. On ne peut donc conclure à une effet de complémentarité entre ces deux types de groupements, du moins pas au niveau des ménages.

### 3. Composition des groupements : les membres s'apparient-ils entre semblables ?

Le Tableau 12 synthétise les résultats des tests d'homogénéité des membres des OE relativement à l'ensemble du village :

**Tableau 12. Appariement entre ménages au niveau des groupements**

	Variable de test	Signe et significativité
<b>Capital naturel</b>		
Terre cultivée	Variance terre dans le groupement – Variance terre dans le village	Négatif
<b>Capital physique et financier</b>		
Nombre de bovins	Variance cheptel dans le groupement – Variance cheptel dans le village	Négatif
Nombre de caprins	Variance cheptel dans le groupement – Variance cheptel dans le village	Négatif
Nombre d'ânes / chevaux	Variance terre dans le groupement – Variance terre dans le village	Négatif *
<b>Capital humain</b>		
Éducation du chef de ménage	Variance éducation dans le groupement – Variance éducation dans le village	Négatif
Éducation des épouses	Variance éducation dans le groupement – Variance éducation dans le village	Positif
Nombre d'épouses	Variance nombre épouses dans le groupement – Variance nombre épouses dans le village	Positif
Nombre d'autres hommes	Variance nombre autres hommes dans le groupement – Variance nombre autres hommes dans le village	Positif
Nombre d'autres femmes	Variance nombre autres femmes dans le groupement – Variance nombre autres femmes dans le village	Négatif
<b>Hétérogénéité socio-économique</b>		
Richesse relative dans le village	Variance indicateur dans le groupement – Variance indicateur dans le village	Négatif
Fractionnalisation ethnique	Fractionnalisation dans le groupement – Fractionnalisation dans le village	Négatif ***
Fractionnalisation par caste	Fractionnalisation dans le groupement – Fractionnalisation dans le village	Négatif ***

\*\*\* significatif à 1 %, \*\* significatif à 5 %, \* significatif à 10 %

Seules les variables de fractionnalisation sont significativement plus faibles dans les OE que dans le reste du village. Le nombre d'ânes par ménage est aussi relativement plus homogène dans les OE que dans les OE que dans le reste du village (ce nombre est également plus élevé dans les OE que dans l'ensemble du village).

En conclusion :

1. Il existe une certaine homogénéité d'ethnie ou de caste dans les OE, relativement à l'ensemble du village. L'hypothèse selon laquelle les individus se rassembleraient notamment sur des critères d'ordre social pour minimiser les coûts de transaction liés à la coopération semble donc vérifiée.

2. Il ne semble pas qu'il existe une plus grande homogénéité d'actifs productifs, à l'intérieur des OE, relativement au village., sauf en termes du nombre d'ânes par ménage.

#### 4. Conclusions

La richesse institutionnelle des villages Sénégalais (moins de 500 ménages) s'observe par le fait que 65 % des villages ont des groupements. Les villages qui n'ont pas de groupements sont les plus petits parmi ceux-ci, ce qui suggère que les habitants de ces villages peuvent appartenir à une organisation dans un village voisin plus grand. Parmi les villages qui ont des organisations, 62 % ont plus d'un groupement. La participation des ménages est élevée puisque, dans les villages où il y a des groupements, 80.5 % des ménages participent. Cette participation est en général plus élevée aux OI qu'aux OE : là où il y a une OI, 80.4 % des ménages y participent ; là où il y a une OE, 66.9 % des ménages y participent. La richesse institutionnelle ne pénètre donc encore que modestement au niveau de l'OE.

La participation d'un ménage aux groupements est influencée par son accès à la terre, le niveau d'éducation du chef de ménage, et le capital social du ménage mesuré par les liens que le ménage entretient avec les autorités traditionnelles du village. La terre, qui mesure aussi la position sociale dans le village, explique la participation aux OI ; la propriété d'animaux, qui mesure la capacité de production du ménage, explique la participation aux OE. La participation aux groupements est aussi conditionnée par l'appartenance au même niveau de richesse relative que le président du groupement et l'appartenance au même carré que le président du groupement. L'information et les relations de confiance semblent donc être importantes dans les décisions d'appartenance à un groupement.

Il est intéressant d'observer que, quand une organisation leur est accessible, les épouses (70 %) participent plus que les hommes (53 %). Les hommes participent plus s'ils sont membres de ménages plus pauvres, alors que c'est le contraire pour les épouses qui participent plus si elles appartiennent à des ménages plus riches. Il existe aussi une complémentarité dans la participation par genre. Si l'homme ne participe pas, l'épouse participe moins ; si l'homme participe, elle participe plus ; et si l'homme participe à un groupement d'accès mixte, elle participe plus. Cette complémentarité diffère par type d'organisation, OI ou OE. Si l'homme participe à une OI, l'épouse a aussi tendance à participer plus, tant à une OI qu'à une OE. Par contre, si la participation de l'homme est au niveau d'une OE, cela n'a pas d'effet d'entraînement sur la participation de l'épouse à une organisation. La complémentarité s'observe donc surtout dans la participation aux mêmes organisations, en particulier les OI.

La participation des hommes et des épouses dépend aussi des caractéristiques du ménage. Dans les ménages des classes de richesse relative plus élevée, il participe moins et elles plus. Quand le niveau d'éducation du chef de ménage est élevé, il participe plus, et elles moins. Par contre, la possession de plus de terre cultivée pousse à la participation des hommes aux organisations (OI et OE), et à la participation des épouses aux OI. La richesse relative dans le village et le contrôle de la terre poussent à la participation des femmes aux OI.

Finalement, les relations de confiance sont importantes dans les décisions de participation aux OE. Les ménages s'apparient en organisations exclusives avec des semblables en termes de caste et de groupe ethnique. L'appariement se fait donc sur une base sociale. Par contre, pour ce qui est de la capacité de production, la terre, le capital en animaux et l'éducation n'influencent pas les choix de partenariat. Le statut social compte donc dans les choix de partenaires pour des activités productives. Par contre, le statut économique ne serait pas déterminant des choix qu'un ménage fait de ses partenaires. La confiance prime donc sur le statut économique dans les associations à fins économiques.

## Chapitre VIII

### Structure organisationnelle et activités des groupements

#### Plan du chapitre

1. Caractérisation générale des groupements de l'échantillon
2. Caractérisation de la structure organisationnelle du groupement
3. Caractérisation des fonctions remplies par les groupements
4. Test cognitif
5. Corrélations entre indicateurs
6. Analyse du leadership
7. Comparaisons des dotations en actifs dans les groupements et dans les villages
8. Conclusions

Dans ce chapitre, nous nous proposons de décrire la structure organisationnelle et les fonctions remplies par les groupements. Nous construisons d'abord un certain nombre d'indicateurs synthétiques caractérisant la structure organisationnelle (section 2) et les activités et la performance des organisations (section 3) et les contrastons entre OI et OE. Nous procédons ensuite à une analyse d'associations entre ces indicateurs (section 5). La section 6 compare le leadership des deux types de groupements, et la section 7 compare les membres des deux types de groupements entre eux et avec les populations des villages dans lesquels ils opèrent.

#### 1. Caractérisation générale des groupements

Il s'agit, dans cette première section, de donner un aperçu général des grandes caractéristiques des groupements de la région étudiée, utilisant l'échantillon de 434 groupements enquêtés. Le Tableau 1 donne quelques grandes statistiques sur ces groupements. Il met notamment en lumière que les groupements villageois rassemblent en moyenne 71 membres, avec les OI (78 membres) plus grandes que les OE (62 membres).

##### *Idee de création.*

Un groupement peut résulter de l'initiative d'un villageois (création endogène) ou de la mise en œuvre de l'idée d'un individu extérieur au village (création exogène), qu'il s'agisse d'une personnalité influente ou d'une organisation. La création endogène est à l'origine d'environ 70 % des groupements, sans qu'il y ait de différence notable selon qu'il s'agit d'une OI ou d'une OE.

On notera dans la dernière ligne du tableau que les groupements de femmes sont davantage susceptibles d'avoir été créés sur une idée villageoise, que sur une idée extérieure. Ceci, peut-être parce qu'il existait un rassemblement traditionnel des femmes du village qui a évolué de lui-même vers une forme plus « moderne ».

Enfin, on notera que les groupements créés sur une idée extérieure sont plus âgés que les groupements endogènes. Cette différence d'âge reflète soit un déclin dans l'aide extérieure à la formation de groupements, soit une capacité croissante d'organisation autonome.

##### *Liens du premier président.*

Dans 34 % des cas, le premier président a/avait une responsabilité dans le village, autre que celle de président du groupement. Dans 20 % des cas, il a/avait une responsabilité en dehors du village. La proportion des premiers présidents de groupement qui ont des responsabilités en dehors du village est plus forte dans le cas des groupements créés sur une idée émanant de l'intérieur du village. De cela ressort l'importance du lien avec l'extérieur dans la création d'un groupement qui peut passer entre autres par l'intervention d'une organisation extérieure ou par des liens personnels de certains villageois.

**Tableau 1. Caractéristiques générales des groupements**

	Incidence	Contraste OI/OE			Contraste Endogène /Exogène		
	Tous groupements	OI	OE	Différence p-value	Endogène	Exogène	Différence p-value
Taille du groupement (nombre de membres)	70.8	77.7	61.7	<b>0.08</b>	72.2	67.7	0.23
Groupement de femmes (%)	46.4	43.6	50.0	0.69	51.9	33.3	<b>0.00</b>
Idée de création : % endogène	70.4	72.5	67.6	0.50			
Le 1 <sup>er</sup> président a des liens avec les autorités du village (%)	34.7	33.0	36.9	0.46	35.0	34.0	0.90
Le 1 <sup>er</sup> président a des liens avec l'extérieur (%)	20.5	19.0	22.7	0.36	23.1	14.3	<b>0.05</b>
Le groupement a une reconnaissance juridique (%)	68.0	64.9	72.1	0.42	65.3	74.5	0.43
Reconnaissance la 1 <sup>ère</sup> année (%)	63.9	68.1	58.8	0.49	63.6	64.4	0.95
Le groupement a eu au moins un financement (%)	56.3	46.0	69.9	<b>0.00</b>	50.2	70.6	<b>0.09</b>
Financement la 1 <sup>ère</sup> année (%)	41.5	46.4	37.2	0.50	35.0	52.5	<b>0.04</b>
Nombre d'années avant 1 <sup>ère</sup> activité (moyenne)	1.52	1.35	1.69	0.62	1.71	1.12	0.25
Activité la 1 <sup>ère</sup> année (%)	56.0	64.4	47.7	<b>0.04</b>	0.55	0.57	0.71
Age du groupement (moyenne en années)	8.06	8.15	7.93	0.81	7.51	9.36	<b>0.05</b>

#### *Reconnaissance juridique*

68 % des groupements ont une reconnaissance juridique. L'obtention d'une reconnaissance juridique requiert, de la part du groupement :

- Une démarche auprès des autorités administratives locales.
- Une participation financière.
- L'élaboration d'un règlement intérieur.
- La formation d'un bureau.

Aussi, souvent, les partenaires extérieurs sont-ils d'une grande aide dans cette démarche. Cependant, nous n'observons pas une proportion significativement plus forte de reconnaissance juridique quand le groupement est créé sur une idée extérieure.

#### *Financement extérieur.*

56 % des groupements ont eu accès à au moins un financement extérieur, les OE étant en moyenne plus nombreuses que les OI à avoir au moins un financement. Les proportions de groupements ayant accès à au moins un financement et ayant accédé à un financement durant leur première année de vie sont plus importantes parmi les groupements d'origine extérieure que parmi les groupements endogènes. La personne qui a l'idée du groupement n'est pas forcément son premier partenaire extérieur, mais on peut imaginer que, par ses contacts ou par ses conseils sur les démarches à entreprendre, elle facilitera l'accès du groupement à des financements.

#### *Première activité.*

Un groupement attend en moyenne un an et demi avant de mettre en œuvre sa première activité.

## 2. Caractérisation de la structure organisationnelle du groupement

Les indicateurs de structure organisationnelle du groupement appréhendent différentes dimensions de l'organisation interne du groupement, tant en termes de son fonctionnement démocratique, administratif, relationnel et financier qu'en termes de compétence de son bureau. Ils sont reportés au Tableau 2.

**Tableau 2 : Indicateurs de structure organisationnelle du groupement.**

	1. Incidence générale	2. Contraste par type de groupement		
		OI	OE	Différence
<b>Démocratie</b>				
Procédure de mise en place du bureau	1.75	1.78	1.72	0.81
Respect du mandat du bureau	1.57	1.50	1.65	0.26
Prise de décision au sein du bureau	2.55	2.61	2.47	<b>0.11</b>
Prise de décision au sein de l'assemblée générale	2.60	2.58	2.61	0.39
Démocratie dans les décisions	1.77	1.83	1.70	0.40
<i>Indicateur agrégé de démocratie</i>	<i>10.3</i>	<i>10.3</i>	<i>10.2</i>	<i>0.60</i>
<b>Gestion administrative</b>				
<b>Bureaucratie</b>				
Nombre de commissions	1.73	1.72	1.73	0.97
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	3.65	3.62	3.95	0.42
<b>Transparence</b>				
Nombre de documents tenus	2.01	1.89	2.18	<b>0.04</b>
Les comptes sont restitués *	0.65	0.62	0.69	0.39
Les procès verbaux sont restitués *	0.37	0.34	0.40	0.52
Les registres sont restitués *	0.39	0.36	0.43	0.17
L'information circule bien *	0.20	0.20	0.20	0.98
La clé et la caisse ne sont pas au même endroit *	0.45	0.49	0.39	<b>0.10</b>
<i>Indicateur agrégé de transparence</i>	<i>4.09</i>	<i>3.92</i>	<i>4.31</i>	<i>0.25</i>
<b>Professionalisme</b>				
Score d'émigration et de responsabilités externes du bureau	2.16	2.17	2.16	0.96
Niveau d'éducation moyen des membres du bureau	3.23	3.09	3.42	0.30
Niveau d'éducation du membre du bureau le plus éduqué	1.89	1.78	2.03	<b>0.14</b>
<i>Indicateur de professionnalisme</i>	<i>5.40</i>	<i>5.27</i>	<i>5.48</i>	<i>0.48</i>
<b>Capital social</b>				
Score de responsabilités traditionnelles du bureau	0.26	0.36	0.13	<b>0.14</b>
Score d'intensité des liens entre les membres du bureau	0.86	1.07	0.58	<b>0.09</b>
Statut social moyen des membres du bureau	2.27	2.36	2.14	<b>0.02</b>
Liens moyens du bureau avec les autorités traditionnelles	0.70	0.68	0.74	0.32
<i>Indicateur agrégé de capital social</i>	<i>4.30</i>	<i>4.62</i>	<i>3.77</i>	<i>0.15</i>
<b>Appartenance à des structures extérieures</b>				
Appartenance à une faïtière*	0.34	0.30	0.40	0.20
<b>Participation financière</b>				
Existence d'une cotisation*	0.41	0.38	0.46	0.52
Montant annuel moyen d'une cotisation	2443	2679	2131	0.63
Existence d'un droit d'adhésion*	0.77	0.76	0.78	0.72
Montant moyen du droit d'adhésion	2879	3023	2689	0.72
Existence d'un système d'amende*	0.51	0.37	0.69	<b>0.00</b>
<i>Indicateur agrégé de participation</i>	<i>1.70</i>	<i>1.52</i>	<i>1.94</i>	<i>0.01</i>
Nombre d'observations	434	221	213	

\* indique que les variables sont binaires.

- *Un indicateur de démocratie :*

Cet indicateur tient compte des modalités de mise en place du bureau, des modalités de prise de décision au sein des différents organes de gouvernance et des décideurs pour les grandes orientations du groupement.

La procédure suivie pour sa construction est inspirée de celle mise en œuvre par Freedom House. Dans un premier temps, on donne des scores allant de 1 à 3 pour (1) la procédure de mise en place du bureau, (2) la procédure de renouvellement du bureau, (3) le mode de prise de décision au sein du bureau, (4) le mode de prise de décision dans l'assemblée, et (5) le mode de décision pour les grandes orientations du groupement. Le score total de démocratie, est construit comme somme de ces scores partiels. Cet indicateur varie donc théoriquement de 0 à un maximum de 15. Sa valeur moyenne dans la population est de 10.3.

Notons que les OI ont en moyenne un score de démocratie supérieur à celui des OE, mais cette différence n'est pas statistiquement significative. En revanche, les OI auraient un bureau plus démocratique que les groupes exclusifs. On peut penser que, de par la nature de leurs activités, les OE ont moins besoin de démocratie ; en effet, la répartition des bénéfices se fait davantage en fonction des actifs des membres que par des décisions du groupement nécessitant un processus démocratique, notamment au sein du bureau.

#### - *La gestion administrative du groupement*

Elle est décomposée en deux dimensions : bureaucratie (en termes de lourdeur administrative) et transparence (en termes de documents tenus et de leur restitution). La bureaucratie est mesurée par le nombre de commissions et de documents. La transparence inclut aussi le nombre de documents, ainsi que des indicateurs binaires de restitutions des comptes, procès verbaux, et registres, un indicateur de circulation d'information, et un indicateur de vigilance sur la caisse (la caisse et la clé sont détenues par des personnes différentes).

Notons une bonne transparence financière, avec 65 % des groupements qui restituent les comptes, alors que seulement 45 % d'entre eux prennent la précaution de garder séparées la clé et la caisse. En revanche, le partage d'information est moins systématiquement fait, avec seulement 37 et 39 % des groupements qui restituent les procès verbaux ou les registres, et 20 % seulement que l'on peut considérer comme faisant bien circuler l'information.

Les OE tiennent, en moyenne, plus de documents que les OI. Ceci peut s'expliquer soit par le type d'activités qu'elles mènent qui les y contraignent, soit par leurs partenaires extérieurs (plus nombreux) qui les y incitent. Les OI ont cependant une plus grande transparence financière que les OE : la caisse et sa clé se trouvent plus systématiquement en deux endroits distincts.

#### - *Professionnalisme des membres du bureau*

Cet indicateur tient compte de l'intensité des liens avec l'extérieur des membres du bureau (migrations passées et responsabilités en dehors du village) et de leur niveau d'éducation. Dans le score des liens à l'extérieur, un point est attribué pour chaque personne du bureau (président d'origine ou courant, secrétaire, trésorier) qui a vécu au moins un an en ville ou à l'étranger, et un autre point pour chacun des membres du bureau qui a des responsabilités extérieures au village. Le score maximum serait donc de 6. Le niveau d'éducation est codé sur une échelle de 0 à 4 (0 = n'a jamais été à l'école, 1 = est alphabétisé, 2 = a suivi l'école primaire ou coranique, 3 = a suivi l'école secondaire ou franco-arabe, et 4 = a fait des études supérieures).

Le niveau d'éducation des membres du bureau est en moyenne supérieur pour les OE. Ce résultat confirme l'idée que le bureau d'une OE est composé de membres compétents ; ils sont choisis pour leur capacité à gérer une équipe, à identifier des activités génératrices de revenus, et à forger des liens avec l'extérieur.

#### - *Le « capital social traditionnel » des membres du bureau*

Cet indicateur agrège des informations relatives à leur richesse relative dans leur village, à leur responsabilité traditionnelle dans le village, et à leurs liens entre eux et avec les autorités traditionnelles du village. Le score de responsabilités traditionnelles varie de 0 à 3, avec un point par membre du bureau qui assume une fonction traditionnelle dans le village (chef du village, chef coutumier ou responsable religieux). Le score d'intensité des liens entre les membres du bureau cumule les liens de parenté entre les 3 membres du bureau entre eux et avec le premier président. L'indicateur de richesse relative est codé de 1 (les plus pauvres) à 4 (les plus riches). Chaque ménage du village est caractérisé par un score allant de 1 à

4 selon qu'il a des liens familiaux avec le chef du village, un chef coutumier, un Imam, ou un marabout. Le score moyen des 3 membres du bureau définit les liens du bureau avec les autorités traditionnelles.

La richesse relative des membres du bureau de l'OI est supérieure à celui des membres du bureau de l'OE. Ceci est conforme à l'idée d'un « leadership charismatique » à position sociale élevée dans les groupements traditionnels.

- *L'appartenance à des structures extérieures*

34 % des groupements appartiennent à une faïtière, et ceci de façon égale pour les OE et les OI.

- *La participation financière des membres*

L'existence de droit d'adhésion est très répandue, 77 % des groupements en ont un, alors que 41 % des groupements seulement demande une cotisation, et ceci pareillement parmi les OE et les OI. En ce qui concerne l'existence d'un système d'amende, elle est plus répandue dans les OE (69%) que dans les OI (37%), ce qui peut s'expliquer par la nature des activités menées, qui requièrent souvent des règles de participation strictement établies. De manière agrégée, la participation financière est supérieure dans les OE.

En conclusion, il semblerait que les OE aient une gestion moins démocratique, mais plus transparente que les OI. Elles bénéficient de responsables plus éduqués, mais ayant relativement moins de capital social. Leur lien avec les faïtières est similaire à celui des OI. La dépendance à l'égard des contributions financières des membres est plus importante dans le cas des OE.

### **3. Caractérisation des fonctions remplies par les groupements**

Suivant une classification traditionnelle, les fonctions des groupements sont regroupées en six catégories

- *Fonction d'appui aux activités génératrices de revenus.*
- *Fonction de gestion des ressources naturelles.*
- *Fonction sociale.*
- *Fonction de formation et partage d'information.*
- *Fonction de représentation.*

Nous avons par ailleurs ajouté une dimension à cette caractérisation des activités des groupements : Un indicateur d'aide extérieure, le partenaire extérieur étant souvent déterminant à l'origine ou dans le développement du groupement.

Il est difficile d'appréhender la performance d'un groupement en termes de ces différentes fonctions. Nous construisons donc des indicateurs qui reflètent plus l'intensité d'activités du groupement dans ses différentes fonctions que sa performance. Ces indicateurs sont définis dans ce qui suit et les valeurs moyennes sont reportées dans le Tableau 3.

- *Fonction d'appui aux activités génératrices de revenu*

On constate d'abord une très grande diversité des activités entreprises par les groupements en appui à la génération de revenus. Cette diversité rend difficile la définition d'un indicateur unique de niveau de soutien aux activités génératrices de revenus. Ici, la performance du groupement dans le soutien aux activités génératrices de revenu est mesurée pour les trois activités dominantes : le commerce, les périmètres irrigués et le maraîchage. Ces indicateurs mesurent l'étendue des services rendus par le groupement dans chaque activité.

Il n'y a pas de différence significative dans l'étendue des services rendus par les OE et par les OI qui mènent les activités de commerce et de maraîchage. Par contre, pour les périmètres irrigués, les OE ont un indicateur de performance supérieur, ce qui tient probablement à l'encadrement spécifique dont bénéficient ces groupements.

- *Fonction de gestion des ressources naturelles*

L'indicateur de gestion des ressources naturelles saisit si le groupement joue un rôle dans la gestion de la forêt, des pâturages, de l'eau, ou de la registration/surveillance de la pêche. Le score, obtenu par sommation des activités, pourrait varier de 1 à 4. Cette fonction n'est pas davantage assurée par les OE ou par les OI.

- *Fonction sociale*

L'indicateur de redistribution-cohésion saisit si le groupement mène des activités de type redistributif ou des activités de cohésion (animation, banque de céréales, champ collectif, tontines). Ces activités entrent dans le cadre des activités « classiques » des OI et dans le cadre des activités de type « achat de légitimité » des OE. Le score, égal au nombre d'activités menées dans cette catégorie, varie de 1 à 4. En agrégé, cette fonction sociale semble remplie façon similaire par les OE et les OI.<sup>1</sup>

**Tableau 3 : Indicateurs de fonctions remplies par le groupement**

	Nombre de groupements concernés par cette activité	1. Échantillon général	2. Contraste par type de groupement		
			OI	OE	Différence
<b>Appui aux activités génératrices de revenus</b>					
Performance dans l'activité de commerce	115	2.68	2.70	2.67	0.95
Performance dans l'activité de périmètres irrigués	49	4.69	3.46	5.23	<b>0.01</b>
Performance dans l'activité de maraîchage	67	8.52	7.92	8.76	0.44
<b>Gestion des ressources naturelles</b>					
Score de gestion des ressources naturelles		0.11	0.11	0.12	0.92
<b>Fonction sociale</b>					
Score de distribution / cohésion		0.27	0.21	0.35	0.31
<b>Formation et partage d'information</b>					
Nombre de formations proposées ces 3 dernières années		1.25	1.24	1.26	0.96
<b>Représentation</b>					
Score de participation aux organisations plus vastes		0.55	0.56	0.54	0.82
<b>Aide extérieure</b>					
Nombre de prêts ou de dons reçus par le groupement		0.70	0.56	0.87	<b>0.02</b>
Le groupement est à l'origine de la venue du partenaire		0.16	0.12	0.21	0.24
Nombre d'observations	434	434	221	213	

- *Fonction de formation et partage d'information*

L'indicateur de formations recense le nombre de formations proposées par le groupement à ses membres au cours de ces trois dernières années.

- *Fonction de représentation*

L'indicateur de représentation appréhende la participation des membres du bureau ou du groupement aux organes de décision des comités de développement locaux ou des faïtières. L'idée est de saisir l'intensité de

<sup>1</sup> La fonction sociale d'un groupement peut être saisie au travers de l'existence et de l'utilisation d'une caisse de solidarité. Nous ne disposons pas de cette information de manière systématique pour tous les groupements de l'échantillon.



la représentation du groupement dans des structures extérieures au village. Le score varie de 1 à 3, avec un point pour chacun des membres du bureau (premier président ou président actuel, secrétaire, trésorier) qui participe au conseil rural ou est responsable dans une faîtière, ou un point si un membre du groupement au moins participe à ce genre d'activité alors qu'aucun membre du bureau ne le fait. Le score moyen des deux types de groupement, OE et OI, indique une forte participation dans des instances supérieures.

- *Un indicateur d'aide extérieure*

Il a deux dimensions : il s'agit d'une part de mesurer l'aide perçue en termes de dons et de prêts ; d'autre part de saisir si c'est le groupement qui fait la démarche vers le partenaire extérieur. La première variable indique le nombre de prêts ou dons en provenance des partenaires extérieurs. Notons cependant que tous les prêts reçus d'un même partenaire ne comptent que pour un seul prêt, de même que les différents dons reçus d'un même partenaire. Ainsi un score moyen proche de 1 indique l'obtention de prêts ou de dons provenant d'un partenaire. Ces scores indiquent qu'en moyenne, les OE reçoivent fréquemment de l'aide de l'extérieur, et que cette aide est aussi plus fréquemment sollicitée par le groupe lui-même (cette deuxième dimension n'est pas significativement différente des OI).

En conclusion, les OE sont plus souvent impliquées dans le soutien aux activités génératrices de revenus, mais n'offrent pas plus de services à leurs membres que celles des OI qui entreprennent la même activité, sauf dans les périmètres irrigués. Il ne semble pas y avoir de différence dans la couverture des autres fonctions (gestions des ressources naturelles, fonction sociale, de formation et information, et de représentation) entre les deux types de groupements. Les OE perçoivent davantage d'aide de type prêt ou don de partenaires extérieurs que les OI et les obtiennent plus souvent du fait de leur propre initiative.

#### 4. Test cognitif

Ce test a été administré à chaque groupement pour tester sa « débrouillardise », sa capacité à faire face à des situations qu'il avait déjà envisagées (test cognitif-1) et à des situations inconnues (test cognitif-2). Pour le test sur une situation envisagée, le score est égal à 1 si le groupement a identifié au moins une activité qu'il aimerait mener, différente de ce qu'il a déjà mené, et à 2 si le groupement a déjà entrepris de se renseigner sur cette activité. Ce test reflète donc un certain esprit d'entreprise du groupement. Les deux types de groupements obtiennent en moyenne un score élevé de 1.73, indiquant une forte prévalence de projets pour lesquels le groupement s'est déjà renseigné.

Pour le deuxième test, le groupement se voit proposer trois activités (parmi : l'aviculture, l'apiculture, la teinture, une caisse d'épargne et de crédit, ou l'embouche) du choix de l'enquêteur. On ne retient une activité que si elle n'est pratiquée ni par le groupe ni par un autre groupe du village. Pour chacune de ces activités, le groupement obtient un point s'il saurait où demander conseil pour la mettre en marche. Seules des réponses correspondant à des sources d'information valables, jugées par l'enquêteur, sont retenues comme correctes. Pour ce test également, le score est élevé, indiquant que les groupes sauraient où trouver conseil pour au moins deux activités nouvelles.

**Tableau 4 : Résultats du test de débrouillardise**

	1. Échantillon général	2. Contraste par type de groupement		
		OI	OE	Différence
Score obtenu à la partie « situation connue » du test	1.73	1.69	1.78	0.57
Score obtenu à la partie « situation inconnue » du test	2.15	2.04	2.30	0.48
Test cognitif global	3.88	3.73	4.08	0.50
Nombre d'observations	434	221	213	

Nous n'observons pas de différence entre les OI et les OE dans les résultats du test. Ce test servira de ligne de base pour une évaluation future du rôle du programme d'appui aux OP sur leur capacité de débrouillardise dans la gestion de l'information.

## 5. Corrélations entre indicateurs

Il est difficile d'établir des liens de causalité entre les indicateurs construits ci-dessus dans la mesure où deux indicateurs peuvent s'influencer simultanément ou être influencés par une cause commune. On se propose donc de rechercher la présence d'associations entre ces différents indicateurs de structure et d'activité.

**Tableau 5 : Corrélations entre indicateurs.**

	Général	OI	OE
<b>Corrélations entre indicateurs de structure</b>			
Transparence / Professionnalisme	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.21</b>
Transparence / Participation financière	<b>0.28</b>	<b>0.40</b>	<b>0.16</b>
Transparence / Nombre de commissions	<b>0.30</b>	<b>0.29</b>	<b>0.32</b>
<b>Corrélations entre indicateurs de performance</b>			
Activités de formation et performance et ...			
Activités liées au périmètre	<b>0.33</b>	0.69	<b>0.21</b>
Activités liées au commerce	-0.08	-0.17	0.16
Activités liées au maraîchage	0.12	-0.07	0.21
Aide extérieure et performanc et ...			
Activités liées au périmètre	<b>0.33</b>	0.29	<b>0.30</b>
Activités liées au commerce	0.06	-0.13	0.27
Activités liées au maraîchage	0.02	0.09	<b>-0.02</b>
Test cognitif et performance et ...			
Activités liées au périmètre	0.18	0.10	0.18
Activités liées au commerce	0.04	-0.11	0.11
Activités liées au maraîchage	0.13	0.03	0.18
Aide extérieure et représentation	<b>0.15</b>	<b>0.11</b>	<b>0.19</b>
<b>Corrélations entre des caractéristiques du groupement et des indicateurs</b>			
Taille / Professionnalisme	<b>0.16</b>	<b>0.21</b>	<b>0.13</b>
Taille / Capital social traditionnel	<b>-0.10</b>	-0.11	-0.13
Taille / Gestion des RN	<b>0.11</b>	0.10	<b>0.12</b>
Age / Transparence	<b>0.12</b>	<b>0.18</b>	0.06
Age / Aide extérieure	<b>0.09</b>	<b>0.12</b>	0.08
Age / Appartenance extérieure	<b>0.19</b>	<b>0.16</b>	<b>0.25</b>

### *Corrélations entre indicateurs de structure.*

Parmi les indicateurs de structure, l'analyse de corrélations montre que la transparence de la gestion est associée au professionnalisme du bureau (et particulièrement la variable d'éducation des membres du bureau), au nombre de commissions, et à la participation financière des membres du groupement.

On pouvait effectivement s'attendre à ce que la compétence du bureau le rende plus enclin à mettre en place des mécanismes de fonctionnement transparents. Le lien entre participation financière et transparence peut se comprendre dans les deux directions : soit la participation financière peut donner le droit aux membres d'exiger du bureau une transparence de sa gestion, soit une gestion transparente peut s'avérer coûteuse et nécessiter une participation des membres. Si les commissions caractérisent une « décentralisation » de la direction et de la gestion du groupement, alors la corrélation observée peut refléter le besoin de transparence dans un processus de délégation.

### *Corrélations entre indicateurs de performance.*

Peu de corrélations sont significatives dans ce groupe d'indicateurs. Les résultats reportés dans le tableau montrent une certaine association entre la performance dans les activités de périmètres irrigués et les activités de formations et l'aide extérieure. On notera qu'il n'y a pas de corrélation entre performance et test cognitif. L'aide extérieure est négativement corrélée à la performance dans l'activité de maraîchage.

On trouve d'autre part une corrélation entre les aides extérieures dont bénéficie le groupement et l'intensité de son rôle de représentation dans les structures extérieures au village.

### *Corrélations entre caractéristiques du groupement et indicateurs de structure ou performance*

On se pose la question de savoir s'il y a des corrélations entre la taille ou l'âge du groupe et ses indicateurs de structure ou performance. On trouve une association positive entre la taille du groupement et le professionnalisme du bureau. Les grands groupes ont relativement moins de capital social. La gestion des ressources naturelles est faite par de plus grands groupes, notamment dans le cas des OE.

Les OI les plus anciennes ont une gestion plus transparente. Il semble normal par ailleurs que les groupements plus anciens aient plus reçu d'aide extérieure et soient plus engagés dans les faitières. Notons cependant que ces relations sont plus fortes pour les OI que pour les OE.

## **6. Analyse du leadership**

On distingue quatre caractéristiques principales des leaders, certaines représentant a priori mieux les leaders des OI, d'autres mieux les leaders des OE :

<b>Caractéristique</b>	<b>Leader OP</b>	<b>Leader OC</b>
Education	X	
Autorité traditionnelle		X
Liens externes	X	X
Dotation en actifs	X	

Nous avons vu dans la Section 1 que les leaders des OE étaient plus éduqués et plus liés aux autorités traditionnelles que les leaders des OI. Il serait intéressant de voir si ces différences se retrouvent aussi entre les présidents d'origine des OI et des OE. Les résultats du Tableau 6 confirment que les présidents des OE sont en moyenne plus éduqués que ceux des OI. On retrouve aussi que les OE n'ont pas moins de liens avec les autorités traditionnelles que les OI, suggérant que ce lien, sans lequel aucune « autorisation de groupement » ne serait accordée, est essentiel au moins à l'origine de l'OE. De façon étonnante, la majorité des présidents n'avait pas eu d'expérience soutenue en dehors du village (vécu au moins un an en ville ou à l'étranger), et ceci pareillement pour les deux types de groupements. Les présidents d'origine des OE sont aussi nettement moins dotés en actif de terre que ceux des OI. Ce résultat apparemment contraire à notre théorie selon laquelle une dotation relativement importante en actifs semble une motivation importante pour la participation à une OE, et a fortiori pour la création d'une OE. Il peut s'expliquer par l'absence de variables de contrôle géographique dans cette simple comparaison. Il peut aussi signifier, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, que l'accès à la terre est un symptôme de pouvoir traditionnel qui est important pour être leader d'une OI. Il aurait été intéressant de comparer l'âge des présidents à la création du groupement. En fait, il faudrait pouvoir contrôler pour l'année de création des groupements, car si l'éducation a augmenté de façon générale dans la population, les groupements plus récents devraient normalement avoir des premiers présidents plus éduqués. Il est probable que le résultat se maintiendra car on le trouve parmi les présidents courants. Pour comprendre les problèmes avec l'actif terre, il faudrait pouvoir comparer des groupements OI et OE appartenant aux mêmes villages.

**Tableau 6. Caractéristiques du président d'origine**

	Valeurs moyennes		Test de différence OE vs. OI
	OI	OE	
Nombre d'observations	223	211	
Caractéristiques du président d'origine			
Éducation	1.43	1.17	**
Liens avec les autorités traditionnelles	0.71	0.65	
Liens avec l'extérieur (a vécu en ville ou à l'étranger)	0.41	0.4	
Nombre d'hectares de terre	3.79	5.95	**
Différence entre le président d'origine et la moyenne des membres du groupement			
Éducation	0.35**	0.12**	**
Nombre d'hectares de terre	0.91**	2.09**	*

\* (\*\*) signifie que la valeur est significativement différente de 0 à 5 % (1 %).

L'analyse des caractéristiques des leaders, relativement aux membres du groupement devrait ici nous permettre de préciser les deux relations significatives sur l'éducation et le niveau d'actif des leaders. Dans les deux types de groupements, les présidents d'origine sont significativement plus éduqués que les membres de leur groupement (différences de 0.12 en moyenne dans les OI et de 0.35 dans les OE). Notons cependant que cette différence est plus significative et significativement plus large dans les OE que dans les OI. Ceci tend donc à confirmer l'hypothèse selon laquelle, le niveau d'éducation est une variable discriminante entre les premiers présidents d'OE et d'OI.

De la même manière que pour l'éducation, nous testons ici pour l'existence de différence entre le niveau d'actifs (hectares en propriété) du premier président du groupement et la moyenne du reste du groupement. Nous séparons, ici encore, les leaders d'OE des leaders d'OI. Dans les deux types de groupements, les leaders se différencient de la moyenne des membres par un niveau d'actifs plus élevé. Cependant, cette différence est plus importante dans les OI.

En conclusion, le niveau d'éducation des premiers présidents des OE est significativement plus élevé que celui des présidents des OI, indiquant un plus grand niveau de professionnalisme dans les OE. Dans les OE, le leadership se fonde, au moins en partie, sur cette caractéristique. Le niveau d'actif des présidents d'OI est significativement plus élevé que celui des présidents d'OE. Les leaders des groupements sont en moyenne mieux dotés en actifs que la moyenne des membres de leurs groupements. Cette différence est d'autant plus importante dans les groupements de type OI. On ne peut distinguer les deux catégories de présidents sur la base de leurs liens avec l'élite traditionnelle ou sur leurs liens externes.

## 7. Comparaisons des dotations en actifs dans les groupements et dans les villages

Certaines relations testées dans la Section 1 (notamment en termes d'actifs) pouvaient laisser penser que les OI sont plus inégalitaires que les OE. Nous proposons ici de tester cette relation.

Les résultats reportés dans le Tableau 7 montrent que les membres des OI sont en moyenne plus dotés en terre que ceux des OE. L'inégalité interne aux OI est aussi plus grande que l'inégalité entre membres des OE. En l'absence de contrôle géographique, cette relation peut être due au fait que les OE sont relativement mieux représentées dans les zones de terre plus riche (zones irriguées ou maraîchères) où les surfaces sont plus petites, ou dans les zones qui ont relativement plus d'activités non agricoles (zone de pêche).

**Tableau 7. Dotation en actifs et inégalités dans les groupements**

	Valeurs moyennes		Test de différence OE vs. OI
	OE	OI	
Nombre de groupements	177	202	
Dotation en terre des membres du groupement (hectares)	2.58	3.47	**
Valeur moyenne	1.71	2.14	*
Variance			
Rapport entre les membres du groupement et la population du village			
Valeur moyenne (109 observations)	1.20 <sup>^^</sup>		
Variance (94 observations)	0.98		

\* (\*\*) signifie que la valeur est significativement différente de 0 à 5 % (1 %).

<sup>^^</sup> signifie que la valeur est significativement différente de 1 à 1 %.

Par définition, les OI ne sont pas exclusives des habitants du village, et donc la dotation en terre au sein des OI devrait refléter celle des villages dans lesquels elles sont placées. Par contre, la comparaison entre les membres des OE et la population des villages auxquels elles appartiennent révèle que les membres des OE possèdent, en moyenne, 20 % plus de terre que la population du village. Cependant, les OE ne semblent pas plus homogènes ou plus hétérogènes, en termes d'actifs, que ne l'est le village.

En conclusion, les OE ne sont pas plus homogènes que l'ensemble de la population dans laquelle elles évoluent, mais rassemblent des membres ayant un niveau supérieur d'actif. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'échantillon, la moyenne des actifs des membres des OI est significativement supérieure à celle des membres des OE, de même que leur variance.

## 8. Conclusions

L'idée d'origine de la création d'un groupement est surprenamment endogène à la société villageoise, avec 70 % des groupements ayant cette origine. L'origine endogène est relativement encore plus importante pour les groupements féminins et pour les groupements les plus récents. Il serait donc faux d'attribuer la richesse institutionnelle observée dans les villages à des agents extérieurs au village, et il semble que cette capacité se soit accrue dans le temps. Les financements extérieurs sont cependant importants (56 % des groupements en ont), et cela d'autant plus pour les OE (70 % des cas) que pour les OI (46 % des cas).

La structure organisationnelle montre des différences importantes entre OE et OI. Les OI ont des bureaux plus démocratiques que les OE. Cela reflète le fait que les OI gèrent des biens publics, des rentes et des ressources en propriété collective, alors que les OE sont plus orientées à la provision de services et à la valorisation des actifs de leurs membres, ce qui requiert moins de contrôle démocratique. Dans ces organisations, le contrôle social est donc moins important que la qualité du service. Cela se voit dans le fait que les OE ont des documents mieux tenus, plus de professionnalisme dans la gestion de leurs bureaux (mesuré par le niveau d'éducation des membres du bureau), et exigent plus de participation financière à leurs membres. Les OI, par contre, ont plus de transparence. Ses membres ont en moyenne plus de capital social traditionnel.

Cette différence se reflète dans les fonctions remplies par les OE par rapport à celles que remplissent les OI. Les OE donnent plus d'appui à la génération de revenu dans les périmètres irrigués que les OI et reçoivent plus de prêts et de dons.

Les caractéristiques des présidents d'origine sont aussi très différentes entre OE et OI. Les présidents d'origine des OE sont plus éduqués, alors que ceux des OI ont plus de terre (statut social traditionnel). Par

contre, ces leaders d'origine ont des liens avec les autorités traditionnelles de village qui sont identiques entre OE et OI. Cela indique que les OE ne pourraient émerger dans le contexte villageois sans une acceptation des autorités traditionnelles semblables à celle des OI. À son origine, l'OE doit donc se légitimer avec la société traditionnelle de façon identique à une OI. Professionnalisme est donc le trait des leaders qui ont été à l'origine des OE alors que statut social est celui qui démarque les leaders qui ont été à l'origine des OI. Mais dans les deux cas, ces leaders ont dû avoir des liens forts avec les autorités traditionnelles de leur village pour que leurs organisations puissent émerger.

## Chapitre IX

### Accès aux bénéfices

#### Plan du chapitre

1. Inégalités dans la distribution des bénéfices
2. Inclusion et distribution des bénéfices.
3. Compétition entre groupements et distribution des bénéfices
4. Capture des bénéfices selon le type de bénéfice et le type de groupement.
5. Conclusions

Un des grands problèmes de l'action collective décentralisée est celui de la distribution des bénéfices générés par ces actions, et de l'éventuelle capture des bénéfices par les leaders des organisations ou par les élites locales membres des organisations. La réponse dépend bien évidemment du type d'organisation (OI, OE), des caractéristiques de l'organisation (taille, conditions d'admission, critères de sélection des membres), des services offerts par l'organisation (biens privés, biens publics purs, biens quasi-publics), et du contexte où se trouve l'organisation, en particulier si ce contexte est favorable ou non (opportunités de génération de revenu, exposition au risque) et s'il existe de la compétition entre organisations pour attirer des nouveaux membres. C'est ce que l'on explore dans ce chapitre.

#### 1. Inégalités dans la distribution des bénéfices

L'exclusion de certains membres des bénéfices des groupements peut être appréhendée de différentes manières :

- En mesurant le taux de participation des membres aux bénéfices du groupement (membres dans leur ensemble ou sous-catégories de membres).
- En différenciant les groupements par les types de bénéfices qui dérivent de leurs activités : le choix même de l'activité menée peut être source d'exclusion de certains membres des bénéfices.

On s'attend à trouver, selon le type de bénéfices du groupement (rareté du bien privé, notamment) et selon le type du groupement (OI/OE), un niveau différent d'incidence d'accès aux bénéfices pour les membres du groupement.

##### *1.1. Taux de participation des membres aux bénéfices : statistiques générales*

Nous regardons ici, sur l'échantillon général puis sur les échantillons spécifiques aux OI et aux OE, si certaines catégories de ménages bénéficient plus des services du groupement que d'autres. Le Tableau 1 montre que :

- 85.4 % des ménages qui participent à un groupement en dérivent des bénéfices.
- Les bénéficiaires appartiennent significativement plus à la classe moyenne du village.
- Ils ont aussi significativement plus d'animaux, et moins de liens avec l'élite traditionnelle du village que ceux qui ne bénéficient pas du groupement.

Ces résultats sont intéressants car ils montrent que la participation aux bénéfices est moins déterminée par le statut social (terre et liens avec les élites traditionnelles) que par la condition économique du ménage (capital en général (composante principale) et en particulier nombre d'hommes, nombre d'animaux et richesses relative). Cela laisse présager que l'appropriation des bénéfices par les élites traditionnelles ne serait pas un facteur dominant dans l'appropriation des bénéfices générés par les groupements.

**Tableau 1. Participation des membres aux bénéfices du groupement**  
 Sur la base de l'ensemble des ménages qui participent à un groupement quel qu'il soit

	<b>Participent aux bénéfices</b>	<b>Ne participent pas aux bénéfices</b>	<b>Test de différence p-value</b>
Pourcentage des ménages	85.4	14.6	
<b>1. Capital naturel</b>			
Terre cultivée	4.74	4.09	0.169
<b>2. Capital humain</b>			
Éducation du chef de ménage	0.51	0.61	0.295
Nombre d'épouses	1.59	1.42	0.091
Éducation maximale des épouses	0.24	0.42	0.080
Nombre d'autres hommes	2.44	1.92	0.067
Nombre d'autres femmes	2.74	4.18	0.161
<b>3. Capital physique et financier</b>			
Nombre de bovins	2.17	0.94	0.004
Nombre de caprins	5.53	3.43	0.004
<b>4. Capital social</b>			
Liens avec l'élite traditionnelle du village	0.47	0.56	0.028
<b>Indice agrégé de capital</b>	-0.09	-0.22	0.001
<b>Richesse relative dans le village</b>			
Parmi les plus pauvres	0.35	0.44	0.400
Parmi les moins pauvres	0.36	0.27	0.033
Parmi les moins riches	0.22	0.21	0.938
Parmi les plus riches	0.55	0.63	0.625

Les Tableaux 2 et 3 rapportent les comparaisons entre ménages participant et ne participant pas aux bénéfices pour les OE et les OI séparément. Ils montrent que :

- 88.1 % des ménages engagés dans des OE en tirent des bénéfices. Il n'est alors pas surprenant que peu de variables soient ici discriminantes. On note toutefois la significativité des variables de nombre d'animaux qui sont positivement associées à l'appropriation des bénéfices. Les classes relativement riches participent relativement moins aux bénéfices que les autres.
- Relativement aux OE, les OI semblent être plus discriminantes ex-post. La participation aux bénéfices y est moins distribuée (84.1 vs 88.1 %) et elle est positivement liée à la possession d'actifs physiques et financiers ainsi qu'à la main d'œuvre active dans le ménage. Les classes relativement plus pauvres participent beaucoup moins que les autres aux bénéfices dispensés par les OI.



**Tableau 2. Participation des membres aux bénéfiques du groupement, échantillon restreint aux OE.**  
Population des ménages qui participent à des OE

	Participent aux bénéfices	Ne participent pas aux bénéfices	Test de différence <i>p</i> -value
Pourcentage des ménages	88.1	11.9	
<b>1. Capital naturel</b>			
Terre cultivée	4.40	2.85	<b>0.048</b>
<b>2. Capital humain</b>			
Éducation du chef de ménage	0.39	0.55	<b>0.042</b>
Nombre d'épouses	1.59	1.31	<b>0.016</b>
Éducation maximale des épouses	0.21	0.45	<b>0.038</b>
Nombre d'autres hommes	2.46	1.63	<b>0.004</b>
Nombre d'autres femmes	3.04	7.50	<b>0.038</b>
<b>3. Capital physique et financier</b>			
Nombre de bovins	2.09	0.84	<b>0.058</b>
Nombre de caprins	4.91	2.94	<b>0.008</b>
<b>4. Capital social</b>			
Liens avec l'élite traditionnelle du village	0.42	0.67	<b>0.011</b>
<b>Indice agrégé de capital</b>	-0.10	-0.21	<b>0.011</b>
<b>Richesse relative dans le village</b>			
Parmi les plus pauvres	0.38	0.39	0.841
Parmi les moins pauvres	0.40	0.31	0.189
Parmi les moins riches	0.16	0.18	<b>0.076</b>
Parmi les plus riches	0.05	0.09	<b>0.04</b>

**Tableau 3. Participation des membres aux bénéfiques du groupement, échantillon restreint aux OI**  
Population des ménages qui participent à des OI

	Participent aux bénéfices	Ne participent pas aux bénéfices	Test de différence prob > <i>P</i> -value
Pourcentage des ménages	84.1	15.8	
<b>1. Capital naturel</b>			
Terre cultivée	4.73	5.33	0.335
<b>2. Capital humain</b>			
Éducation du chef de ménage	0.60	0.62	0.800
Nombre d'épouses	1.61	1.46	<b>0.088</b>
Éducation maximale des épouses	0.26	0.36	0.261
Nombre d'autres hommes	2.37	2.02	0.283
Nombre d'autres femmes	2.38	1.95	0.307
<b>3. Capital physique et financier</b>			
Nombre de bovins	2.20	1.00	<b>0.000</b>
Nombre de moutons / chèvres	6.06	3.70	<b>0.003</b>
<b>4. Capital social</b>			
Liens avec l'élite traditionnelle du village	0.51	0.48	0.749
<b>Indice agrégé de capital</b>	-0.08	-0.23	<b>0.000</b>
<b>Richesse relative dans le village</b>			
Parmi les plus pauvres	0.32	0.46	0.134
Parmi les moins pauvres	0.36	0.27	<b>0.074</b>
Parmi les moins riches	0.25	0.21	0.729
Parmi les plus accommodés	0.05	0.04	<b>0.001</b>

On peut donc conclure que les différences entre ménages expliquent une partie de la distribution des bénéfices des organisations, avec des privilèges pour les plus riches. On note également une moins forte discrimination au sein des OE, qui peut être attribuée à une plus grande homogénéité des membres, ou à une appropriation des bénéfices par l'ensemble du groupement. Les OI se doivent alors d'être plus discriminantes ex-post, puisqu'elles sont par nature inclusives, du moins ex-ante.

Ces différences, bien que significatives, n'ont dans leur ensemble qu'un impact faible sur la distribution des bénéfices de l'action collective. Il se semble donc pas y avoir de discrimination forte dans l'accès aux bénéfices selon les caractéristiques du ménage, et donc d'évidence de capture par les élites locales. Trouver des différences plus marquantes peut demander d'obtenir un meilleur contrôle des caractéristiques des membres des organisations.

Combinant taux de participation aux groupements et incidences des bénéfices parmi les participants, on obtient l'incidence de ménages bénéficiaires dans la population, reportée dans le Tableau 4.

**Tableau 4. Participation des ménages aux bénéfices de groupements**

	Général	Par zone		
		Bassin arachidier	Niayes	Fleuve Sénégal
Participation des ménages dans les villages ayant au moins un groupement (%)				
Participation à un groupement	80.5	79.4	81.0	89.9
Participation à une OI lorsqu'il en existe	80.4	78.2	86.3	89.5
Participation à une OE lorsqu'il en existe	66.9	66.1	68.9	72.5
Ménages bénéficiant des groupements				
% parmi les participants	85.4	84.5	84.5	93.8
% dans les villages	68.7	67.1	68.4	84.3
Participation des ménages aux groupements dans l'ensemble des villages				
% des ménages qui participent à un groupement	66.8	66.3	66.5	72.8
% des ménages qui participent à une OI	42.1	41.4	38.1	57.1
% des ménages qui participent à une OE	34.3	35.2	32.3	29.9
% des ménages bénéficiant d'un groupement	57.0	56.0	56.2	65.1
% des ménages bénéficiant d'une OI	35.4	35.0	28.3	53.3
% des ménages bénéficiant d'une OE	30.2	30.3	31.0	27.3

Ainsi, dans la population des villages ayant au moins un groupement, le taux d'incidence des bénéfices est de 68.7 % pour l'ensemble des 3 zones. Ajoutant à cette population, celle qui habite dans les 35 % des villages qui n'ont pas de groupements, le taux d'incidence général des bénéfices est de 57 %. Ces taux sont assez semblables à ceux que l'on observe séparément dans la région du bassin arachidier et des Niayes. Par contre, le taux d'incidence des bénéfices est beaucoup plus élevé dans la région du Fleuve

### *1.2. Capture des bénéfices par les élites.*

Le taux de bénéficiaires est mesuré au niveau de chaque groupement. Dans l'analyse qui suit, le groupement devient donc l'unité d'observation, d'où la réduction du nombre des observations à 352. La variable endogène est le taux de participation des membres aux bénéfices de l'organisation, mesurée comme le rapport du nombre de bénéficiaires enquêtés au nombre de membres enquêtés.

**Tableau 5. Y-a-t-il capture des bénéfices par les élites ?**

Taux de participation des membres aux bénéfices	OI	OE	OE pure	OE mixte	OI pure	OI mixte
Nombre de groupements	183	169				
(1) % de leaders parmi les bénéficiaires/% de leaders dans le groupement	1.14	0.99	0.97	1.00	0.90	0.98
Test de différence par rapport à 1: <i>p</i> -value	(0.74)	(0.16)	(0.98)	(0.44)	(0.04**)	(0.68)
(2) Moyenne du statut économique des bénéficiaires/Moyenne du statut économique de l'ensemble des membres	1.02	1.006	1.008	1.00	0.98	1.01
Test de différence par rapport à 1: <i>p</i> -value	(0.20)	(0.31)	(0.24)	(0.68)	(0.34)	(0.28)
(3) Ha de terre possédés parmi les bénéficiaires/ Ha de terre possédée parmi l'ensemble des membres	1.02	1.001	0.99	0.98	0.99	1.01
Test de différence par rapport à 1: <i>p</i> -value	(0.75)	(0.16)	(0.33)	(0.60)	(0.86)	(0.15)

Les résultats de la première partie du Tableau 5 (partie de gauche) montrent que :

- (1) Pour analyser le rôle d'une position de leadership pour accéder aux bénéfices de l'organisation, on construit une variable de capture des bénéfices du groupement par les leaders (dans la limite des ménages enquêtés). Cette variable est définie comme le rapport du pourcentage de leaders parmi les bénéficiaires au pourcentage de leader dans l'ensemble des membres du groupement. La différence non significative par rapport à 1 aussi bien pour les OI que pour les OE montre que l'on ne peut conclure à une capture par les leaders, ni dans une OI, et encore moins dans une OE.
- (2) On regarde s'il y a capture des bénéfices du groupement par les membres ayant une richesse relative supérieure à la moyenne. Pour cela, nous construisons l'indicateur suivant : (moyenne de la richesse relative parmi les bénéficiaires)/(moyenne la richesse relative parmi l'ensemble des membres). Les différences non significatives par rapport à 1 montrent qu'il n'y a pas de différence entre la richesse relative des bénéficiaires et la richesse relative moyenne du groupement, ni dans les OE, ni dans les OI. On obtient les mêmes résultats lorsque l'on teste cette relation avec les OE pures et les OI pures.

Ce résultat soulève la possibilité d'une contradiction avec ceux de la partie 1.1 ci-dessus. En effet, dans une base ménages, nous trouvons que les ménages bénéficiant des services de groupements étaient de classe de richesse relative significativement supérieure à celle des autres membres. Ici, il semble que cette différence ne soit ni significative sur l'échantillon des OI seulement, ni sur l'échantillon des OE seulement, alors que dans la partie 1.1, cette relation était significative sur l'échantillon restreint aux OI. Ceci peut être dû au fait que les ménages se rassemblent sur des bases homogènes en termes de richesse relative, et que les groupements rassemblant des classes économiques plus pauvres, font moins bénéficier leurs membres. Il y aurait alors une relation positive entre la richesse moyenne des membres du groupement et le taux de bénéficiaires.

- (3) La richesse des membres peut également être appréhendée par le nombre d'hectares qu'ils possèdent. Nous construisons pour cela l'indicateur suivant (limité aux ménages enquêtés) : (moyenne du nombre d'hectares en propriété parmi les bénéficiaires)/(moyenne du nombre

d'hectares en propriété dans l'ensemble du groupement). Nous testons alors si cet indicateur est significativement différent de 1 sur le sous-échantillon des OE puis sur celui des OI. Nous retrouvons ici les mêmes résultats que pour la relation précédente avec la richesse relative, c'est-à-dire que la richesse en terre n'affecte pas l'accès aux bénéfices des organisations, ni dans les OE ni dans les OI.

On en conclut donc, sur la base de statistiques descriptives, que l'incidence des bénéfices dans ces deux types d'organisations n'est influencée ni par la richesse relative dans le village, ni par la richesse en terre. Cela indique soit une structure véritablement égalitaire de ces organisations en termes de la répartition des bénéfices, soit le besoin de pousser l'analyse au niveau de l'économétrie pour obtenir un meilleur contrôle de ce qui peut être dû à des corrélations fallacieuses (*spurious correlations*).

Dans la deuxième partie du Tableau 5, nous reportons les résultats de tests similaires :

- en comparant OE pures et OE mixtes ;
- en comparant OI pures et OI mixtes.

L'ensemble de ces tests ne nous permettent pas de conclure à une différence dans la distribution des bénéfices dans un cas comme dans l'autre.

### *1.3. Incidence des bénéfices par types d'activités*

L'incidence de bénéfices parmi les membres d'organisations dépend avant tout du type de bénéfices fournis par ces organisations. Certains services sont de caractère nettement public, d'autres de caractère nettement privé, avec des catégories intermédiaires entre ces deux extrêmes. Pour faire cette analyse, on classe les activités offertes par les organisations en quatre grandes catégories selon le type de bénéfices qu'elles procurent aux membres.

**(1) Biens publics purs.** Par nature, il n'y a pas d'exclusion de membres de la communauté du bénéfice de ces biens publics. De plus, ces biens publics bénéficient effectivement à toute la population. Ce sont des services comme le nettoyage du village, le reboisement, l'animation, la construction de lieux de rassemblement etc. Ces biens sont alors considérés comme des biens publics, puisque non rivaux et non exclusifs, à l'échelle du village.

**(2) Biens quasi publics.** D'autres biens publics ne bénéficient qu'à une partie de la population car certains membres de la communauté s'auto-excluent. C'est le cas de services comme le sport, un moulin à mil, une caisse d'épargne-crédit, un télécentre etc.

**(3) Biens privés avec auto-exclusion.** Ces biens sont rivaux et individuellement accessibles aux membres du groupement. Cependant, tous les membres de l'organisation ne sont pas forcément capables de les utiliser ou d'y accéder. Dans ce cas, l'exclusion vient de l'auto exclusion, par le fait que certaines personnes n'ont pas les actifs privés nécessaires pour participer aux bénéfices de l'activité. C'est le cas de l'élevage, de l'apiculture, des services aux agriculteurs de périmètres irrigués etc.

**(4) Biens privés avec sélection.** C'est le cas de biens privés offerts par le groupement qui ne sont pas mis à la disposition de tous les membres parce que leur offre est limitée. Il se fait une sélection des bénéficiaires par le groupement. C'est le cas d'animaux d'embouche ainsi que de biens liés au commerce, à la pêche, au maraîchage, à la caisse de solidarité etc.

Dans le Tableau 6, nous calculons le pourcentage des OI et des OE qui offrent chacun de ces quatre types de biens, et nous procédons à un test de différence entre OI et OE de l'échantillon observé.

**Tableau 6. Provision de biens et services par types, OI et OE**

	<b>OI pures :</b> <b>% qui offrent le bien</b>	<b>OE pures :</b> <b>% qui offrent le bien</b>	<b>Différence</b> <b>OI - OE</b>	<b>Test de</b> <b>différence:</b> <b>p – value</b>
Nombre de groupements	67	143		
(1) Biens publics purs	34.3	9.1	25.2	0.00**
(2) Biens quasi publics	22.4	7.7	14.7	0.00**
	Toutes les OI : % qui offrent le bien	Toutes les OE : % qui offrent le bien		
Nombre de groupements	221	213		
(3) Biens privés avec auto-exclusion	16.3	33.3	- 17.0	0.00**
(4) Biens privés avec sélection	13.6	13.6	-0.04	0.99

Pour les activités à bénéfices de type biens publics, seuls les résultats sur le sous-échantillon composé d’OI pures et d’OE pures sont significatifs. Les résultats montrent que les OI pures sont plus enclines à mener des activités à bénéfices publics que les OE pures. La dominance des OI sur les OE dans la provision de ces services est plus forte pour les biens publics purs (25 %) que pour les biens quasi publics (14 %).

Pour la provision de biens privés, on note que lorsque la répartition des bénéfices se fait par auto-sélection, il existe une nette dominance par les OE. En revanche, la différence n’est pas significative pour les biens privés avec sélection.

En conclusion, on observe que les OI pures proposent plus d’activités à bénéfices publics que les OE pures, mais que certains membres de la communauté s’auto-excluent de ces bénéfices. Par ailleurs, les OE mènent davantage d’activités à bénéfices privés que les OI : les membres sont alors exclus par un manque d’actifs complémentaires. En fournissant l’une surtout des biens publics (l’OI) et l’autre surtout des biens privés (l’OE), ces deux institutions sont complémentaires. Il nous reste à analyser s’il existe un différentiel dans l’appropriation éventuellement inégale de ces services selon le type d’organisation.

## 2. Inclusion et distribution des bénéfices

Dans un contexte traditionnel, il se peut que les groupements qui excluent moins ex-ante à cause des pressions d’égalité sociale pratiquent l’exclusion ex-post dans la distribution des bénéfices pour les biens privés qui sont en offre limitée.

Il existe différents moyens, pour un groupement, d’exclure certaines personnes de la communauté des bénéfices offerts par un groupement :

- **L’exclusion ex-ante** consiste à installer des barrières à l’entrée dans le groupement, comme des critères d’admission (les personnes ne remplissant pas ces critères ne pourront prétendre à l’adhésion, par exemple il faut être maraîcher ou il faut avoir un statut social reconnu) ou des droits d’adhésion qui sont prohibitifs pour les personnes les moins riches de la communauté.
- **L’exclusion ex-post** consiste à admettre tous les prétendants à l’adhésion mais à exclure certaines personnes au moment de la répartition des bénéfices.

### *Participation des membres aux bénéfices d’activités de type privé*

L’hypothèse est que, dans un contexte traditionnel à forte pression redistributrice, l’exclusion ex-ante s’avère souvent difficile, voire impossible. En revanche, l’exclusion ex-post, parce que moins visible et

plus acceptable par la communauté, pourrait être un moyen pour le groupement de sélectionner les membres « qu'il souhaite vraiment » servir. C'est cette hypothèse que l'on teste dans le Tableau 7.

La variable endogène est le taux d'exclusion ex-post défini comme le pourcentage des ménages membres qui n'ont jamais bénéficié du groupement. La valeur moyenne sur l'ensemble des groupements est de 6.9 %. Nous utilisons ci-dessous des estimateurs Tobit, du fait qu'environ 2/3 des observations sont égales à 0. Sont inclus dans ces estimations (mais non reportés) des effets fixes par village.

**Tableau 7. Exclusion ex-ante et exclusion ex-post**

	Moyennes	Taux d'exclusion ex-post Toutes activités	Taux d'exclusion ex-post Activités de type privé	
Paiement d'un droit d'adhésion (O/N)	0.77	-11.9	-15.11	-8.1
Critère d'accès (O/N)	0.17	-15.8	-13.33	6.1
Nombre de membres (Ln)	4.27	4.2	7.73	7.41
Score de qualité de contexte	5.49	-12.3**	-9.54**	-7.6**
Coeff. de variation des actifs des membres	3.89	0.12	0.12	-0.04
Coeff. de var. de l'indicateur de richesse relative	0.38	0.67	20.3	24.7
Taux moyen d'exclusion ex-post des autres OP	5.75			1.2**
Constante		28.3	-22.2	-43.9
Prob>chi2		0.01	0.08	0.00
Nombre d'observations		297	252	192

Estimation de modèles Tobit avec effets fixes par village

Les résultats de régression dans le Tableau 7 (colonne 2) montrent que l'exclusion ex-post est avant-tout influencée par la qualité du contexte (plus d'opportunités de génération de revenu, moins de risques, moins de pressions à la non-différentiation sociale) : il y a moins d'exclusion ex-post dans les contextes plus favorables. Ainsi, dans un contexte où la pression traditionnelle est plus faible (et où il y a donc plus de libertés pour exclure ex-ante) et où l'environnement est plus favorable, les groupements excluent moins les membres de la participation ex-post aux bénéfices de l'organisation. On note également les signes négatifs, mais non significatifs des variables d'exclusion ex-ante (droit d'adhésion et critère d'accès).

Dans le Tableau 7, colonne 3, nous reprenons la même relation que précédemment en restreignant l'échantillon aux seuls groupements qui mènent des activités de type privé. Les résultats sont similaires à ceux qui sont obtenus sur l'échantillon complet des activités. Donc, même pour les activités de type privé, les groupements excluent d'autant plus ex-post que le contexte est plus défavorable.

### 3. Compétition entre groupements et distribution des bénéfices

Dans les villages où il y a plusieurs groupements, la concurrence entre les groupements dans la recherche de membres supplémentaires peut les inciter à distribuer davantage de bénéfices pour séduire les villageois. On s'attend donc à trouver que plus un groupement distribue des bénéfices à une large proportion de ses membres (plus son taux d'exclusion ex-post est faible), plus les autres groupements seront incités à distribuer eux aussi leurs bénéfices. C'est un effet de voisinage induit par la compétition, et aussi par des effets de démonstration.

Comme on peut le voir dans le Tableau 7, colonne 4, le coefficient de « taux d'exclusion ex-post des autres groupements du village » est significatif. Ainsi, un groupement exclura d'autant plus que les autres groupements du village excluent. Réciproquement, un groupement distribuera d'autant plus de bénéfices à l'ensemble de ses membres, que les autres groupements du village le font.

On peut donc en conclure qu'il s'agit bien d'un effet où le comportement des autres groupements envers une participation ex-post plus inclusive aux bénéfices influence le comportement de chaque groupement particulier.

#### 4. Capture des bénéfices selon le type de bénéfice et le type de groupement.

Nous nous replaçons ici sur une base « ménages » pour analyser la distribution des bénéfices fournis sous la forme de biens privés. Nous testons ici les hypothèses suivantes :

- Pour les bénéfices privés avec auto-exclusion, où la participation aux activités requiert un actif complémentaire, il existe une capture des bénéfices par les membres les plus riches.
- Pour les bénéfices privés avec sélection, c'est-à-dire les bénéfices dont la répartition résulte de l'économie politique du groupement, il existe une capture des bénéfices par les leaders des organisations, que ce soient des OI ou des OE.

**Tableau 8. Capture des bénéfices privés selon le mode de sélection des bénéficiaires**

Variable dépendante : le ménage a dégagé un bénéfice des activités du groupement, Oui / Non.

Les estimations ci-dessous incluent des effets fixes par villages, non reportés ici.

	Moyennes	Participation aux bénéfices privés avec auto- exclusion OE	Participation aux bénéfices privés avec sélection OE	Participation aux bénéfices privés avec sélection OI
Éducation du chef de ménage	0.40	- .016	- .015	-.003
Nombre d'épouses du chef de ménages	1.48	.006	- .013	.011
Éducation maximale des épouses	0.23	.047**	.008	-.003
Nombre d'autres hommes dans le ménage	2.33	.009	.003	.002
Nombre d'autres femmes dans le ménage	2.92	.004	- .001	-.005**
Nombre d'hectares cultivés	2.86	.002	.001	-.005**
Nombre de bovins	2.23	.000	-.001	.001
Nombre d'ânes / chevaux	7.81	.001	.001	-.000
Au moins un membre est leader dans le groupement	1.86	- .012	.014	.068**
Indicateur de richesse relative du ménage	1.96	- .011	.032**	.001
Nombre d'observations		758	921	1219
Prob >chi2		0.00	0.00	0.00

Comme le montrent les résultats dans le Tableau 8, colonne 2, dans les OE qui mènent des activités à bénéfices par auto-exclusion, il existe peu de caractéristiques a priori discriminantes dans l'accès aux bénéfices. Ici encore, ceci peut s'expliquer par le fait que la quasi-totalité des membres des OE dégagent un bénéfice des activités du groupement.

Les colonnes 3 et 4 donnent les résultats de deux régressions sur le sous-échantillon des ménages qui appartiennent à des groupements qui mènent des activités à bénéfices privés avec sélection. On se pose ici la question de l'avantage des leaders dans l'appropriation de bénéfices qui sont décidés par les forces de l'économie politique du groupe. On voit que, dans les groupements de type OI (colonne 4), la position de leader joue positivement sur la probabilité d'obtenir des bénéfices. En revanche, dans les OE, la richesse relative dans le village est déterminante, mais le statut de leader ne confère pas d'avantage particulier pour accéder aux bénéfices fournis par l'organisation.

Cette différence dans l'appropriation des bénéfices entre OI et OE quand il y a sélection par l'organisation peut s'expliquer par le fait que, dans les OE, le partage des bénéfices privés se fait fondamentalement sur la base de la propriété différentielle d'actifs complémentaires. Le phénomène de capture de bénéfices privés par les leaders est important dans les OI, mais il ne concerne pas les OE. Les jeux d'influence sociale qui caractérisent l'appropriation des bénéfices dans les OI font place dans les OE à une appropriation sur la base de la capacité économique relative à utiliser les services offerts par l'organisation.

## 5. Conclusions

La participation d'un ménage aux bénéfices d'un groupement requiert à la fois son inclusion ex-ante dans le groupement, et son accès ex-post aux bénéfices distribués par le groupement à certains de ses membres. Deux tiers des ménages (66.8 %) de la région étudiée participe à au moins un groupement et plus de la moitié des ménages (57%) bénéficient de façon privée d'un groupement. L'incidence de la participation aux OE (34.3 % des ménages) est moindre que celle de la participation aux OI (42.1 %). Par contre, les OI qui sont moins exclusives ex-ante le sont légèrement plus ex-post (avec un taux de participation aux bénéfices de 84.1% contre 88.1% pour les OE). Le résultat est que l'incidence de participation aux bénéfices d'un groupement est de 35.4% pour les OI et de 30.2% pour les OE dans l'ensemble de la région étudiée. Les taux de participation aux groupements et aux bénéfices offerts par les groupements sont beaucoup plus élevés dans la zone du fleuve Sénégal (72.8% et 65.1% respectivement) que dans le reste du pays, particulièrement en termes d'OI.

L'accès aux bénéfices des groupements n'est pas également distribué parmi les membres. Dans son ensemble, la richesse relative dans le village et la propriété d'actifs (animaux, nombre de travailleurs dans la famille, indice de capital) détermine l'accès plus que les liens avec l'élite villageoise. Cela dépend cependant du type d'organisation et du mode de sélection ex-post (auto-exclusion ou sélection). Quand il y a sélection ex-post des bénéficiaires, cette sélection se fait sur la base de la richesse relative dans les OE. Dans les OI, c'est le statut social qui est plus déterminant, avec un accès plus important pour les ménages qui ont au moins un membre qui est leader d'un mouvement. Ce serait donc cela l'asymétrie fondamentale entre OE et OI pour l'accès aux bénéfices. Une sélection sur une base plus économique dans les OE, et sur une base plus sociale dans les OI.



## Chapitre X

### Conclusions

#### Plan du chapitre

1. Objectifs et organisation de l'étude
2. Résultats principaux

#### 1. Objectifs et organisation de l'étude

Cette étude des organisations paysannes au Sénégal est associée au projet PSAOP de la Banque mondiale d'appui aux organisations. L'étude est prévue en deux phases. Une première phase ex-ante par rapport au projet consiste à faire le point sur les organisations et leur rôle dans le développement rural pour avoir un point de référence lors de l'évaluation du projet. Une deuxième phase ex-post par rapport au projet à réaliser en 2005 permettra de faire une analyse d'impact du projet sur l'amélioration de la capacité des organisations et leur contribution au développement rural. Le présent rapport est le résultat de la première phase de l'étude. Il donne donc une caractérisation détaillée des organisations villageoises au Sénégal.

L'étude elle-même s'est déroulée en deux temps. Dans une première étape, nous avons conduit des études de cas détaillées des organisations dans 10 villages choisis pour leur représentativité. Ces études de cas ont permis de saisir le thème des organisations dans leur richesse et leur spécificité, et ainsi de dessiner les questionnaires pour les enquêtes à suivre. Dans une deuxième étape, nous avons fait une enquête sur les organisations de 250 villages dans trois régions du pays : la vallée du fleuve Sénégal avec ses périmètres irrigués, le bassin arachidier, et la zone maraîchère des Niayes. Dans chaque village, les questionnaires ont permis de collecter de l'information sur le village, l'ensemble des ménages habitant le village, la totalité des groupements présents dans le village, et les activités spécifiques conduites dans le village telles que commerce, embouche, champs collectifs, épargne et crédit, maraîchage, agriculture de périmètres irrigués et pêche.

On sait, sur la base de leçons dérivées d'expériences internationales, que les organisations paysannes peuvent jouer un rôle important dans le développement rural et la lutte contre la pauvreté. Ce rôle est associé à l'offre de services aux membres des organisations en support de leurs stratégies de génération de revenu, à la provision de services publics aux habitants du village, à la gestion des ressources naturelles en propriété collective et à la représentation des intérêts des membres dans la politique locale et nationale. Le but de cette étude est donc de faire le point sur l'état de développement des organisations paysannes au Sénégal, la participation des ménages aux différents types de groupements, la structure, conduite et performance des organisations, et l'accès aux bénéfices offerts par les groupements pour les différentes catégories de ménages dans le village.

La question principale qui se pose est de savoir s'il existe ou non une importante richesse institutionnelle dans les villages Sénégalais, et si cette richesse éventuelle correspond à la présence d'organisations qui aident effectivement pour l'accès aux services, la provision de biens publics et la représentation des intérêts, et donc au développement rural. Le Sénégal a en effet une longue histoire de développement des organisations paysannes promues sous l'égide de l'état. Après l'ajustement structurel et le désengagement de l'état, et donc l'endogénéisation des organisations à la vie villageoise, quel est le statut des organisations, la richesse institutionnelle des villages, et les fonctions que ces organisations remplissent ? Il est important en particulier de voir l'émergence d'organisations à fins économiques, fondées sur l'auto-sélection de membres qui cherchent à améliorer leur condition économique, dans le contexte de la société traditionnelle africaine avec ses traditions de solidarité, de partage et d'égalitarisme. Ces nouvelles organisations ont le potentiel de bouleverser la société traditionnelle et d'être ainsi la source de gains pour certains, mais aussi une menace à l'ordre traditionnel pour beaucoup. La façon dont joue le lien entre le moderne et le traditionnel doit donc être un facteur important dans l'analyse de l'émergence de ces nouvelles organisations qui viennent dans le sillage du désengagement de l'état.

La richesse institutionnelle doit donc être appréhendée en fonction du type de groupements et de la participation des ménages à ces organisations. Nous distinguerons pour cela deux grands types d'organisations : les organisations inclusives (OI) et les organisations exclusives (OE). Les premières sont ouvertes à tous les membres de la communauté ou de tous les membres d'une catégorie sociale de la communauté (femmes, jeunes, habitants d'un quartier du village, etc.) ; Elles tendent à être plus orientées à la provision de biens publics, l'assurance mutuelle, et la gestion des ressources naturelles en propriété collective. Les deuxièmes sélectionnent leurs membres sur une base individuelle. Elles sont plus orientées à la provision de services et la représentation des intérêts de leurs membres. Parmi ces OI, nous distinguons les OI pures qui ne pourvoient qu'à des biens et services pour l'ensemble de la communauté, et les OI mixtes qui ont certaines activités dont les bénéfices sont réservés à un sous-ensemble de leurs membres. De même parmi les OE, nous distinguons les OE pures qui n'offrent que des services à leurs propres membres des OE mixtes qui offrent aussi certains biens et services à l'ensemble de la communauté. Une question fondamentale est celle de la relation entre OI et OE. Sont-elles complémentaires, ou au contraire sont-elles en rivalité, avec des OI fortes agissant comme des facteurs de résistance et d'étouffement à la pénétration des OE ? Il est bien évident qu'il n'y a pas de réponse unique. Nous chercherons donc à rendre une réponse à cette question conditionnelle à la spécificité du contexte où cette transformation du paysage institutionnel se fait.

La troisième question est celle de la structure des organisations et des fonctions qu'elles remplissent. Ces organisations sont-elles efficaces dans leur gestion ; sont-elles démocratiques et transparentes ? Quels sont les déterminants de leur importance relatives dans la génération des revenus et la provision des biens publics ?

Finalement, on se préoccupe de savoir qui parmi les ménages d'un village a accès aux bénéfices offerts par les organisations. Ces bénéfices sont-ils accaparés par les élites traditionnelles du village, sont-ils distribués sur la base du pouvoir économique et de la richesse, ou sont-ils accessibles de façon relativement égalitaire aux membres de la communauté villageoise ? Ce qui nous intéresse, en particulier, est le rôle relatif du statut social et du pouvoir économique dans la détermination de l'accès aux bénéfices, et la façon dont cet accès peut différer entre OI et OE. La réponse à cette question est en effet fondamentale pour anticiper la façon dont les organisations pourront se développer et l'impact qu'elles pourront avoir sur la structure sociale des villages.

## **2. Résultats principaux**

Avant de résumer les principales conclusions de l'étude, il est bon de commencer par un caveat sur l'analyse économétrique qui a été faite. Nous disposons ici d'une coupe transversale couvrant des villages, des organisations, et des ménages. Il est donc particulièrement difficile de faire une analyse causale au dessus de tout soupçon. Dans la mesure du possible nous avons évité de mettre dans les équations des variables explicatives qui puissent être suspectées d'endogénéité. Avec de telles données, il reste cependant difficile de contrôler pour des variables omises qui peuvent biaiser les résultats obtenus. Ce qui est présenté ici comme « causal » doit donc être plus prudemment interprété comme des corrélations partielles. Ce qui est suggestif de causalité ne peut donc être plus que suggestif. Il nous faudra attendre d'avoir des données de panel pour avoir un meilleur contrôle de causalités.

**Tableau 1. Incidence des groupements au Sénégal : statistiques générales**

	Région étudiée	Par type de groupement		Par zone		Fleuve Sénégal
		OI	OE	Bassin arachidier	Niayes	
Population analysée et taille de l'échantillon	5277			4154	810	312
Nombre de villages dans la région	245			74	84	87
Nombre de villages enquêtés	251			183	42	27
Nombre de ménages dans la région (millier)	8116			2307	2523	3286
Nombre de ménages enquêtés	8555	4873	3682	6957	936	662
Nombre de groupements dans la région	434	221	213	146	101	187
<b>Présence des groupements</b>						
% des villages ayant au moins un groupement	65.1			63.9	69.2	70.6
% des villages ayant au moins une OI	49.2			49.8	44.3	53.9
% des villages ayant au moins une OE	33.3			33.5	31.4	36.2
<b>Villages ayant au moins un groupement</b>						
% des villages ayant au moins une OI	75.5			77.9	64.0	76.3
% des villages ayant au moins une OE	51.2			52.4	45.4	51.2
Nombre moyen de groupements par village	2.49			2.6	1.7	3.0
<b>Participation des ménages dans les villages ayant au moins un groupement</b>						
% des ménages qui participent à un groupement	80.5			79.4	81.0	89.9
% des ménages qui participent à une OI	50.7	80.4		49.6	46.4	70.4
% des ménages qui participent à une OE	41.3		66.9	42.1	39.3	37.3
<b>Ménages bénéficiant des groupements</b>						
% parmi les participants	85.4	84.1	88.1	84.5	84.5	93.8
% dans les villages	70.9	67.6	58.9	69.7	69.5	85.8
<b>Participation des ménages dans l'ensemble des villages</b>						
% des ménages qui participent à un groupement	66.8			66.3	66.5	72.8
% des ménages qui participent à une OI	42.1			41.4	38.1	57.1
% des ménages qui participent à une OE	34.3			35.2	32.3	29.9
% des ménages qui bénéficient d'un groupement	57.0			56.0	56.2	65.1
% des ménages qui bénéficient d'une OI	35.4			35.0	28.3	53.3
% des ménages qui bénéficient d'une OE	30.2			30.3	31.0	27.3

Le Tableau 1 reprend les principales statistiques relatives à l'incidence des organisations paysannes au Sénégal, afin de mieux représenter l'importance de telles organisations dans les dynamiques rurales actuelles. Les villages ont donc une haute richesse institutionnelle puisque 65 % de ceux-ci ont au moins un groupement formel. Les villages qui n'ont pas de groupement sont le plus souvent des petits villages où l'organisation est remplacée par les liens familiaux. Cette richesse institutionnelle est en croissance rapide, avec le nombre de villages sans groupements ayant décliné de 91% à 35% en l'espace de 20 ans. Dans cette croissance rapide, ce sont les OE qui se développent le plus vite. Le paysage institutionnel devient donc de plus en plus dense et de plus en plus dominé par des organisations exclusives orientées à la fourniture de services à leurs membres. Cette émergence des OE se fait surtout dans les villages de plus grande taille, où l'abondance en terre cultivée par ménage est plus élevée, où la ville est plus proche, et où les opportunités d'activités non-agricoles sont plus abondantes. La force de la société traditionnelle joue par contre en faveur de la présence d'OI. Il existe donc un conflit potentiel entre OI et OE, où le caractère traditionnel pousse aux OI et les opportunités économiques poussent aux OE. L'analyse faite ici montre que là où le contexte est défavorable, avec peu d'opportunités de génération de revenu et un niveau élevé de risque, alors l'OI a plus de force et elle a tendance à étouffer l'OE. Au contraire, là où les opportunités sont plus abondantes et les risques moindres, l'OI est complémentaire à l'OE au lieu d'être rivale.

Le Tableau 2 résume quelques caractéristiques de ces organisations. Dans 70 % des cas, la création de l'organisation a émané de l'initiative d'une personne du village. La participation de financement extérieur est nettement plus importante pour les OE (70 %) que pour les OI (46 %). D'un point de vue administratif, les deux tiers des groupements ont une reconnaissance juridique, 65 % restituent leurs comptes à leurs membres, mais seulement 37 % restituent les procès verbaux. D'un point de vue financier, 41 % des groupements ont une cotisation et 77 % un droit d'adhésion. Un peu plus d'un tiers des groupements appartient à une faïtière. Sur tous ces critères de gestion administrative, transparence, participation financière des membres, et appartenance à une faïtière, la performance des OE est substantiellement supérieure à celle des OI. Les OE bénéficient aussi de leaders en moyenne plus éduqués. Par contre, la gestion des OI tend à être plus démocratique.

Ces deux types de groupements se distinguent aussi par les biens et services qu'ils offrent. Les OI offrent en plus grand nombre des biens publics purs (nettoyage du village, reboisement, animation, construction de lieux de rassemblement etc. qui bénéficient effectivement à toute la communauté) et des biens quasi-publics (sport, un moulin à mil, une caisse d'épargne-crédit, un télécentre etc. qui ne bénéficient qu'aux membres de la communauté qui le désirent). Les OE par contraste offrent en plus grand nombre des biens privés avec auto-exclusion (élevage, apiculture, services aux agriculteurs de périmètres irrigués etc. dont seules les personnes ayant certains actifs privés bénéficient). Les deux types de groupements offrent des biens privés à sélection (animaux d'embouche ainsi que des biens liés au commerce, à la pêche, au maraîchage, à la caisse de solidarité etc. dont l'offre est limitée).

**Tableau 2: Caractéristiques des groupements de l'échantillon: statistiques générales.**

	Échantillon	Par type de groupement	
	total	OI	OE
Taille du groupement (nombre de membres)	70.8	77.7	61.7
Groupement de femmes*	46.4	43.6	50.0
Idée de création endogène *	70.4	72.5	67.6
Le groupement a eu au moins un financement extérieur*	56.3	46.0	69.9
Age du groupement (moyenne en années)	8.1	8.2	7.9
<b>Gestion administrative</b>			
Le groupement a une reconnaissance juridique*	68.0	64.9	72.1
Les comptes sont restitués *	65.0	62.0	69.0
Les procès verbaux sont restitués *	37.0	34.0	40.0
Les registres sont restitués *	39.0	36.0	43.0
<b>Professionalisme</b>			
Niveau d'éducation moyen des membres du bureau <sup>1</sup>	3.23	3.09	3.42
<b>Appartenance à des structures extérieures</b>			
Appartenance à une faitière*	34.6	30.4	40.1
<b>Participation financière</b>			
Existence d'une cotisation*	41.0	38.0	46.0
Montant annuel moyen d'une cotisation (FCFA)	2443	2679	2131
Existence d'un droit d'adhésion*	77.0	76.0	78.0
Montant moyen du droit d'adhésion (FCFA)	2879	3023	2689
<b>Provision de biens et services</b>			
Biens publics purs*	26.7	32.9	22.0
Biens quasi-publics*	11.9	14.5	10.0
Biens privés avec auto-exclusion*	27.6	23.2	30.9
Biens privés avec sélection*	62.6	64.3	61.4

\* Indique une variable binaire. La moyenne indique le pourcentage des groupements ayant cette caractéristique

<sup>1</sup> codé sur une échelle de 0 à 4 (0 = n'a jamais été à l'école, 1 = est alphabétisé, 2 = a suivi l'école primaire ou coranique, 3 = a suivi l'école secondaire ou franco-arabe, et 4 = a fait des études supérieures)

À richesse institutionnelle correspond un taux de participation élevé des ménages du village aux groupements (Tableau 1). 80.5% des ménages participent là où il y a un groupement. Le taux de participation est cependant plus élevé aux OI là où il y en a (80.4%) qu'aux OE là où il y en a (66.9%). Au total, l'incidence de participation aux OE reste donc encore modeste, avec du chemin à faire pour devenir une force importante pour le développement rural.

La participation d'un ménage aux groupements est influencée par son accès à la terre, le niveau d'éducation du chef de ménage, et le capital social du ménage mesuré par les liens que le ménage entretient avec les autorités traditionnelles du village. La terre, qui mesure aussi la position sociale dans le village, explique la participation aux OI ; la propriété d'animaux, qui mesure la capacité de production du ménage, explique la participation aux OE. La participation aux groupements est aussi conditionnée par l'appartenance au même niveau de richesse relative que le président du groupement et l'appartenance au même carré que le président du groupement. La participation des femmes est importante quand elles vivent dans un village où un groupement leur est accessible. Étant donné l'accessibilité à un groupement, 70% des femmes participent en contraste à 53% des hommes. Il existe aussi un effet d'entraînement dans la participation de l'homme et de la femme. Elle participe plus s'il participe plus lui-même, surtout à une OI ou une organisation mixte. Par contre, cet effet d'entraînement ne se produit pas avec les OE. La participation de l'homme à une OE n'induit pas les épouses à participer plus à un groupement du village.

Enfin se pose la question de l'appariement en groupements. Qui se joint à qui dans la constitution de groupements ? Il est surprenant ici que l'appariement se fait sur la base de la classe sociale et non du statut économique. Cela indique que les relations de confiance priment dans les choix d'associations sur la capacité économique relative des partenaires.

Les OE ont tendance à être plus sélectives ex-ante (66.9% des ménages sont inclus là où il existe une OE) mais à donner accès aux bénéfices de l'organisation la quasi totalité de ses membres (88.1% des membres). Les OI, par contre, sont plus inclusives (80.4% des ménages là où il existe une OI), peut-être en réponse à la pression traditionnelle au partage, mais elles sont légèrement plus exclusives ex-post quand elles distribuent des biens rivaux ou semi-publics à leurs membres (84.1% des membres). Cet accès aux bénéfices parmi les membres suit des critères semblables à ceux que nous avons identifiés pour l'inclusion aux organisations. Dans les OI, c'est le statut social qui détermine l'accès aux bénéfices alors que, dans l'OE, c'est le statut économique, sous forme de possession d'actifs qui valorisent les services, qui déterminent l'accès aux bénéfices.

Les OE sont donc une force en pleine ascendance dans la société villageoise Sénégalaise. Ce sont des organisations exclusives, orientées au service, avec un haut niveau de professionnalisme et un potentiel de différenciation sociale. Elles doivent négocier leur émergence avec la société traditionnelle. Là où les contextes restent hostiles et risqués, la société traditionnelle limite leur émergence, et conditionne leurs comportements vers la provision de services qui bénéficient à la communauté dans son ensemble. Dans ce cas, le traditionnel est un obstacle au moderne. Au contraire, là où le contexte offre des opportunités économiques et des risques modiques, les OE trouvent un appui dans les OI. Le moderne s'appuie alors sur les services offerts par le traditionnel, favorisant son émergence et accélérant sa présence.